

# Matot Braine

www.matot-braine.fr

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE – (129<sup>e</sup> année)

FORUMECO CHAMPAGNE-ARDENNE

## DI Environnement : innovation et recyclage

■ L'entreprise familiale démantèle et recycle des wagons voyageurs de la SNCF sur le site de Chalindrey (Haute-Marne). *Page 9*

## Assises de la prévention : démystifier les TC



■ Les Assises de la prévention organisées par les Tribunaux de commerce de Reims et de Châlons ont plaidé pour la collégialité des informations en matière de détection.

*Pages 4-5*

## Un deuxième site ardennais pour Hermès

■ Le fleuron de la maroquinerie française réalise un second site de production pour 10 M€ et près de 300 emplois créés. *Page 6*

## Congrès des Notaires : la réforme suit son cours

■ Face aux notaires de France, le Garde des Sceaux a défendu sa réforme de la formation, « ambitieuse » et « consensuelle ». *Pages 10-11*

## Portrait

■ L'Auboise Camille Douay. *Page 40*

16 pages d'annonces légales  
et d'appels d'offres.

Pages 22 à 37

## NEOMA investit dans son Campus parisien

Paris, XIII<sup>e</sup> arrondissement. À deux pas de la place d'Italie, la discrète rue Vandrezanne accueille depuis quelques semaines le nouveau Campus de NEOMA Business School. 6500 m<sup>2</sup> d'espace où 1400 étudiants occupent cinq niveaux où se répartissent, entre autres, la vie étudiante, les 25 salles de cours, des espaces dédiés à la formation continue et un incubateur de start-up. Tout un environnement entièrement consacré à l'enseignement post-Covid, pensé par les équipes de NEOMA. Ouvert à la rentrée 2021 après plus de deux ans de travaux, le nouveau Campus parisien a été officiellement inauguré le 28 septembre. Au-delà de son aspect pédagogique et novateur, le projet est également le fruit d'un investissement de grande ampleur, à hauteur de 80 millions d'euros. Un vrai choix stratégique qui s'accompagne d'une volonté environnementale et d'un choix en direction de la richesse de la vie étudiante grâce à son implantation dans Paris intra-muros.

*Page 3*



D. MORGANTI

## Le Préfet des Ardennes défend l'action de l'Etat

En dépit de l'épisode malheureux et regrettable qui a conduit à la disparition du projet Mercier, l'Etat ne se désengage pas du territoire, il est bien là. Et comme il l'a promis, il maintiendra les montants des subventions (800 000 euros du dispositif « Territoires de l'industrie » et 4,3 millions d'euros au titre du fonds « friches industrielles ») qui devaient initialement être déployées au profit du site revinois et versées pour l'implantation des Cycles Mercier. « L'Etat a été clair sur ce point et il tiendra et respectera ses engagements ». La page du dossier Mercier étant

donc définitivement tournée, il faut maintenant se projeter sur l'avenir. « Nous allons y travailler en lien avec la Région qui a la compétence économique et la communauté de communes Ardennes Rives de Meuse, propriétaire de la friche Porcher pour privilégier l'arrivée d'un autre projet industriel sur le secteur de Revin qui est en haut de la pile et sera donc prioritaire. L'Etat est en tout cas motivé et mobilisé pour trouver une ou des solutions alternatives ».

*Page 14*

**SERENIM**  
L'Immobilier Professionnel

Conseil  
en transactions  
d'immobilier  
d'Entreprise

Accompagnement  
des Collectivités  
&  
Enseignes nationales

Expertise  
industrielle  
&  
logistique

14 Boulevard Lundy  
Reims  
03 26 830 800

contact@serenim.fr



R28282 — 7936F : 1,00 €

3 760149 520018

**SALON DES TECHNOLOGIES  
DES VINS EFFERVESCENTS**

**DU 12 AU 15 OCTOBRE 2021  
LE MILLESIMUM - EPERNAY**

DE 9H30 À 18H30 / JEUDI 14 : NOCTURNE JUSQU'À 21H

## Le salaire net mensuel dans la FPH



## Le salaire net dans la FPH en hausse

En 2019, le salaire net moyen en EQTP des agents de la FPH s'établit à 2 315 euros par mois, en hausse de 0,3 % en euros courants par rapport à 2018. Corrigé de l'inflation (+1,1 % en 2019), c'est-à-dire en euros constants, il diminue de 0,8 %, après avoir baissé de 1,0 % en 2018, retrouvant ainsi presque son niveau de 2013. Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de reprise en 2019 du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR) pour les fonctionnaires. Le salaire brut en EQTP s'élève en moyenne à 2 842 euros par mois. La hausse de 0,3 point du taux de cotisation retraite est globalement compensée par la nouvelle exonération de cotisations sociales salariales sur les heures supplémentaires. (INSEE)

## Le taux d'ouverture des hôtels en France

Huit hôtels sur dix sont ouverts au 2<sup>e</sup> trimestre

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2021, avec l'assouplissement des mesures sanitaires, 79 % des hôtels sont ouverts en France métropolitaine. Ce taux d'ouverture est nettement supérieur à celui du 2<sup>e</sup> trimestre 2020, mais inférieur à celui du 2<sup>e</sup> trimestre 2019 (95 %). La réouverture des hôtels progresse toutefois continuellement tout au long du trimestre. En juin 2021, 90 % des hôtels sont ainsi ouverts, retrouvant presque le taux d'ouverture d'avant-crise. Le taux d'occupation des chambres des hôtels ouverts est inférieur de 30 points à celui du 2<sup>e</sup> trimestre 2019 (35 % contre 65 %). Bien que faible, le taux d'occupation des hôtels progresse tout au long du trimestre, passant de 25 % en avril à 46 % en juin 2021. (INSEE)

## Les prix des logements



## Les prix des logements de nouveau en hausse

Au deuxième trimestre 2021, les prix des logements en France métropolitaine continuent d'augmenter : +1,4 % par rapport au trimestre précédent en données corrigées des variations saisonnières (CVS), après +1,3 % au premier trimestre. Dans le détail, les prix des logements anciens accélèrent légèrement (+1,5 %, après +1,2 % au trimestre précédent) ; ceux des logements neufs ralentissent (+1,0 % après +1,7 %). Sur un an, les prix des logements continuent d'augmenter (+5,7 %, après +5,6 % au trimestre précédent). Les prix des logements anciens s'accroissent plus vite (+5,9 % sur un an) que ceux des logements neufs (+4,9 %). (INSEE)

## Agronutris lève 100 M€



La société de biotechnologie française spécialisée dans l'élevage et la transformation d'insectes pour l'alimentation, annonce une levée de 100 millions d'euros, dont 50 millions en fonds propres (notamment grâce au fonds SPI « Société de Projets Industriels », géré pour le compte de l'Etat par Bpifrance dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir). Elle va permettre à la société de déployer à Reithel (Ardenes) d'ici fin 2022 sa première unité industrielle et de financer l'implantation d'un deuxième site de plus grande envergure. 10 % du tour de table a été apporté sous la forme de subvention par l'Etat dans le cadre du plan France Relance (8 M€) et par la Région Grand-Est. « Cette levée de fonds nous donne les moyens d'entamer une nouvelle étape de notre développement, mais c'est aussi une reconnaissance du chemin parcouru par l'entreprise ces 10 dernières années. Elle ponctue une année très faste pour Agronutris où

nous avons notamment été la première entreprise autorisée en Europe à commercialiser des insectes en alimentation humaine » souligne Cédric Auriol, cofondateur et Directeur général d'Agronutris.

Agronutris est une des entreprises les plus avancées du secteur de l'élevage et de la transformation d'insectes en protéines. Précurseur en Europe, elle réunit à la fois des équipes expérimentées en R&D et en agro-industrie pour atteindre aujourd'hui le stade industriel. Agronutris est en effet la seule entreprise en France à avoir élevé de manière systémique trois espèces : le grillon, le ver de farine (*Tenebrio Molitor*) et la mouche soldat noire (*Hermetia Illucens* ou Black Soldier Fly). Les premières productions du site industriel porteront sur l'élevage et la transformation de la mouche soldat noire, à destination des marchés de l'aquaculture et du *petfood*.

L'implantation du site à Reithel, dans une région proche des frontières bel-

ges et allemandes, est surtout motivée par la présence de nombreux gisements d'intrants, sous-produits et co-produits de l'agro-industrie, qui servent à nourrir les insectes élevés dans l'usine. En plus des farines et huiles à valeur ajoutée résultant du procédé exclusif de fabrication, les résidus issus de la production sont transformés en engrais organique, qui va à son tour alimenter les cultures de la région.

Les deux premiers sites auront une capacité de conversion de 280 000 tonnes par an de bio-résidus de l'agro-industrie agricole et permettront la création de 200 emplois dans le Grand-Est et au centre de recherche situé en Occitanie. En déployant 9 sites de production à horizon 2029 avec une capacité annuelle cumulée de conversion de 1,5 million de tonnes de bio-résidus, Agronutris entend s'affirmer comme un acteur mondial de 1<sup>er</sup> plan dans la nutrition durable.

B.B.

## Ils bougent



RACHEL OLIVEIRA NOUVELLE DIRECTRICE DE L'INSTITUT GEORGES CHAPPAZ

Le 6 septembre Rachel Oliveira a rejoint l'équipe de l'Institut Georges Chappaz de la vigne et du vin en tant que directrice.

Rachel Oliveira quitte le groupe Vranken-Pommery où elle exerçait les fonctions d'œnologue et de chercheuse depuis 2018. Responsable du Département de R&D, elle assurait le suivi des programmes de recherche ainsi que le suivi des projets interdisciplinaires.

Originaire du Brésil, Rachel Oliveira est titulaire d'un master en chimie de l'environnement à l'Université de l'État de Rio de Janeiro. Elle soutient ensuite sa thèse dans le domaine médical à l'Université Paris XI et devient docteur en biopharmacie et technologie pharmaceutique. Elle a également participé à plusieurs projets dans l'éducation en tant qu'enseignante en chimie. À la suite de son doctorat, Rachel Oliveira elle intègre l'université de Reims et y obtient son diplôme national d'œnologue en 2018.

Elle est également membre de la Commission Vin, Nutrition et Santé de l'Union des œnologues - région Champagne.

## RECRUTEMENT ET CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES



Contactez  
Eric Bohn  
03 26 88 17 30

ebohn@eccarrieres.com  
PARIS - LYON - NANCY - REIMS  
BARCELONE - SHANGHAI

décideurs

# NEOMA : 150 ans et un nouveau Campus

**NEOMA.** D'une surface de 6500m<sup>2</sup>, le nouveau Campus parisien a fait l'objet d'un investissement de 80 M€. Il dispose d'une capacité d'accueil de 1400 étudiants et des programmes du post-bac à l'Executive Education.

Paris, XIII<sup>e</sup> arrondissement. À deux pas de la place d'Italie, la discrète rue Vandrezanne accueille depuis quelques semaines le nouveau Campus de NEOMA Business School. 6500 m<sup>2</sup> d'espace où 1400 étudiants occupent cinq niveaux où se répartissent entre autres la vie étudiante, les 25 salles de cours, des espaces dédiés à la formation continue et un incubateur de start-up. Tout un environnement entièrement consacré à l'enseignement post-Covid, pensé par les équipes de NEOMA. Ouvert à la rentrée 2021 après plus de deux ans de travaux, le site a été officiellement inauguré le 28 septembre.

« Ce moment est de ceux qui marquent l'histoire d'une institution. Ce projet représente l'aboutissement de trois ans de travail, durant lesquels nous avons fait des choix. Des choix forts, engagés, responsables. Construire un nouveau campus, c'est imaginer la pédagogie et la vie étudiante de demain, essayer d'anticiper comment les étudiants, les professeurs, les personnels apprendront, enseigneront, travailleront dans 5, 10, 20 ans », a déclaré Delphine Manceau, la Directrice générale de NEOMA BS lors de l'inauguration du Campus, qui célébrait aussi les 150 ans de l'école, créée à Rouen en 1871.

Au-delà de l'aspect pédagogique et novateur de ce nouveau campus, le projet est également le fruit d'un investissement de grande ampleur, à hauteur de 80 millions d'euros. « Cet immeuble est la propriété de l'école qui possède ses locaux pour la première fois de son histoire », rappelle la directrice. Un vrai choix stratégique qui s'accompagne d'une volonté environnementale et d'un pari en direction de la richesse de la vie étudiante grâce à une implantation dans Paris intra-muros. Delphine Manceau défend aussi le choix de l'innovation. « C'est une opportunité unique de nous positionner dans le digital et l'innovation. Nous avons imaginé ce Campus comme un lieu fournissant l'apprentissage de demain, une pédagogie post-pandémie avec de l'enseignement hybride, des salles de créativité, des murs inscriptibles... », souligne-t-elle. C'est aussi un véritable tournant stratégique pour NEOMA qui espère ainsi capter les post-bac parisiens pour ensuite les diriger, deux ou trois ans plus tard vers ses campus de Reims et de Rouen. Pour Jean-



Anne Hidalgo, maire de Paris et Jérôme Coumet, Maire du XIII<sup>e</sup> arrondissement, entourés, à gauche de Jean-Paul Pageau, Président de la CCI Marne en Champagne et Vincent Laudat, Président de la CCI Rouen Métropole et à droite, de Delphine Manceau, Directrice Générale de NEOMA Business School et Michel-Edouard Leclerc, président de NEOMA BS.

Paul Pageau, président de la CCI Marne en Champagne, ce nouveau Campus est indéniablement « un des outils indispensables à la réussite de l'ambitieux plan de développement de NEOMA », rappelant à cette occasion que l'école avait su, en 2020, « innover avec son Campus virtuel et faire preuve d'empathie et de solidarité envers ses étudiants » au cours de la crise sanitaire.

## RÉINTRODUIRE LES HUMANITÉS

Président de NEOMA Business School, Michel-Edouard Leclerc a quant à lui rappelé, en chef d'entreprise, que ce nouvel outil était aussi une formidable passerelle pour que l'école franchisse un palier de sa croissance. « On ne va pas en rester là », assure-t-il, tout en soulignant que la business school ne doit pas ignorer « la quête de sens » de plus en plus recherchée par les étudiants d'aujourd'hui. « NEOMA doit être pour les étudiants une belle pierre de l'édifice qu'ils veulent construire. Nous voulons réintroduire les humanités et être la signature d'une séquence de vie personnelle et de travail qui fera la différence ». Invitée surprise de dernière minute, la maire de Paris Anne Hidalgo s'est déclarée ravie que l'école ait choisi de porter son projet au cœur de cet arrondissement présenté comme « le nouveau Quartier Latin ». Défis climatiques, bureaucratie, formation,

apprentissage... elle a également profité de la tribune pour délivrer plusieurs messages. On retiendra notamment celui-ci : « Paris est totalement dépendante de tous les territoires qui l'entourent ».

Mais c'est en s'adressant aux étudiants présents que la maire de Paris a été la plus explicite : « Aux différentes étapes de sa vie, on a le droit de se dire « j'ai un autre projet ». Il faut accueillir cela comme quelque chose de positif ». De la part de la maire de Paris, qui a révélé sa vocation présidentielle l'été dernier, l'injonction résonnerait davantage comme un écho à ses ambitions nouvelles. La maire de Paris va même plus loin, s'adressant cette fois aux dirigeants de Neoma : « Ce que vous faites ici doit servir d'exemple à l'enseignement public et à l'Université ».

En matière d'exemple, l'école a en effet mis le paquet en réhabilitant entièrement un bâtiment datant des années 70 et qui accueillait jusqu'alors des bureaux. Après avoir acté l'acquisition du bien, le comité stratégique a confié au rémois Rodolphe Lefèvre la mission de mener le projet, du financement jusqu'à la livraison du chantier mi-2021. « Nous avons acheté un bâtiment au groupe Eiffage, qui comprenait aussi une partie de l'aménagement. Il a fallu trouver un financement, sachant que

l'école ne voulait pas effectuer un apport trop important », explique le membre du conseil d'administration de l'école. « Nous avons dû définir quelles prestations étaient à notre charge, nous avons recruté un cabinet d'architecte et un directeur de l'immobilier. Tout n'a pas été simple mais nous avons obtenu le résultat qui nous avait été promis au début du chantier en respectant notre budget et les délais ».

Lors de la visite guidée assurée par Michel-Edouard Leclerc et Delphine

Manceau, ces derniers ne cachent pas leur satisfaction du résultat obtenu. Le premier étage accueille la vie étudiante, les deuxième et troisième niveaux sont réservés aux salles de cours, le quatrième est dédié à la formation continue et le cinquième, avec vue imprenable sur Paris et la Tour Eiffel, accueille l'incubateur. « Les salles sont toutes équipées pour assurer un enseignement hybride, complètement en ligne ou en présentiel », explique Alain Goudey, Directeur de la transformation digitale de l'école à qui l'on doit la mise en ligne remarquée et saluée du Campus virtuel pendant la crise sanitaire. « Les salles de cours sont équipées de systèmes de visio-conférences et de visio-projecteurs interactifs où même les étudiants peuvent projeter leurs contenus sur l'écran », souligne-t-il. Mais la déconnexion est aussi proposée par endroits. « Nous avons aussi des salles de créativité, où les étudiants comme les équipes peuvent se retrouver en absence totale de technologie ».

Delphine Manceau : « Aujourd'hui marque donc une fin de chantier, mais aussi et surtout le début d'une nouvelle aventure, tout aussi exigeante, qui consiste à accompagner nos étudiants dans un contexte sanitaire et économique très particulier, pour former la génération qui participera à la reprise économique de notre pays et qui construira le monde de demain ».

BENJAMIN BUSSON



Michel-Edouard Leclerc, président, Delphine Manceau, Directrice Générale et Alain Goudey, Directeur de la transformation digitale de NEOMA Business School.

# Les Assises de la prévention plaident pour la collégialité des informations

**Emploi.** Les Assises de la prévention, organisées par les tribunaux de commerce de la Marne, ont affirmé le rôle majeur de ces derniers dans la détection des signaux faibles des entreprises et ont aussi révélé l'absence d'une collégialité nécessaire en amont du traitement des difficultés.

En ouverture de ces Assises de la prévention, sous l'égide de la Cour d'appel de Reims et organisées par les tribunaux de commerce de Reims et Châlons-en-Champagne, Jean-Baptiste Parlos, Premier président de la Cour d'appel de Reims souligne les enjeux d'une telle rencontre : « Il s'agit d'économie, d'emploi et de justice, de la vie des entreprises et de la place des tribunaux de commerce dans la prévention de leurs difficultés ». Cette opération de sensibilisation portée par les deux tribunaux de la Marne s'appuie sur la conviction de leurs deux Présidents : « Seuls, nous ne pouvons rien faire. Pour réussir, le Plan de sortie de crise a besoin de la fédération de tous les organismes au contact de la vie des entreprises ».



« Seuls, nous ne pouvons rien faire. Pour réussir, le Plan de sortie de crise a besoin de la fédération de tous les organismes au contact de la vie des entreprises », estiment les présidents des tribunaux de commerce la Marne.

## CES DATA DIFFICILES À PARTAGER

Les paramètres actuels ne sont pas alarmants, mais l'après-crise n'est pas gagnée. Toutes les entreprises ne disposent pas d'une assurance sur l'avenir. L'urgence est dans la détection des fameux signaux faibles : la situation de l'emploi, le règlement des dettes, les retards

de paiement aux fournisseurs, les comptes sociaux, la cotation Banque de France... La détection, voilà le mot clé du débat, tel qu'il est évoqué par Bernard Detrez, le Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat des Ardennes : « Nous n'avons pas les moyens de détecter. Dès que l'on parle d'argent, c'est tabou. Nous ne disposons pas de l'outil nécessaire ».

Pierre-Louis Bien, responsable du recouvrement amiable et forcé de l'URSSAF de la Marne déplore sur ce sujet le trop souvent mode curatif de sa mission. Lui aussi croise les données d'autres organismes et souligne le rôle important des commissaires aux comptes. Que fait l'URSSAF des informations qu'elle possède ? La question vient du Premier président de la Cour d'appel.

Réponse de l'URSSAF : « Nous ne transmettons pas nos listes aux tribunaux de commerce. C'est la loi ». La guerre des algorithmes et des data sur le point d'être déclarée au cœur des Assises ?

La Présidente de la Conférence générale des juges consulaires de France, Sonia Arrouas éteint les braises : « Le tribunal de commerce d'Evry a signé une convention

avec l'URSSAF et la Banque de France et cela fonctionne bien ». Sur ce sujet chaud, Dominique Mari, Animateur du Comité départemental de sortie de crise, note qu'il s'agit d'une convention locale, s'en étonne et donne son point de vue sur les data : « Les chiffres, les data, c'est bien. Mais l'humain et le dialogue, c'est mieux », avant de préciser : « Réglementairement, nous ne pouvons pas tout communiquer ».

## LE RÔLE ENCORE MÉCONNU DESTC

Place aux experts comptables et aux commissaires aux comptes, avec des positions bien différentes dans leurs obligations vis-à-vis des entreprises : « Les commissaires aux comptes sont des lanceurs d'alerte... S'ils ne l'étaient pas, ils seraient sanctionnables. Pourquoi les entreprises ne s'adressent-elles pas aux tribunaux de commerce ? Nous sommes dans l'humain et les tribunaux font peur. La majorité des chefs d'entreprise imagine que le tribunal est un accélérateur de la déconfiture de l'entreprise en difficulté ». Chacun pour soi. Un membre de la CCI de la Marne

lance : « Le tribunal, cela fait peur. La CCI c'est mieux ! ».

Dominique Mari dresse un portrait idyllique du Comité départemental de sortie de crise : « Nous coordonnons la sortie de crise, nous sommes pragmatiques, souples, opérationnels et nous travaillons en collégialité avec tous les acteurs proches des entreprises... Et quand cela est nécessaire, nous dirigeons les chefs d'entreprises vers les tribunaux de commerce... Le point d'entrée, c'est nous ».

Jean-Marie Soyer répond alors : « Nous sommes contents que tous fassent de la détection, mais n'oubliez pas que juridiquement, nous sommes les seuls à pouvoir apporter des solutions solides aux entreprises en difficulté ». La conclusion revient à l'invité d'honneur. Sonia Arrouas note que les entreprises ont su réagir à une crise qui aura eu le mérite de créer de la réactivité, de renforcer la formation, la communication et l'innovation et confirme le propos central de ces Assises : « Les entreprises ont besoin des tribunaux de commerce ».

GÉRARD DELENCLOS

## Sonia Arrouas : « Les chefs d'entreprise connaissent mal les tribunaux de commerce »

Les Tribunaux de Commerce souffrent-ils d'absence de notoriété ?

S.A. : « On connaît mal les tribunaux de commerce et leur mission d'accompagnement des chefs d'entreprises. Nous ne sommes pas des structures qui punissent. Notre travail est en amont, dans la prévention et il va très probablement s'intensifier dès le début 2022 ».

Dans votre volonté de travailler avec les acteurs de l'entreprise, vous venez de signer un partenariat avec les commissaires aux comptes. Pourquoi ?

S.A. : « Nous avons besoin de recevoir des signaux faibles pour aider les entreprises plus en amont. Les commissaires aux comptes et les experts comptables sont des observateurs

de premier rang de la santé de l'entreprise, donc très en amont. Voilà pourquoi ce partenariat ».

Le projet de loi relatif aux tribunaux de commerce pointe une insuffisance de la diversité des juges consulaires et notamment une surreprésentation des cadres. Votre opinion sur ce constat ?

S.A. : « Les cadres ne sont pas surreprésentés. D'après une enquête que nous avons menée cette année, sur les 134 tribunaux de commerce de France, on ne compte que 13% de cadres ».

Faut-il parler de crise de vocation pour la mission de juges consulaires ?

S.A. : « Contrairement à cette soi-disant surreprésentation, le recrutement des cadres dans les tribunaux de commerce est compliqué ».

Ces Assises ont pour thème central la prévention, est-ce l'occasion pour vous de rappeler l'exclusivité des tribunaux de commerce en matière juridictionnelle ?

S.A. : « Il ne s'agit pas d'un rappel, mais de dire aux entreprises en difficulté que les tribunaux de commerce sont là pour les aider et qu'ils ont les moyens de le faire. Dire aussi aux instances qui gravitent autour des entreprises tout l'intérêt d'un travail collectif en matière de prévention ».



Sonia Arrouas, Présidente de la Conférence Générale des Juges Consulaires de France.

G.D.

## « Les Tribunaux de commerce ont un rôle primordial »

C'est une conférence de presse, en présence de Jean-Baptiste Parlos, Premier président de la Cour d'appel de Reims, Béatrice Neveux, Secrétaire Générale du Procureur général, Sonia Arrouas, Présidente de la Conférence générale des juges consulaires de France, Jean-Marie Soyer et Frédéric Jean, respectivement Président du Tribunal de commerce de Reims et de celui de Châlons-en-Champagne, qui a précédé ces Assises de la Prévention.

Pour le Premier président de la Cour d'appel de Reims : « Le Tribunal de commerce est la maison de la justice et sa maison mère est la Cour d'appel... Les défaillances d'entreprises que nous redoutions, à la suite de la crise sanitaire, n'ont pas eu lieu. Cependant, nous sommes à un moment de bascule, avec la fin prochaine des aides et donc nous devons être encore plus vigilants dans cette perspective. Il y va de la santé économique de notre région... ».

Jean-Baptiste Parlos poursuit : « Le législateur a donné beaucoup de moyens d'action aux Tribunaux de commerce qui sont les seuls à disposer d'une vue globale de la situation des entreprises et à mettre en œuvre les moyens de prévention contre les éventuelles difficultés. La boîte à outils des moyens n'a jamais été aussi complète ». Puis il

conclut : « On associe trop souvent les tribunaux de commerce à la liquidation des entreprises. Rien n'est pire que cette association », avant cette mise en garde : « Un conseil aux chefs d'entreprises : signalez au plus tôt les prémices de vos problèmes naissants. Le Tribunal de commerce sait aussi éviter les liquidations ».

### LES TRIBUNAUX DE COMMERCE SONT INCONTOURNABLES

Béatrice Neveux, quant à elle, situe le travail du parquet dans cette mission de prévention : « Je voudrais rappeler le rôle du ministère public dans les dossiers d'entreprises en difficulté. Le rôle du ministère public ? Un travail accru au stade de la prévention et un rôle de détecteur des difficultés des entreprises, notamment au niveau des demandes des salariés, de l'état des comptes sociaux. Un rôle primordial en matière de respect du droit des sociétés ». Sonia Arrouas, Présidente de la Conférence Générale des Juges Consulaires de France, Présidente du Tribunal de Commerce d'Evry, souligne le travail primordial des tribunaux de commerce : « Les tribunaux de commerce sont absolument incontournables. La période charnière de l'après-crise souligne encore plus cette évidence. Le problème de la multiplicité des struc-



De gauche à droite, Jean-Marie Soyer, Président du Tribunal de commerce de Reims, Sonia Arrouas, Présidente de la Conférence générale des juges consulaires de France, Jean-Baptiste Parlos, Premier président de la Cour d'appel de Reims, Béatrice Neveux, Secrétaire générale du Procureur général, Frédéric Jean, Président du Tribunal de commerce de Châlons-en-Champagne.

tures de prévention est que chacun travaille dans sa sphère et que les chefs d'entreprises viennent trop souvent nous voir trop tard. Si la détection et la prévention nous semblent être l'affaire de tous, le moins que l'on puisse souhaiter est la concertation entre tous les intervenants, seule capable d'une grande efficacité ».

Frédéric Jean, Président du Tribunal de commerce de Châlons-en-Champagne et Jean-Marie Soyer, Président du Tribunal de commerce de Reims ont dit leur volonté de travailler en équipe : « Pour faire un travail sérieux, il faut être accompagné, ne serait-ce qu'en termes de détection précoce des difficultés. Nous avons besoin

de tous les acteurs de la vie économique pour obtenir des remontées d'informations. Nous insistons sur ce collectif. Certes, le Tribunal de commerce a le dernier mot dans les mesures à prendre, mais il paraît que venir nous voir est compliqué... »

G.D.

**Être Pro, c'est cultiver son savoir-faire.**  
Retrouvez-nous sur le Salon VITEff :  
Allée F, Stand n°220.

Communication à caractère publicitaire.  
Caisse d'Épargne et de Prévoyance Grand Est Europe, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 681.876.700 euros - siège social à STRASBOURG (67100), 1, avenue du Rhin - 775 618 622 RCS STRASBOURG - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 004 738 • Crédit photo : Adobe Stock.

**Réindustrialisation.** Le fleuron de la maroquinerie française affirme son ancrage ardennais avec la réalisation d'un second site de production à Tournes. À la clé, un investissement de 10M€ et près de 300 emplois.

# Hermès s'ancre dans les Ardennes



Lors de la pose de la première pierre, une maroquinier a coulé un triton en étain, emblème de la Maroquinerie de la Sormonne.

Poursuivant sa politique de fabrication en France où elle fait travailler plus de 4 000 personnes, la société Hermès entame la construc-

tion d'une seconde manufacture sur le parc d'activités de Tournes/Cliron. Annoncée le 4 octobre 2019 et reçue alors comme une bénédiction par

les élus locaux, la réalisation de la maroquinerie de la Sormonne est donc devenue une réalité sur le terrain quasiment deux ans plus tard. Le timing est pratiquement respecté.

Par cette opération, Hermès doublera ses effectifs dans le département - une première maroquinerie avait été ouverte en 2002 à Bogny-sur-Meuse - en créant 250 à 260 nouveaux emplois pérennes pour concevoir des sacs à main au raffinement mondiallement réputé.

« Ce moment important marque le dynamisme de notre maison dans son secteur historique, la maroquinerie, qui représente la moitié de l'activité totale du groupe. Nous sommes portés par nos résultats sur les marchés internationaux, notamment aux Etats-Unis et en Asie. Et ces belles perspectives nous amènent à multiplier les investissements en capacité de production », explique Guillaume de Seynes, directeur général en charge du pôle amont et participations.

Saluant les salariés de l'usine de Bogny-sur-Meuse - « ils ont

montré leur savoir-faire et leurs compétences et montré la confiance qu'on pouvait afficher à ce territoire », le petit-fils du créateur du fameux sac Kelly a exprimé son plaisir de voir Hermès Maroquinerie Sellerie se doter ici d'un 21<sup>e</sup> site de production. Le pôle ardennais devient aussi le sixième du Groupe à la calèche.

## UNE CULTURE ÉCOLOGIQUE

Le futur atelier de confection dont la conception a été confiée à l'agence d'architecture nordiste Coldefy et Associés et au cabinet suisse Vogt Landscape Architects, spécialisé dans l'aménagement paysager, fera la part belle à la lumière naturelle avec une succession de façades vitrées. Occupant une surface foncière de plus de dix hectares dont elle est propriétaire, Hermès va ériger un bâtiment industriel de 5 700 m<sup>2</sup> dimensionné pour accueillir 300 personnes (cadres, personnes administratives et logisticiens compris). « La jauge idéale » selon Emmanuel Pommier, directeur général du pôle artisanal

Hermès Maroquinerie-Sellerie.

Au sein de cet édifice, qui nécessitera un investissement de dix millions d'euros, se répartiront des ateliers de découpe et de travail du cuir, un espace de stockage de peaux tannées et teintées ainsi que des bureaux administratifs et des locaux sociaux plus un restaurant d'entreprise dont la gestion pourrait être confiée à une société locale.

De louables ambitions de développement durable serviront de marqueurs à cet équipement labellisé « à énergie positive » : maîtrise des consommations énergétiques avec... 2 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques, choix de technologies innovantes pour réduire l'impact carbone, qualité des espaces de travail et respect de la biodiversité environnante... Autant d'éléments qui caractérisent le modèle artisanal à la griffe Hermès d'ailleurs vanté par Guillaume de Seynes.

## LIVRAISON DÉBUT 2023

Le chantier qui privilégiera

les entreprises locales durera dix-huit mois pour arriver à une ouverture programmée en début d'année 2023. 130 futurs artisans ont déjà été formés dans un atelier provisoire de 2000 m<sup>2</sup> situé sur la zone ActiVence II à Charleville-Mézières. Ils ont été initiés par leurs tuteurs bognyens qui les accompagnent en interne pour les aguerrir à leur futur métier et les rendre performants. D'ici 18 mois, ils confectionneront les sacs Kelly, Constance, Lindy et 24/24.

Malgré la crise sanitaire, la maison familiale indépendante a toujours le vent en poupe, ce qui lui permet de maintenir ses investissements afin de répondre à la forte demande mondiale pour les produits de luxe. Une conjoncture favorable qui pourrait alors peut-être concrétiser l'implantation d'une troisième unité dans les Ardennes lors de la prochaine décennie, en étant fidèle à sa stratégie de « grappe » dans un même secteur géographique...

PASCAL RÉMY

## 150 participants au premier brunch des entrepreneurs de Châlons Agglo



©CHRISTOPHE MANQUILLET

Châlons Agglo propose mensuellement ces rencontres conviviales aux chefs d'entreprises du territoire, sous la forme d'un brunch, qui permet à chaque invité de rencontrer ou retrouver d'autres dirigeants. Organisés en présence de Jacques Jesson, Président de Châlons Agglo, de Jérôme Mât, 1<sup>er</sup> Vice-Président de Châlons Agglo chargé du Développement Économique et Durable, et de Benoist Apparu, maire de Châlons, ces rendez-vous sont également l'occasion de rencontrer l'équipe dédiée à la concrétisation des projets d'investissement ou de développement, et d'optimiser l'accompagnement des collectivités. Plus de 150 chefs/chefes d'entreprises ont participé à la première édition organisée le vendredi 24 septembre.

Ces brunchs complètent les Petits-déjeuners Entreprises, qui permettent à 10 à 20 chefs d'entreprises un temps de rencontre et d'échange privilégiés avec les élus et l'équipe de la Direction de l'Attractivité et du Développement économique.

Prochains Brunchs (sous réserve de modification) :  
Vendredi 29 octobre ;  
Vendredi 26 novembre ;  
Vendredi 17 décembre.

JEUDI 14 OCTOBRE : NOCTURNE (JUSQU'À 21H)

## SALON DES TECHNOLOGIES DES VINS EFFERVESCENTS

**VITeff**  
THE SPARKLING WINE TECHNOLOGY EXHIBITION

DU 12 AU 15 OCTOBRE 2021  
LE MILLESIMUM - EPERNAY

MATÉRIEL VITICOLE & VINICOLE - MATÉRIEL DE MISE EN BOUTEILLE  
EMBOUEILLAGE & COMMERCIALISATION - BÂTIMENTS & SERVICES  
SPARKLING LAB - CENOTOURISME

- www.viteff.com -

Organisé par  
EFFEVENT | EPERNAY AGGLO | LE DÉPARTEMENT Marnes | NORD EST | Nicolas Feuillatte CHAMPAGNE | bleu | anev

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

NOUS VOUS ACCUEILLONS DANS LES MEILLEURES CONDITIONS DE SÉCURITÉ

Masque obligatoire

Pass sanitaire ou test PCR négatif (de moins de 72h) obligatoire

© CHAMPAGNE CREATION - REIMS

## AUJOURD'HUI UNE JEUNE RECRUE QUI ASSURE



## ET DEMAIN UNE RELÈVE ASSURÉE.

Découvrez Youzful, la plateforme qui vous met en relation avec les jeunes en recherche de stage/emploi dans votre région.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT  
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



youzful-by-ca.fr

Le site www.youzful-by-ca.fr est édité par Crédit Agricole E-Immobilier, groupement d'intérêt économique - Siège social : 48, rue La Boétie, 75008 Paris - 790 054 811 RCS Paris - Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement, n° Orias 13006097. Accès gratuit au site, hors coût du fournisseur d'accès. Le service de mise en relation est uniquement accessible aux professionnels disposant d'un numéro SIREN, après la création d'un compte Youzful Professionnel (gratuit).  
09/2021 - H39303 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty Images.

# EVOLIS

## REIMS

vous propose

**Bureaux à Vendre, à Louer, Libres ou Occupés  
À partir de 280 m<sup>2</sup>  
REIMS Clairmarais**

*Nous Consulter*



DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JUILLET...



## DEVIENT

## EVOLIS

### REIMS

17 rue des Forges 51530 CHOUILLY  
Tél. : 06 76 68 49 10



## SPÉCIALISTE AMIANTE

Qualité garantie  
A votre service  
depuis  
2003

- Repérage Amiante avant travaux
- Repérage Amiante avant démolition
- Carottages enrobés routiers
- Contrôle visuel après travaux
- Mesures d'empoussièrement

**MARNE - AISNE - ARDENNES**

Tél. : **03 26 36 13 13**  
**www.dl-experts.pro**

BÂTIMENTS • TRAVAUX PUBLICS • ADMINISTRATIONS • ARCHITECTES





2 rue de Nanteuil - REIMS  
Tél. : 03 26 85 64 76  
Fax : 03 26 85 28 59  
contact@dker-transaction.fr  
**www.dker-transaction.fr**



## APPARTEMENT AVEC TERRASSE DE 70M<sup>2</sup>



**En hypercentre, au cœur d'une rue animée et commerçante, au 2<sup>ème</sup> étage d'un petit immeuble, cet appartement T7 a retrouvé ses lettres de noblesse grâce à une rénovation complète de grande qualité par une architecte d'intérieur parisienne. Vous profiterez de pièces de vie aux volumes généreux avec 1 belle cuisine entièrement meublée et équipée ouvrant sur la terrasse, 1 double salon/séjour, 1 salon TV, 4 chambres et 1 suite parentale avec SDD et dressing. SdBs, buanderie. Coin bureau. Cave et annexes. 1 place de stationnement sous le chartil de 25 m<sup>2</sup>. Petite copropriété avec syndic bénévole.**

**Prix : 1 260 000 €** DPE : en cours  
Honoraires : 5% TTC inclus charge acquéreur (1 200 000 € hors honoraires)

Carte professionnelle n° CPI5102201600004771 - Garantie GALIAN N° GF0000506599 - 807 646 245 R.C.S REIMS

**Energie.** Retenu par le Conseil départemental des Ardennes pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque (23,21 MWC de puissance) sur l'ancienne base de l'Otan, CVE mettra trois ans pour mettre ce projet en œuvre.

# CVE investit 16 M€ dans une centrale photovoltaïque à Regniowez

Connu pour créer les modèles énergétiques de demain, le groupe provençal CVE (Changeons notre Vision de l'Energie) va investir 16 millions d'euros dans un projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 23,21 MWC sur des zones imperméabilisées de l'ancienne base de l'Otan à Regniowez. Lauréat parmi 16 autres offres de l'appel à projets lancé en février par le Conseil départemental des Ardennes pour développer l'énergie solaire sur le territoire, CVE mettra trois ans pour concrétiser ce projet sur le terrain. D'ici au début du chantier prévu en juillet 2024, la phase de développement et de pré-construction comprendra la création d'une société de projet, le dépôt et la possession d'un permis de construire, le montage financier du programme, l'obtention d'un tarif de rachat de l'électricité auprès de la Commission de Régulation de l'Energie, l'étude d'impact, l'instruction et l'enquête d'utilité publique, la protection et la gestion des milieux naturels, la mise en place d'un site internet et



L'ancienne base de l'Otan à Regniowez telle qu'elle apparaîtra en 2025 avec les 80 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques.

à une communication accessible à tous, les ateliers de concertation avec les acteurs du territoire sur des thèmes comme l'insertion paysagère et les enjeux des énergies renouvelables ou encore l'évacuation des terres inertes présentes sur le site.

#### 40 000 PANNEAUX SUR 80 000 M<sup>2</sup>

Ce dense programme permettra à terme de produire l'équivalent

de l'alimentation de 6 200 foyers, correspondant à la fourniture électrique de 16 275 Ardennais. La future centrale sera réalisée sur une superficie totale clôturée de 64,5 hectares artificialisée, dont 22,5 ha pour la seule centrale photovoltaïque.

Un bail emphytéotique va être prochainement signé avec le groupe CVE pour une durée d'exploitation de 40 ans. 40 000 pan-

neaux seront installés sur place, soit une surface de 80 000 m<sup>2</sup>. La connexion du futur parc au réseau électrique nécessitera un raccordement de 18 kilomètres sur un poste source, servant de point d'injection. Bouygues Energies & Services assurera la construction et une partie de la maintenance pourrait aussi être sous-traitée à des PME ardennaises. Dix emplois équivalents temps plein seront créés durant le chantier.

#### ASSOCIER LES ACTEURS LOCAUX

« Cette solution engendrera, par ailleurs, des retombées économiques locales fortes en terme de loyers, taxes et aussi d'emplois. Une excellente opportunité pour le Département, Ardennes Thiérache, la Région et les trois communes concernées par le projet : Regniowez, Taillette et Eteignières » explique Noël Bourgeois, le président du Conseil départemental. La collectivité recevra une recette annuelle de 300 000 euros en tant que propriétaire du site. Le groupe marseillais CVE (76 millions d'euros de chiffre d'affaires, 240 per-

sonnes employées dont 180 en France) est un producteur d'énergie verte locale et décentralisée qui cherche à développer des moyens de production d'énergie renouvelable au plus près des consommateurs, des entreprises et des collectivités. Il dispose d'un parc de plus de trente centrales au sol réalisées ou en cours de construction.

« Nous sommes capables de porter l'ensemble d'un projet depuis le développement jusqu'à l'exploitation et la fourniture d'énergie en passant par la construction et le suivi environnementale. Cela en intégrant des équipes de financement et d'ingénierie et des bureaux d'études sur toute la chaîne de valeur », précise Fabien Martel, responsable de développement de CVE. Dans la région champardennoise, l'entreprise travaille déjà sur des projets de méthanisation avec Ardennes Métropole ou en lien avec la communauté de communes du sud marnais sur un projet de centre photovoltaïque à Marigny (30 MW).

PASCAL RÉMY

## 2<sup>ème</sup> FORUM DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE

RETRAITE ET TRANSMISSION DE SON ENTREPRISE

LUNDI 18 OCTOBRE 2021

DE 8H30 À 12H30

CCI Marne en Champagne  
5 rue des Marmouzets à Reims

Inscription sur [marne.cci.fr](http://marne.cci.fr)



Masque obligatoire



Pass sanitaire obligatoire

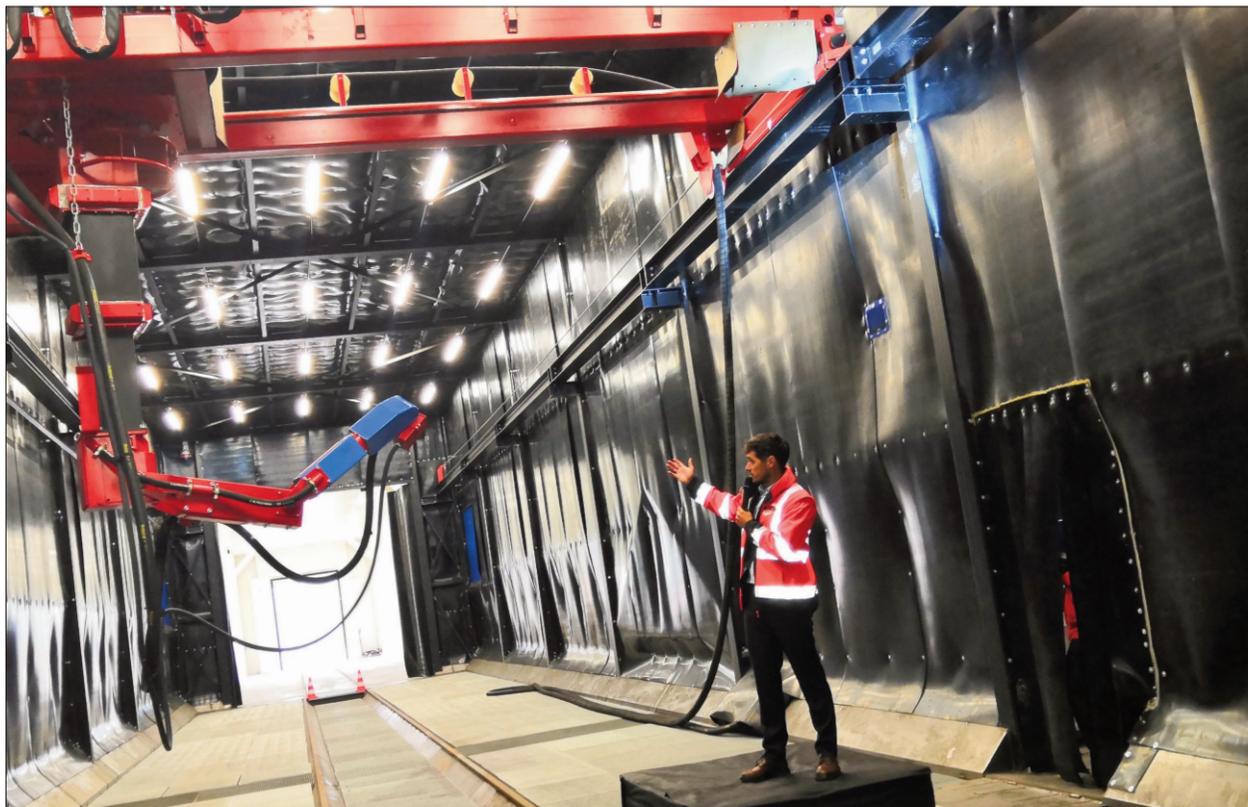
Un événement



Action mise en place dans le cadre du Pacte Transmission-Reprise 2019-2021

**Ferroviaire.** Grâce à un marché de 1300 wagons SNCF à démanteler, DI Environnement ouvre une usine ultra-moderne à Chalindrey, en Haute-Marne.

# L'innovation au service du recyclage



Hugo Rosati, directeur général de DI Environnement et le robot unique au monde capable de traiter seul une caisse de wagon SNCF sans intervention humaine.

Plus question que les wagons de voyageurs finissent leur vie sur une voie de garage. « Entre 2018 et 2028, ce sont 12 000 caisses de wagons SNCF qui devront être démantelées », rappelle Christophe Fanichet, pdg de SNCF Voyageurs. Un vaste programme rendu nécessaire par le Grenelle de l'environnement imposant des règles drastiques en matière de recyclage, le propriétaire d'un matériel devenant responsable de l'élimination des déchets. « En quelques années, c'est toute une filière du démantèlement qui s'est structurée avec des taux de recyclage allant de 92 à 98 % », poursuit le représentant de la SNCF. Auparavant, les voitures voyageurs finissaient directement chez le ferrailleur. Désormais, elles sont dépolluées et décapées afin que le maximum de matériaux puissent être recyclés. Problème, ce matériel ferroviaire ancien contient souvent de l'amiante, et doit faire l'objet d'un traitement spécifique si l'on veut récupérer la ferraille.

Pour parvenir à ce résultat, l'usine ultra-moderne de Chalindrey de DI Environnement mise sur la technologie. « Nous sommes les premiers à utiliser un robot de grenailage capable de traiter automatiquement la quasi-totalité d'un wagon », fait remarquer Hugo Rosati, qui dirige aujourd'hui ce groupe familial spécialisé dans la dépollution et le désamiantage. Présente sur toute la France, et même à l'étranger, sur des chantiers de désamiantage de bâtiments, cette entreprise de 450 salariés pour un chiffre d'affaires de 70 millions d'euros se diversifie dans les activités de dépol-

lution industrielle, et notamment le démantèlement de wagons usagés.

L'entreprise familiale, dont le siège est dans la Drôme, s'est intéressée à l'appel d'offres européen lancé par la SNCF, en mettant au point une technologie innovante. Elle n'a pas manqué l'opportunité qui se présentait en Haute-Marne.

## L'INCENDIE DE LA « ROTONDE »

L'ancien patron de la SNCF, Guillaume Pépy était venu en personne à Chalindrey, en décembre 2013, pour annoncer la création d'un centre de démantèlement sur la fameuse Rotonde. L'entreprise Géowaste avait mis en route ce premier centre qui a été ravagé par un incendie en avril 2016. Il a donc fallu répartir de zéro pour la SNCF et relancer un appel d'offres pour lequel DI Environnement a été retenu avec un marché portant sur 1300 voitures à démanteler sur dix ans. Un marché énorme lorsqu'on sait que cela représente 33 km d'occupation de voie. L'entreprise a investi 10 millions d'euros à Chalindrey dans ce nouvel outil industriel, l'État et les collectivités investissant 3 millions d'euros, notamment pour les aménagements et l'embranchement ferroviaire. « Nous sommes ici dans un écosystème ferroviaire et il était essentiel que le démantèlement soit aussi présent », fait remarquer le vice-président transport du Grand Est, David Valence.

Une quarantaine d'emplois ont déjà été créés mais DI Environnement n'entend pas en rester là, l'usine ayant été dimensionnée pour une activité

plus importante. Avec ses trois lignes de production, un bâtiment de 6 000 m<sup>2</sup> et 6 hectares de surface de stockage, l'entreprise a vu bien au-delà du marché attribué par la SNCF. « Nous travaillons aussi avec d'autres opérateurs ferroviaires mais aussi les industriels pour leurs besoins de décapage et grenailage », souligne Hugo Rosati. La technique de grenailage projetant un abrasif à 800 km/h permet de remettre à nu les surfaces métalliques avant de les repeindre, ou dans le cas des wagons, de les préparer au recyclage. Elle peut être utilisée par exemple pour traiter des structures métalliques, des équipements ferroviaires, militaires et industriels.

LAURENT LOCURCIO



## Les Rendez-vous de Bacchus

### Qualité, rentabilité, export: les avantages du bio !

Le passage au bio – puis éventuellement à la biodynamie – pour un vigneron est un choix bien souvent mûrement réfléchi et avant tout un choix de vie. La plupart des vignerons interrogés déclarent convertir leur domaine en bio ou en biodynamie avant tout pour transmettre un vignoble sain à leurs enfants. Outre des motivations philosophiques et de préservation de l'environnement, les vignerons déclarent également chercher à améliorer la qualité de leur vin à travers ces différentes démarches ; Cette conférence abordera, à partir des résultats de recherches récentes, la question de l'impact de la transition écologique sur la qualité (une question qui fait débat) mais aussi sur la rentabilité des exploitations ; sans oublier la capacité des domaines à exporter.

Olivier Gergaud est professeur d'économie à KEDGE Business School, chercheur affilié au LIEPP de Sciences Po et Professeur adjoint à New York University. Il a obtenu un doctorat de l'Université de Reims pour une thèse récompensée par l'Association française de science économique (AFSE). Olivier Gergaud est également titulaire d'une habilitation à diriger des recherches, obtenue à Sciences Po en 2009. Ses travaux concernent de nombreux domaines de l'économie appliquée (culture, vin, restaurants, sport, environnement, vote, etc.) mais aussi le marketing et la RSE.

Mardi 5 octobre 2021, à 19h au Clos, 25 Rue du Temple à Reims. Conférence animée par Olivier Gergaud.

\*Votre pass sanitaire sera demandé à l'entrée, port du masque obligatoire\*

## La franchise à l'honneur pour les femmes

### Jeudi 7 octobre 2021 à Reims

Le saviez-vous ? En 2020, 328 établissements ont été créés par des femmes dans la Marne. Entre création de réseaux d'entreprise, plan région et multiplicité de réseaux féminins, le territoire se mobilise en faveur de l'entrepreneuriat des femmes. (Source : Reims attractive – mars 2021)

C'est la raison pour laquelle [www.reconversionfranchise.com](http://www.reconversionfranchise.com), plateforme dédiée aux femmes en reconversion vers l'entrepreneuriat et à la Franchise, a choisi le territoire du Grand Reims pour coorganiser avec la CCI Marne en Champagne la Journée Rencontre « Envie d'entreprendre Moi aussi ! ».

Au programme : Allocution d'un membre de l'association Créer comme Elles, en suivant, des conseils d'experts sur la création « Ai-je le profil pour entreprendre », puis « Les dispositifs d'aide au financement en région Grand Est ». La franchise sera abordée par Corinne Gicquel, et illustrée par quatre franchiseurs spécialisés qui se prêteront à un jeu de questions-réponses.

En conclusion sur la franchise, focus sur le financement sous l'angle « Pourquoi la franchise rassure la banque ? ».

En deuxième partie, et selon le principe du speed meeting, chaque participant pourra échanger directement avec les franchiseurs pour faire avancer son projet et s'informer sur les opportunités en région Grand Est.

Ce rendez-vous se déroulera jeudi 7 octobre de 13h30 à 18h à la CCI Marne en Champagne (5 rue des Marmouzets à Reims).

Pour s'inscrire : <https://bit.ly/2UoZYrH>

**En bref**

# Le notariat, la tête dans le

**Rencontres.** Déjà ville hôte en 2008, Nice rempile et accueille du 23 au 25 septembre le 117<sup>e</sup> congrès des Notaires de France, organisé au cordeau par le Conseil Supérieur du Notariat. Le thème 2021 est 100% fédérateur : le numérique, l'homme et le droit.



Eric Dupond-Moretti, garde des Sceaux.

Seul le prononcé fait foi, nous indiquent les discours fournis par l'organisation. Nous ne pourrions pas vérifier, en salle de presse, pas de son... Bienvenue donc au congrès

national des notaires de France, rassemblés à Nice pour une 117<sup>e</sup> édition où les praticiens du cru, dit-on, seraient fait extrêmement discrets. Ouverture officielle signée Christian Estrosi,

maire de Nice, particulièrement en verve devant des praticiens attentifs. Inflation législative et réglementaire, arrivée des outils numériques, sécurité des transactions, et même référé-

rence à la Lettonie, l'édile est dans les clous côté thématiques. « Vous l'avez bien identifié, l'enjeu dans le futur de vos métiers est là ». Dans cette dématérialisation qui chamboule les usages, qui complexifie pour certains l'authentification des signatures, du moins pour l'heure. Le notaire, par nature une sécurité, un accompagnement de confiance, « rouage essentiel de notre vie sociétale » ne devra pas céder au digital ce lien humain qui fait sa force et son expertise. D'où de sacrés défis à relever à l'heure de la transition numérique, vue par le prisme d'une profession qui, si elle vise effectivement l'amélioration du système juridique, ne compte pas y laisser son âme. Des défis introduits avec beaucoup d'éloquence, avec cours de littérature comparée assuré par Me David Ambrosiano, président du Conseil supérieur des Notaires de France, devant un « éminent public » où s'était glissé Eric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, en visite protocolaire discrète dans sa ville de cœur.

## FOCUS SUR LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Elle avait été signée en octobre 2020, entre le notariat et le ministre de la Justice. « Un pacte en réalité », souligne le président Ambrosiano, qui inclut l'actuelle rédaction d'un code de déontologie attendu dans son entrée en vigueur dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Et qui confirme en tribune le lancement de Notaires Infos, service d'informations juridiques made in notariat, « nous avons prévu que nos consultants chevronnés traitent plus de 25 000 appels par an, et si cela coûte au notariat, je ne m'en plains pas » scande le président du CSN. Et au titre de la dématérialisation ? « Je vous avais promis 75% d'études équipées en visioconférence, elles sont aujourd'hui plus de 85% ». Le papier, lui, disparaît des offices, au profit d'un acte authentique à distance entré dans les mœurs.

## ACTEURS DE LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

Par la voix du président Ambrosiano, les notaires de France demandent aussi une vraie reconnaissance

dans leur rôle pour lutter contre les financements occultes. « Lors de la visite du GAFI en France (Groupe d'action financière, ndlr), une douzaine d'experts internationaux ont scruté les progrès de la France en matière de lutte contre le blanchiment ».

Et de demander ouvertement au ministre de tutelle que le CSN soit reconnu comme une véritable autorité de supervision en la matière. « Le notariat est au cœur de ce dispositif, répondra Eric Dupond-Moretti, les évaluateurs du GAFI ne s'y sont pas trompés, et c'est un combat qui doit être mené tambour battant ». Banco.

ISABELLE AUZIAS  
TRIBUNE CÔTE D'AZUR  
POUR RÉSO ECO HEBDO



## « Aller plus loin ensemble, autour de nos valeurs »

Pour sûr, l'arrivée du numérique sera contre-balancée par une réflexion profonde et collaborative que le président Ambrosiano souhaite riche et régulière. Jusqu'à toucher les prémices du développement personnel. Un notaire sain dans un corps sain, avec l'esprit qui en découle. « Etre clair avec soi-même », le vœu pieux du président du CSN. « En 2021, pourquoi avons-nous encore des notaires ? Qu'est-ce qui justifie, bon sang, l'existence du notariat ? En un mot, pourquoi et surtout pour qui ? »

Des questions qui pourraient surprendre sur ce genre d'événement, mais qui pourtant sont l'essence-même de ces rencontres annuelles. Et là apparaît, au détour des éléments de langage, un item apprécié des entreprises, mais encore peu rencontré dans la galaxie du droit et du chiffre : la raison d'être. « Nous

avons réalisé un travail sur la raison d'être du notariat, en nous appuyant sur un collectif qui représente nos forces vives. Ce collectif n'a pas été élu, mais franchement, chacun d'entre nous pourrait se reconnaître dans sa composition ». Un groupe de praticiens qui a « foré, exploité, retourné, labouré, semencé, auditionné des dizaines de personnalités de toutes spécialités. Se sont dégagées de magnifiques surprises, parfois même des moments de grâce ».

En synthèse, l'émotion en moins ? « Cette raison d'être et les valeurs qui lui sont associées doivent nous redonner de l'expérience, de la confiance, du tonus ! Réveiller nos énergies au cours de ces prochaines années ». Celles d'une transition pivot central des débats niçois. « À la réforme de la discipline de décourager les comportements



Me David Ambrosiano, président du Conseil Supérieur du Notariat.

nocifs, à la formation de donner la matière intellectuelle pour nourrir notre pratique, à la raison d'être et à nos valeurs de nous donner l'élan ». Et le président de prôner « un élan collectif aux bornes de nos

études. Un élan collectif aux bornes de notre profession. Un élan collectif et des convictions, pour que nous puissions nous identifier à notre vocation ». Et de se montrer un rien lyrique, biotope aidant : « la mer qui se déploie aux portes de ce palais nous invite à avancer au large, à s'exposer à sa beauté majestueuse, à ses intempéries qui forgent le caractère ».

La conclusion se fera plus martiale : « nous refusons que cette raison d'être soit un prétexte à un repli dans l'autosatisfaction. Nous voulons qu'elle soit un cap pour nous, notaires, qu'elle soit un cap aussi pour tous nos collaborateurs. Nous voulons que cette raison d'être soit le cap pour l'équipage du notariat tout entier ».

Fichtre, ça n'est plus un congrès, c'est une campagne !

I.A.

# cloud et les pieds à Nice

## Une réforme de la formation « ambitieuse » et « consensuelle »

Félicitations du garde des Sceaux -un peu plus que d'usage- pour le choix de la ville hôte, Nice (« *maville* ») et sur la thématique du congrès, qui lui tient tout particulièrement à cœur, celui du numérique et à travers lui la modernisation du droit et de la justice « *dans l'intérêt du justiciable, en lui permettant d'accéder de manière plus simple, plus rapide, plus effective, aux droits qui sont les siens* ». Pour lui, inutile de rappeler l'avance prise par le notariat en la matière, citant en exemple la procuration notariée à distance. « *Un choix qui a permis aux notaires de maintenir leurs activités pendant le confinement en mettant rapidement en place une solution de signature à distance sécurisée. Je me réjouis que le CSN souhaite avancer dans le développement de ses propres outils numériques* ». Et de préciser que l'extension à



Eric Dupond-Moretti : « *Je me réjouis que le CSN souhaite avancer dans le développement de ses propres outils numériques* ».

d'autres actes notariés « *pourra être envisagée* » : applaudissements fournis dans la salle, et réaction

immédiate d'Acquittator (« *je ne veux à aucun prix bouder mon plaisir* »).

Focus sur la réforme de la

formation de la profession, « *une réforme attendue et ambitieuse, qui vise à instaurer une voie unique, sous l'é-*

*gide de l'Institut national des formations notariales (INFN) en fusionnant les deux voies d'accès actuelles, universitaire et professionnelle* ». Cap donc sur un diplôme universitaire, un choix de la profession, adoubi par la tutelle, « *mais qui ne pourra se faire sans des échanges constructifs avec le ministère de l'Enseignement supérieur* ».

À Frédérique Vidal de transformer l'essai. Et pourquoi pas dès 2022, c'est en tout cas le souhait d'Eric Dupond-Moretti. « *La profession de notaire reposera ainsi sur un socle commun et ses conditions d'accès seront évidemment beaucoup plus paisibles* ». Ce nouveau cursus sera ouvert aux titulaires d'un Master de droit, soit dans des universités ayant conclu une convention avec l'INFN, soit après une sélection sur dossier et entretien. Il se déroulera sur trois ans, une année d'enseignement,

puis un stage notarial pendant deux ans. Les décrets devraient être rédigés « *prochainement* ». Petite moue à peine visible sur le visage des intervenants.

Autre concrétisation, l'avènement d'une autre réforme « *ambitieuse* », celle de la déontologie et de la discipline de toutes les professions du droit (projet de loi pour la Confiance dans l'institution judiciaire). Adoubi par l'Assemblée nationale, attendu au Sénat la semaine prochaine, il permettra une « *régulation déontologique et disciplinaire en profondeur* », à l'usage des praticiens comme des justiciables.

« *Il rassemblera de manière claire et lisible les principes sur lesquels repose votre profession, unifiera des régimes disciplinaires parfois hétérogènes, parfois obsolètes, avec la création de nouvelles juridictions disciplinaires.* »

I.A.

## Le mystère de l'article 29, la troisième carte et autres comptes



Me David Ambrosiano : « *une entorse douloureuse à notre système du droit.* »

Un peu en marge de la thématique 2021, le président du Conseil Supérieur du Notariat, David Ambrosiano, aura profité de la présence d'Eric Dupond-Moretti pour soulever une problématique qui inquiète au plus haut point les praticiens.

Me Ambrosiano aura certes salué en préambule les excellentes relations tissées, mais qualifie ses espoirs « *d'anéantis par un objet juridique non identifié* », ce fameux article 29 « *et la dévolution à l'avocat du pouvoir d'enjoindre à un greffier de tribunal d'apposer la formule exécutoire sur un accord qu'il n'a même pas vu et qu'il n'a pas le pouvoir d'apprécier* ». Crime de lèse-majesté.

« *Nous nous sommes expliqués sur ce point, M. le ministre, vous connaissez notre désaccord, je sais votre position. Je la sais et je la respecte, mais je ne la partage pas. Et je tiens à cette évolution, si elle se confirme, si elle n'est pas exposée à la censure du Conseil constitution-*

*nel, pour une entorse douloureuse à notre système du droit* ». La réponse de la Chancellerie de chair et d'os : lui-aussi salue la qualité des échanges avec le CSN, des échanges « *fluides et francs* ». Il répondra donc sur le même ton : « *j'entends toutes vos interrogations, mais je ne partage aucune de vos craintes. Que craignez-vous ? Une confusion entre le rôle des officiers publics, dépositaires de l'autorité publique, et celui des avocats, dont l'indépendance à l'égard de l'Etat est un axe fondateur ? Vous vous inquiétez en outre d'une instrumentalisation du greffe, je veux vous dire ici que ces inquiétudes ne sont pas fondées, cette réforme prévoit que certains actes d'avocat, qui sont des actes sous seing privé, pourront être revêtus de la formule exécutoire par le greffier de la juridiction qui est un officier public, ce n'est ni une remise en cause de l'acte authentique et de la compétence des notaires, ni une révolution. Notre droit connaît déjà une procédure*

*d'enregistrement des actes d'avocat en matière de divorce par consentement mutuel* ».

Que permettra cette mission dévolue au greffe ? « *De s'assurer que les actes soumis à cette nouvelle procédure correspondent effectivement à son champ d'application, ni plus, ni moins. Des garanties fortes sont prévues dans ce dispositif innovant, elles devraient être en mesure de vous rassurer pleinement* ». Quant à la carte d'installation des nouveaux notaires, « *il sera procédé à l'ouverture de la 3<sup>e</sup> carte le 1<sup>er</sup> octobre, avec l'objectif de nommer 250 nouveaux professionnels pour la période 2021-2023* », confirme le ministre, avec la volonté d'ajuster les créations d'offices en tenant compte des deux premières cartes, et la prise en compte de l'impact de la crise sanitaire sur la profession.

À noter que le tirage au sort se fera sous forme électronique.

I.A.

**Artisanat.** Pour les élections aux chambres de métiers, la liste auboise « La voix des artisans » présente 46 artisans dont 18 femmes.

## L'enjeu de la formation et de la participation



La liste auboise de « La voix des artisans » conduite par Georges Bell.

Les élections à la chambre de métiers et de l'artisanat du Grand Est ont lieu entre le 1er et le 14 octobre par correspondance, et pour la première fois par vote électronique. « Si on veut que les chambres de métiers perdurent, il faut que les artisans votent davantage », commente Georges Bell, tête de la liste « La voix des artisans » pour l'Aube. En 2016, le taux de participation aubois n'était que de 14 % et malgré tout l'un des plus forts de la région. La mobilisation est l'un des enjeux de la liste présentée par l'Union des entreprises de proximité (U2P) regroupant cinq organisations (Capeb,

CGAD, CNAMS, UNAPL et CNATP). Cette liste est composée de 46 candidats, dont 18 femmes. « Tous les secteurs de l'artisanat sont représentés sur la cette liste et de manière équilibrée », tient à rappeler Georges Bell à l'occasion d'une conférence de presse. Dans le département, ce sont 7 000 ressortissants de la chambre de métiers qui sont appelés à voter. Vice-président sortant de la CMA Aube, Georges Bell souligne l'importance du rôle de la chambre consulaire dans le contexte actuel. « Pénurie est le mot qui résume la situation actuelle car malgré des carnets de commandes pleins, nous

avons des difficultés dans nos approvisionnements et pour recruter du personnel, et sur ce point c'est bien parce qu'il faut agir davantage sur la formation », résume-t-il. Ce dernier point sera d'ailleurs l'un des enjeux forts de ce scrutin, en particulier avec l'avenir des CFA en filigrane.

### PAS DE FUSION AVEC LES CCI

Autres engagements de la liste, l'opposition à une fusion des CMA et des CCI, la simplification des formalités administratives, le renforcement de l'accompagnement de proximité des artisans, une politique active de développement des activités artisanales ou encore une gestion performante des Centres de formation d'apprentis. D'une manière générale, la liste conduite par Georges Bell entend bien faire reconnaître les spécificités de l'artisanat, et conserver une identité forte. Lors des dernières élections, l'U2P avait terminé en tête avec 60 % des voix. Cette fois encore il y aura, comme dans les autres départements de la région d'ailleurs, deux listes en présence. La liste concurrente, « Fiers d'être artisans Grand Est », émanant d'un collectif d'associations et d'organisations professionnelles de proximité parmi lesquelles la FFB, est conduite dans l'Aube par Benoît Lamblin. Dans l'Aube, dix postes sont à pourvoir.

LAURENT LOCURCIO

**Artisanat.** La liste emmenée par les sortants Valérie Messina et Patrick Paris est composée de 35 artisans.

## Une liste « Fiers d'être artisans » dans les Ardennes

Deux listes seront en présence dans les Ardennes lors des élections à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat débutées le 1er octobre et qui s'achèveront le 14 octobre. 4 200 artisans seront ainsi invités à choisir leurs représentants à l'échelon régional.

Dans les Ardennes, comme dans l'ensemble de la région Grand Est, de nombreuses organisations professionnelles, dont la CPME et la Fédération du BTP, ont décidé de présenter une liste sous l'intitulé, « Fiers d'être artisans 08 ». Composée de 35 artisans, avec comme chefs de files Valérie Messina et Patrick Paris qui faisaient auparavant partie de l'équipe sortante, elle formule plusieurs propositions concrètes, à partir d'un état des lieux ayant fait l'objet d'une large concertation avec

les artisans ardennais. « Faute de pouvoir faire cause commune avec la liste de Bernard Detrez et d'être réellement impliqués dans les différents dossiers traités, nous avons donc opté pour une liste séparée », explique Valérie Messina avant de faire un état des lieux en énumérant un certain nombre de griefs envers les tenants.

« Lors de la dernière mandature, je ne me suis pas épanouie. Je n'ai jamais eu le sentiment qu'on défendait les artisans et voulait faire bouger les choses dans le bon sens. Les décisions étaient trop souvent prises en petit comité. Voilà pourquoi, nous avons décidé, après avoir fait de la figuration, de tenter notre chance à la tête d'un groupe représentatif du territoire et constitué de diverses professions de tous les horizons : la fabrication, le bâti-

ment, la coiffure, l'esthétique, l'ambulance mais aussi des branches comme l'automobile et l'hôtellerie-restauration ».

Les deux têtes de liste et leurs co-listiers veulent « redonner ses lettres de noblesse à une chambre qui est tombée très bas, remobiliser ses

14 agents pour qu'ils travaillent plus efficacement, se battre pour défendre la cause du département au niveau de l'instance régionale et rajouter la composition de la chambre des métiers ».

P.R.



Patrick Paris et Valérie Messina mèneront la liste « Fiers d'être artisans 08 ».

## URGENT : Réserves de sang trop basses

### Mobilisation générale pour le don de sang

Les réserves de sang, affaiblies par la crise sanitaire, depuis 18 mois ont atteint un niveau dangereusement critique. L'Établissement français du sang alerte sur cette situation inédite qui nécessite une mobilisation massive pendant les trois prochaines semaines. L'EFS accueillera tous les donneurs dans les trois prochaines semaines, y compris ceux qui se présenteront sans rendez-vous. Les collectes de sang seront exceptionnellement renforcées ou étendues partout où cela est possible, tant dans les maisons du don que les collectes mobiles.

Trouvez la collecte la plus proche de vous sur [don-desang.efs.sante.fr](https://don-desang.efs.sante.fr) ou sur l'application Don de sang.

Charleville-Mézières : 43, avenue de Manchester  
Troyes : Hôpital Simone Veil 101, avenue Anatole France  
Reims : 45, rue Cognacq Jay.

## CCI Marne en Champagne

### « Mouillez-vous pour les commerçants de l'avenue Jean Jaurès et de la rue Cérés ! »

La CCI Marne en Champagne lance une opération de soutien aux commerçants victimes des inondations à Reims en juin dernier, en partenariat avec les Vitrines de Reims et l'agence Selectour - Vinotilus Voyages. Cette action « Mouillez-vous pour les commerçants de l'avenue Jean Jaurès et de la rue Cérés ! » vise à soutenir les commerçants durement impactés par les inondations.

Elle se décline autour d'un jeu concours avec obligation d'achat, incitant à se rendre dans les commerces participant à l'opération et créant, de facto, de l'activité pour eux.

Sont ainsi mis en jeu 15 000 € de lots à gagner selon le principe suivant :

- 1 achat réalisé au sein de l'un des commerces participant à l'opération donne droit à un ticket numéroté permettant de participer au tirage au sort ;
- Il faut ensuite s'inscrire sur le formulaire prévu à cet effet et disponible sur le site internet de la CCI [www.marne.cci.fr](http://www.marne.cci.fr), renseigner ses coordonnées complètes et son numéro de ticket.

## Appel à candidatures

### Start-ups du Grand Est, intégrez Scal'E-Nov !

Scal'E-Nov, l'accélérateur des start-ups du Grand Est, créé à l'initiative de la Région Grand Est, avec le soutien de la CCI Grand Est, de Bpifrance et en collaboration avec ses partenaires privés, lance un nouvel appel à candidatures. Il est porté par Grand E-Nov+, l'Agence régionale d'innovation et de prospection internationale du Grand Est. L'appel à candidatures pour la 4<sup>e</sup> promotion 2022-2024 est ouvert.

Les candidats doivent déposer leur dossier en ligne sur : [www.scalenov.fr](http://www.scalenov.fr)

Les différentes étapes de sélection :

- Dépôt des dossiers : jusqu'au 14 octobre 2021.
  - Annonce des pré-sélectionnés en pitch : 15 novembre 2021.
  - Pitches de sélection : 23 et 24 novembre 2021.
  - Annonce des lauréats : lors de l'événement « 360 Grand Est », le 7 décembre 2021.
  - Intégration de la 4<sup>e</sup> promo et ateliers collectifs qui lanceront le programme : du 18 au 21 janvier 2022.
- Depuis son lancement, 52 startups du Grand Est ont pu bénéficier de ce dispositif inédit d'accélération, générant plus de 470 emplois et plus de 12 millions d'euros de levées de fonds.

**En bref**

**↗ -3,5% %**

EN JUILLET 2021, LE VOLUME DES VENTES DU COMMERCE DE GROS EST EN BAISSÉ (-3,5 %) APRÈS LE VIF REBOND DE JUIN (+6,4 %). IL DIMINUE DANS LA PLUPART DES SOUS-SECTEURS, EN PARTICULIER DANS LES BIENS DOMESTIQUES (-7,0 % APRÈS +8,0 %) ET LE COMMERCE DE GROS NON SPÉCIALISÉ (-12,2 % APRÈS +16,8 %). DANS LE COMMERCE DE DÉTAIL, LE VOLUME DES VENTES RECULE EN JUILLET (-2,3 % APRÈS +2,3 % EN JUIN). IL SE REPLIE DANS LES MAGASINS SPÉCIALISÉS (-2,2 %) ET POURSUIT SON NET RECULE DANS LE COMMERCE HORS MAGASIN (-8,0 %) (INSEE)

**↗ -8,5 %**

AU SEIN DES MAGASINS SPÉCIALISÉS, LA BAISSÉ DU VOLUME DES VENTES EST PARTICULIÈREMENT MARQUÉE DANS LES « AUTRES ÉQUIPEMENTS DU FOYER » (MEUBLES, ÉLECTROMÉNAGER, QUINCAILLERIE, ETC. : -8,5 % APRÈS +7,9 %) ET LES BIENS CULTURELS ET DE LOISIRS (-7,9 % APRÈS +13,1 %). CONCERNANT LES CARBURANTS EN MAGASINS SPÉCIALISÉS, LE VOLUME DES VENTES ACCÉLÈRE VIVEMENT EN JUILLET (+6,3 %). EN JUILLET, LE VOLUME DES VENTES RECULE DANS LE COMMERCE ET RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES (-3,8 %) APRÈS LE NET REBOND DE JUIN (+4,4 %). (INSEE)

**↗ -6,8% %**

EN JUILLET 2021, LE CHIFFRE D'AFFAIRES BAISSÉ À NOUVEAU DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE (-6,8 % APRÈS +10,2 % EN JUIN), DE MÊME QUE DANS L'ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE (-5,7 % APRÈS +7,6 % EN JUIN). LE CHIFFRE D'AFFAIRES À L'EXPORTATION RECULE FORTEMENT (-9,1 % APRÈS +17,5 % EN JUIN). LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE JUILLET 2021 EST INFÉRIEUR À SON NIVEAU DE FÉVRIER 2020 (DERNIER MOIS AVANT LE DÉBUT DU PREMIER CONFINEMENT), DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE (-4,4 %) COMME DANS L'ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE (-0,9 %). (INSEE)

## La Bourse



### GESTION PRIVÉE

On réussit plus facilement quand on sait ou on va.  
Bénéficiez d'une étude sur-mesure pour vous aider à optimiser votre patrimoine.

**BANQUE POPULAIRE**   
**ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE**

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne - Société anonyme coopérative à capital variable - 3 rue François de Curel 57000 Metz - 356 801 571 RCS Metz - ORIAS n°07 005 127.

### COTATIONS AU 30/09/21

Variation sur la semaine

#### Actions

CAC 40	6 637,00	+0,81%
SBF 120	5 196,40	+0,70%
Nikkei	29 839,71	-2,20%
Dow Jones	33 919,84	-2,57%
Eurostoxx 50	4 150,19	0,10%

#### Devises (euros contre...)

1 euro = 6,55957 F		
Dollar	1,1709	-1,16%
Livre Sterling	0,8579	-0,09%
Yen	128,73	-1,15%
Dollar/Yen	109,98	+0,25%

S	W	A	P	S
Euribor 5 ans		-0,247		+0,009
Euribor 10 ans		0,076		-0,005

#### Marché monétaire

Eonia	-0,481	+0,007
Euribor 1 mois	-0,561	-0,002
Euribor 3 mois	-0,544	+0,001
Euribor 6 mois	-0,523	-0,001
Euribor 12 mois	-0,491	+0,002

#### France Etat

BTAN 2 ans	-0,682	-0,008
BTAN 5 ans	-0,498	0,000
OAT 7 ans (TEC 10)	-0,322	-0,006
OAT 10 ans	0,025	-0,022
OAT 30 ans	0,837	-0,039
OAT 50 ans	0,976	-0,036

#### Emprunts d'Etat

	Japon	USA	Euro
JJ	-0,15	0,17	-0,48
2 ans	-0,13	0,25	-0,71
5 ans	-0,11	0,87	-0,61
10 ans	0,04	1,33	-0,30
30 ans	0,65	1,83	0,20

#### Valeurs Régionales (variation 2021 %)

Arcelor	25,74	+36,33%
BNP Paribas	53,16	+23,33%
Carrefour	15,11	+7,66%
Crédit Agricole	11,57	+12,07%
Exel Industries	80,00	+31,58%
L.V.M.H.	643,30	+21,59%
Laurent-Perrier	95,80	+27,73%
Michelin	132,20	+25,96%
Nexans	85,50	+44,30%
Kering	642,80	+8,14%
Haulotte-Group	5,86	-3,46%
Rallye	5,72	-3,46%
Remy Cointreau	166,00	+9,00%
Renault	29,20	-18,36%
Saint-Gobain	61,03	+62,75%
Sanofi-Aventis	82,73	+5,12%
Société Générale	25,39	+49,16%
Vallourec	6,52	-75,62%
Veolia environnement	26,86	+34,23%
Vinci	89,15	+9,57%
Vranken-Pommery	16,90	+14,97%

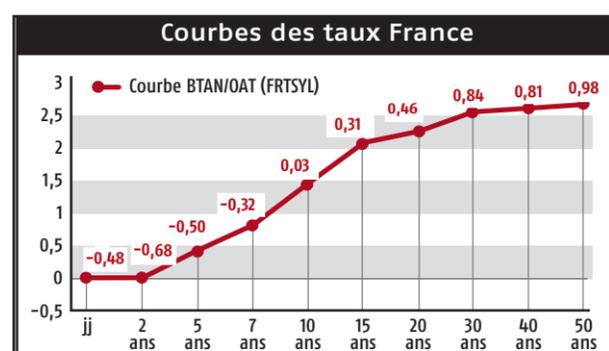
## Statistiques relatives aux taux d'intérêt des banques de la zone euro : août 2021

L'indicateur composite du coût d'emprunt, qui combine les taux d'intérêt sur l'ensemble des prêts consentis aux sociétés, a diminué en août 2021 en raison de l'effet taux d'intérêt. Le taux d'intérêt appliqué aux nouveaux prêts d'un montant supérieur à un million d'euros assortis d'un taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est inférieure ou égale à trois mois a diminué de 4 points de base, ressortant à 1,23 %, en raison de l'effet taux d'intérêt.

Le taux pratiqué sur les nouveaux prêts de même montant dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à trois mois et inférieure ou égale à un an a diminué de 20 points de base, ressortant à 1,12 %. Cette baisse a résulté des évolutions dans trois pays de la zone euro et est imputable à l'effet taux d'intérêt. Le taux d'intérêt appliqué aux nouveaux prêts d'un montant supérieur à un million d'euros et dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à dix ans est resté globalement inchangé à 1,22 %.

En ce qui concerne les nouveaux prêts d'un montant inférieur ou égal à 250 000 euros assortis d'un taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est inférieure ou égale à trois mois, le taux moyen pratiqué a baissé de 4 points de base, s'établissant à 1,79 %. S'agissant des nouveaux contrats de dépôt, le taux d'intérêt appliqué aux dépôts des sociétés d'une durée inférieure ou égale à un an a diminué de 5 points de base pour ressortir à - 0,36 % en août 2021, en raison de l'effet taux d'intérêt et de l'effet pondération.

Le taux d'intérêt appliqué aux dépôts à vue des sociétés est demeuré stable à - 0,03 %. Le taux d'intérêt sur les nouveaux prêts consentis aux entrepreneurs individuels et aux sociétés de personnes assortis d'un taux variable et dont la période de fixation initiale du taux est inférieure ou égale à un an a augmenté de 10 points de base, pour s'établir à 2,11 %. Cette hausse a résulté des évolutions dans un pays de la zone euro et est imputable à l'effet taux d'intérêt.



SOURCE : BCE

# Le Préfet défend l'action de l'Etat dans les Ardennes

**Rentrée.** Alors que l'Etat avait été l'objet de nombreuses critiques suite au fiasco de l'implantation des Cycles Mercier à Revin, Jean-Sébastien Lamontagne a tenu à déminer le terrain en rappelant les efforts menés en faveur du département sur divers fronts.



Le préfet des Ardennes est passé à l'offensive lors de sa rentrée devant les médias.

En dépit de l'épisode malheureux et regrettable qui a conduit à la disparition du projet Mercier, l'Etat ne se désengage pas du territoire, il est bien là. Et comme il l'a promis, il maintiendra les montants des subventions (800 000 euros du dispositif « Territoires de l'industrie » et 4,3 millions d'euros au titre du fonds « friches industrielles ») qui devaient initialement être déployées au profit du site revinois et versées pour l'implantation des Cycles Mercier. « L'Etat a été clair sur ce point et il tiendra et respec-

tera ses engagements ». Tel est le premier message porté par le Préfet des Ardennes lors de son point presse de rentrée sous forme de moments d'échanges.

La page du dossier Mercier étant donc définitivement tournée, il faut maintenant se projeter sur l'avenir. « Nous allons y travailler en lien avec la Région qui a la compétence économique et la communauté de communes Ardennes Rives de Meuse, propriétaire de la friche Porcher pour privilégier l'arrivée d'un autre projet industriel sur le secteur de Revin qui est en

haut de la pile et sera donc prioritaire. L'Etat est en tout cas motivé et mobilisé pour trouver une ou des solutions alternatives ». À la manœuvre, la ministre de l'industrie, Agnès Pannier-Runacher, rencontrera prochainement les élus locaux à son cabinet et fera tout pour attirer des investisseurs français ou étrangers avec l'aide des deux principaux opérateurs nationaux, Business France et la Banque Publique d'Investissement, qui prospectent déjà activement. La friche Oxame pourrait être comprise dans un futur plan.

Revenant sur les raisons ayant amené l'Etat à cette volte-face, Jean-Sébastien Lamontagne n'épilogue pas. « Je n'ai pas eu accès à tous les détails, mais par principe, je fais confiance aux services dont la mission est de défendre l'intérêt du pays. Et nos administrations ont recueilli suffisamment d'éléments pour décider de stopper les choses. Un certain nombre de problèmes ont été décelés avec le porteur de projet qui n'aurait pas respecté des droits de douane et d'impôts ». Le refus de soutenir Jean-Marc Seghezzi est donc totalement assumé par l'Etat. Questionné sur le dossier Cevalat (1000 emplois annoncés sur le site de PSA aux Ayvelles), le Préfet a eu cette réponse. « À ce jour, on ne m'a pas fait état de nouvelles discussions. Ce projet a été boulé parce que l'engagement financier de l'industriel était insuffisant pour permettre à la Bpifrance de l'accompagner ».

## 276 MILLIONS D'EUROS D'AIDES AU TITRE DU PLAN DE RELANCE

Pour montrer que l'action de

l'Etat ne se dément pas dans les Ardennes, son représentant a mis l'accent sur plusieurs réussites. « Si la reprise est là dans les Ardennes et que le taux de chômage baisse, c'est aussi parce que 91 millions d'euros d'aides ont été accordées à toute une panoplie de projets relatifs à la compétitivité des entreprises locales (22 millions), à la transition écologique (49 millions) et à la cohésion sociale et territoriale (20 millions) ». Récemment, trois nouveaux lauréats ont encore été soutenus dans le cadre du plan France Relance. Il s'agit d'Espace Habitat pour la reconfiguration de logements et la création de 125 studios à Charleville-Mézières (1 155 000 euros d'aides), de l'entreprise Aliane (à Pauvres) pour un plan en faveur de l'indépendance proténique (1 253 000 euros) et des communes de Coucy et Lucquy pour la création d'un réseau d'eau et la modernisation de stations d'assainissement (2, 976 M€).

En un an, le département aura, au total, bénéficié de 276 millions d'euros du plan de relance, en plus des 185 millions d'euros versés au titre des aides aux entreprises durant la pandémie sanitaire via l'activité partielle, la baisse des impôts de production et le fonds de solidarité. On comprend que le Préfet a été piqué par les remarques acerbes ayant suivi le désengagement de l'Etat dans le dossier revinois. Le Pacte Ardennes a, par ailleurs, accéléré ce mouvement en poursuivant sa mise en œuvre. 99 fiches action ont été achevées ou sont en cours de réalisation. Soit 150 millions d'euros d'investissements engagés auxquels l'Etat a pris part à hauteur d'un tiers.

## SÉCURITÉ ET SITUATION SANITAIRE

Evoquant ensuite le domaine de la sécurité, Jean-Sébastien Lamontagne a rappelé le renforcement des effectifs policiers intervenu en septembre à Charleville-Mézières. « 15 des 16 nouveaux policiers sont arrivés. Du jamais vu en terme quantitatif. C'est tout sauf anodin. Cela prouve en tout cas notre volonté d'engager davantage de moyens en direction des collectivités ».

Un contrat de sécurité intégré sera prochainement signé avec à la clé une probable visite ministérielle. Le Préfet souhaite une action conjointe des policiers municipaux et nationaux dans la lutte contre les rodéos motorisés qui sont une plaie pour les habitants.

Concernant la situation sanitaire « stabilisée avec un taux d'incidence à un niveau raisonnable et beaucoup de vaccinations », le Préfet, malgré ces motifs de satisfaction a poussé la population locale à « une nécessaire vigilance et à ne pas sombrer dans l'euphorie ». Il conseille donc à tous de ne pas baisser la garde dans un contexte de rentrée scolaire, de reprise de la vie associative et de tenue d'un certain nombre de grands événements populaires (foire de Sedan et festival mondial des marionnettes) amenant un brassage important de populations. « Les gestes barrières ne doivent pas quitter nos esprits. Ce doit être un réflexe naturel pour tous de se protéger et de protéger les autres ». D'autant que la pandémie perdurait à la rentrée avec 14 classes de 12 établissements scolaires fermées dans les Ardennes pour des cas de Covid 19.

PASCAL RÉMY

La nouvelle éco  
chaque jour à 7H15

L'économie, la vraie, proche de chez vous.

france  
bleu  
champagne-ardenne

**Démographie.** La démographie du Grand Est enregistre, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, un déséquilibre historique avec un nombre de décès supérieur à celui des naissances. À ce solde naturel nouvellement négatif s'ajoute un solde migratoire toujours négatif. La région perd ainsi plus de 21 000 habitants dans les deux dernières années.

# L'épidémie de Covid-19 amplifie la baisse du nombre d'habitants

À u 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Grand Est compte 5 522 476 habitants contre 5 543 407 à la même date de 2019, soit une baisse de près de 21 000 habitants en deux ans (-0,4%). Si le déclin de la population régionale existe depuis 2015, il a atteint son maximum à la fin de l'année dernière. Une des explications réside dans un phénomène inédit : un nombre de décès (60 700) en hausse de 14% qui dépasse le nombre de naissances (53 200) en baisse de 3% sur l'année 2020. Du jamais vu sur les cinquante dernières années.

Entre 2019 et 2021, si la population de la France métropolitaine a grossi de 0,4%, le Grand Est compte parmi les cinq des treize régions métropolitaines en baisse démographique, aux côtés de la Bourgogne-Franche-Comté (-0,6%), de la Normandie (-0,5%), des Hauts-de-France et du Centre-Val de Loire (-3%). La Corse (+2%), l'Occitanie (+1,1%), les Pays de la Loire (+1%), ou encore Auvergne-Rhône-Alpes et Bretagne

(+0,7%) sont les régions qui progressent le mieux. Entre 2019 et 2021, sur les dix départements de la région, seul le Bas-Rhin, avec 9 000 habitants supplémentaires, affiche une population en progression (+0,8%). Avec neuf habitants de plus, l'Aube connaît une quasi-stagnation (+0,0%). À l'inverse les plus gros reculs relatifs viennent de la Meuse (-2,4%), de la Haute-Marne (-2,3%). Les Ardennes perdent 4 500 habitants en deux ans (-1,7%) et la Marne 3 900 habitants (-0,7%).

## UN SOLDE NATUREL HISTORIQUEMENT DÉFICITAIRE

Le solde naturel, différence entre les naissances et les décès, de moins en moins excédentaire ces dernières années, devient déficitaire au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour la première fois dans le Grand Est, depuis cinquante ans et contribue à une baisse de 0,1% de la population. Autre composante de l'évolution démographique, le solde migratoire, différence entre les entrées et les sorties, se redresse

quelque peu (-0,1% en 2020 contre -0,2% en 2019).

Toutes causes confondues, le Grand Est enregistre 60 700 décès en 2020, c'est 7 400 de plus qu'en 2019, soit une hausse de 14%, supérieure au niveau national (+9%). Le Grand Est fait ainsi partie des régions les plus touchées par cette surmortalité, avec l'Île-de-France (+20%) et Auvergne-Rhône-Alpes (+15%). La première vague épidémique, en mars-avril, a été particulièrement meurtrière dans la région, avec une augmentation de 49% des décès par rapport à 2019, soit deux fois plus qu'à l'échelle nationale. La deuxième vague n'a en revanche pas été plus forte dans le Grand Est, la surmortalité y atteignant un niveau similaire à celui de l'ensemble de la France (+19%).

## LA BAISSÉ DES NAISSANCES SE POURSUIT ET AUGMENTE

Le nombre de naissances a tendance à baisser dans le Grand Est depuis plusieurs années. Depuis

2010, les naissances régressent en moyenne de 2% chaque année, une tendance un peu plus marquée que dans le reste de la France. La baisse des naissances a été particulièrement forte neuf mois après le premier confinement (-6% entre les mois de décembre 2019 et décembre 2020 et -18% entre janvier 2019 et janvier 2020, contre -13% à l'échelon national). Dans la région, entre 2019 et 2020, la baisse des naissances touche surtout la Moselle (-5%), les Ardennes, la Marne et les Vosges (-4%).

Si la baisse des naissances peut s'expliquer par deux facteurs, la diminution du nombre de femmes en âge de procréer et leur moindre fécondité, l'INSEE privilégie le second facteur. La baisse de la fécondité a fait reculer de 1 200 le nombre de naissances en 2020. Le Grand Est est la région la moins féconde (1,33 enfant par femme), derrière la Corse. Entre 2018 et 2020, seuls deux départements voient leur solde naturel progresser : la Marne (+0,1%) et le Bas-Rhin (+0,2%).

## UN SOLDE MIGRATOIRE PARMIS LES PLUS FAIBLES

Entre 2018 et 2020, la population régionale a baissé de 0,2%, un résultat qui combine un solde naturel aux alentours de 0,0% et un solde migratoire de -0,2%. Sur cet intervalle de trois ans, le Grand Est occupe la 5<sup>e</sup> place des régions pour leur solde naturel, derrière l'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes, Pays de la Loire, et Provence-Alpes-Côte-d'Azur, mais seulement la 10<sup>e</sup> place pour son solde migratoire, l'un des plus mauvais de la Métropole, avec l'Île-de-France, les Hauts-de-France et la Normandie.

Dans cette période, deux départements accusent des soldes migratoires positifs : l'Aube (+0,1%) et le Bas-Rhin (+0,2%), ce dernier étant le seul à enregistrer les deux soldes positifs. Parmi les départements comptant une grande différence entre les sorties et les entrées figurent la Meuse (-0,8%), les Ardennes et la Haute-Marne (-0,6%), mais également la Marne (-0,4%).

G.D.

SUITE ENTREPRISE.COM  
ACCÉDEZ À TOUTES VOS BANQUES  
AVEC UN SEUL ET MÊME OUTIL



Suite Entreprise.com est un logiciel vous permettant de gérer en ligne tous vos flux bancaires quelles que soient la taille ou l'activité de votre entreprise. Son interface multi-entreprises et multi-banques vous donne une vision claire et instantanée de vos données financières.

BANQUE POPULAIRE  
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE



# « On ne construit plus assez de logements en France ! »

**François Rebsamen.** Nommé par le Premier ministre Jean Castex à la tête de la Commission pour la relance durable de la construction de logements, le maire de Dijon et président de Dijon métropole a remis la première partie de son rapport au Premier ministre, en présence d'Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du Logement, à Matignon.

**F**rançois Rebsamen, vous êtes depuis le 31 mai le président de la commission sur la relance durable de la construction de logements, vous venez de remettre votre premier rapport au Premier ministre et à la ministre déléguée en charge du logement, quels constats avez-vous dressés ?

Mi-juillet et après de nombreuses auditions, nous avons validé, avec les 32 membres de la commission, un diagnostic partagé. Sans m'étendre davantage sur le sujet, nous avons été très fins dans l'analyse, puisque nous avons comparé les zones tendues et les zones détendues, le coût d'un nouvel habitant dans une ville, etc. Et finalement, le constat est assez simple : on ne construit plus assez de logements en France, qu'ils soient sociaux, intermédiaires ou neufs, pour répondre aux besoins de la population. C'est un sujet qui n'est pas encore perçu au niveau de notre pays ni par tout le monde, mais ça va devenir un grand problème. Quand il y a une crise de l'offre, les prix ne tardent jamais à flamber. Les projections montrent en effet qu'il y aura une augmentation de la population à l'horizon 2040. Et s'il y a 10 millions de Français supplémentaires à loger, il faut pouvoir répondre en construisant entre 450 000 et 500 000 logements par an. Ce n'est pas la seule observation... Ne plus construire de logements a aussi un impact économique. Au premier trimestre, la construction était quasiment en panne et résultat : le PIB n'a pas progressé. Et son recul, aussi léger soit-il est dû à l'absence de construction. Nous avons aussi remarqué une chose : les maires de France ne sont plus incités à construire puisqu'ils n'ont plus aucun retour sur investissement à l'acte de construire. Il ne va plus y avoir du tout de taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti fait l'objet d'énormément d'exonérations, notamment sur le logement social dont nous avons besoin puisque 70 % de la population française est éligible au logement social.

**Quelles solutions avez-vous proposées à Jean Castex et à**



François Rebsamen a remis à Jean Castex et à Emmanuelle Wargon la première partie du rapport de la commission pour la relance durable de la construction de logements.

**Emmanuelle Wargon ?**

Finallement, à partir de ce constat, nous avons fait 13 propositions.

Nous souhaitons tout d'abord faire comprendre au plus large public l'importance de l'acte de construction. Cela permet de répondre à des besoins, bien sûr, mais cela crée aussi de la richesse, non seulement pour la collectivité, mais pour le pays lui-même.

Nous avons aussi proposé que soit établi un contrat local entre l'État et les intercommunalités ou les communes dans les zones les plus tendues. En évaluant ensemble, État et collectivités, les besoins des collectivités et dans la mesure où les objectifs fixés venaient à être atteints, cela déclencherait le versement d'une aide de l'État qui reste encore à définir... C'est au Premier ministre de trancher.

Ensuite, j'ai proposé qu'il y ait une compensation intégrale par l'État du coût pour les communes

des exonérations de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties, Ndlr) applicables au logement social pour les logements autorisés durant le mandat municipal actuel. Je ne peux pas faire prendre en compte le stock... Ce qui est assez injuste pour les collectivités qui ont aujourd'hui 40 à 45 % de logements collectifs à loyer modéré. Donc pour relancer la construction de logements, compensons sur tout ce qui va être construit. Mon idée est en effet de prendre le flux de construction de logements sociaux sur cinq ans et à la fin du mandat les communes seront compensées à 100%. J'ai même proposé que ça dure entre cinq et dix ans. On peut très bien faire un bilan au bout de cinq ans et repartir pour un nouveau mandat...

J'ai également proposé, de la même manière, qu'il y ait une compensation intégrale de TFPB, pour le logement locatif intermédiaire construit, aux collectivités

par un crédit d'impôt sur les sociétés à la charge de l'État.

On a aussi beaucoup travaillé sur le foncier. Si j'ai d'ores et déjà proposé que les maires puissent eux-mêmes décider de la suppression ou non de l'exonération des taxes sur le foncier bâti sur les deux premières années pour les logements neufs, d'autres propositions à ce sujet seront avancées dans la seconde partie du rapport, pour que les mesures législatives puissent être intégrées dans le texte de loi de Jacqueline Gourault, 4D. Toutefois, il est clair qu'il faut que nous mettions en place une politique du foncier public et que l'évolution du prix du foncier soit concertée entre les collectivités et l'État.

Il y a aujourd'hui beaucoup de foncier mais il est gardé jalousement par les établissements publics ou par l'État lui-même. Pour essayer de débloquer cela du côté de l'État, j'ai proposé que les administrations affectataires, cel-

les à qui on achèterait ce foncier, voient la décote de ce foncier compensée. Ça a un coût pour le budget de l'État mais cela semble la meilleure possibilité de faire sortir du foncier caché qui existe dans certains ministères. Enfin, puisqu'on a obtenu une prolongation du fonds friches avec 350 millions d'euros supplémentaires pour 2022, j'ai proposé qu'à la fin de l'année 2022, on évalue le dispositif Fonds friches pour en assurer la pérennisation sur les zones très tendues, après une évaluation des besoins en zones tendues.

**Vous devriez remettre la seconde partie de votre rapport à la fin du mois d'octobre, quel est finalement l'objectif de cette commission et de ce rapport ?**

C'est assez simple, nous avions pour objectif de faire un certain nombre de propositions qui permettent une relance durable de la construction de logements. L'aspect durable est important... je pense qu'il va aussi falloir qu'on aille vers des constructions bas carbone. La deuxième partie de la réflexion reposera notamment sur la simplification des règles, mais aussi sur l'encadrement des chartes promoteurs. Bref, nous avons tout un travail qui a déjà été amorcé mais qui n'est pas encore finalisé. Je pense aussi à la forme que prendront les contrats locaux dont je parlais tout à l'heure... Nous avons un mois pour le faire si on veut que cela soit intégré à la loi 4D.

**Vous évoquez la construction et le foncier mais pas l'existant... Est-il prévu que l'État s'y intéresse ?**

Cela va très certainement venir dans le débat. On sait qu'il y a de gros sujets de réhabilitation et de mise aux normes, surtout énergétiques... Mais cela ne faisait pas partie des missions qui m'ont été confiées par le Premier ministre.

PROPOS RECUEILLIS PAR ANTONIN TABARD, LE JOURNAL DU PALAIS POUR RESOHEBDOECO - WWW.RESO-HEBDO-ECO.COM

# Opinions

PAR ERIC GIRARDIN, DÉPUTÉ DE LA MARNE

## Projet de loi de finances 2022 : un budget sincère, qui allie l'investissement et le rétablissement des comptes publics

La reprise économique est là, plus vigoureuse que ce que les experts attendaient, et le taux de chômage est revenu à son niveau le plus bas depuis douze ans. Dans ce cadre, le gouvernement vient de présenter le projet de loi de finances de 2022 qui s'inscrit dans la continuité de la politique menée depuis 2017, et consacre les engagements du Président de la République : redresser nos comptes publics, baisser massivement les impôts et améliorer la compétitivité de notre pays.

Durant ce quinquennat, la majorité aura engagé la baisse indispensable de la dette publique, et, dès 2018, sorti la France de la procédure pour déficit public excessif. La crise a inévitablement aggravé la dette publique, car il a fallu dépenser massivement pour préserver le potentiel économique de notre pays.

Mais l'heure de la maîtrise des comptes est revenue. Dès l'année prochaine, notre déficit passera de 8,4 à 4,8%.

La stabilité fiscale et la cohérence des politiques budgétaires menées sont autant d'indicateurs qui nous démarquent des gouvernements précédents qui, par exemple en 2012, avaient augmenté de 2 milliards

d'euros l'impôt sur le revenu, avaient augmenté la TVA à taux réduit, ou avaient, de 2012 à 2017, fait monter le taux de prélèvements obligatoires jusqu'à 45 %.

Ce quinquennat, c'est 50 milliards d'euros de baisse d'impôts sur 5 ans, touchant en priorité les ménages et les entreprises : nous avons réduit l'impôt sur le revenu de 5 milliards d'euros et nous avons maintenu constamment notre trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés qui sera ramenée à 25 % en 2022.

Les projets de loi de finances successivement proposés par le gouvernement ont eu pour fil conducteur l'investissement pour une croissance robuste et écologique. C'est notamment le sens de France Relance, dont 70 milliards d'euros seront engagés d'ici 2022.

Aujourd'hui, grâce à l'accompagnement de toutes et tous pendant la crise sanitaire, la France retrouve une situation économique favorable. D'ici la fin de l'année, nous atteindrons au moins 6 % de croissance et 4 % en 2022.

Un budget, ce sont aussi des choix politiques. En ce sens, le projet de loi de finances 2022 présente des choix forts et assu-

més :

- le réarmement régalién, avec une hausse d'1,7 milliard des crédits du Ministère des Armées, une augmentation d'1,4 milliard du budget du Ministère de l'Intérieur et de 700 millions d'euros pour le Ministère de la Justice ;

- l'investissement pour mieux ancrer la croissance dans le temps, avec pour objectif d'atteindre une productivité et une croissance supérieure à celles d'avant-crise. Le plan d'investissement et les efforts consentis en faveur de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, vont en ce sens ;

- le rétablissement des finances publiques, avec l'extinction progressive des dispositifs d'aides et le remboursement de la dette « Covid-19 » sans hausse d'impôts. Les réformes structurelles, comme celle de l'Assurance chômage, vont en ce sens.

La sincérité de ce budget est indiscutable. Il faut garder à l'esprit que les circonstances économiques ont changé du fait de la crise sanitaire.

C'est donc un projet de loi de finances pour une croissance durable, fondé sur des engagements tenus par le Président de la République et par notre majorité.



### Alternatives

"En France on n'a pas de pétrole mais on a des idées". On était alors au cœur de cette belle année 1976 et la France cherchait avec ce slogan une issue positive à la première crise pétrolière qui la frappait de plein fouet. À l'époque, il s'agissait de trouver une alternative au tout pétrole. 45 ans plus tard (déjà !), rien - ou presque - n'a changé. S'il est désormais unanimement admis que la décarbonation est inévitable, la question des idées pour y parvenir reste ouverte. Des bonnes idées, devrais-je préciser. Quelques jours à peine après la primaire écologiste et son lot d'injonctions radicales en direction des Français, ces derniers doivent en effet faire face à un retour à la cinglante réalité avec la flambée des prix du gaz et de l'électricité : à l'heure du tout électrique le mix énergétique actuel est impuissant. Car à trop vouloir décapiter le roi nucléaire, on en oublierait presque, aussi imparfait soit-il, à quel point il reste la seule alternative viable et crédible à notre mode de vie occidental.

Et gare aux idées séduisantes sur le papier mais impossible à reproduire dans la pratique.

Sortir de l'ultra-dépendance au pétrole, pour le transport notamment ? Sur le principe, on ne peut qu'acquiescer...

Consommer moins d'électricité ? Evidemment !

Allier les deux ? Voilà qui commence à faire réfléchir sérieusement.

Conjuguer les deux tout en garantissant le pouvoir d'achat des Français ? Cela demande forcément un peu moins de manichéisme. Cela élimine surtout *de facto* quelques prétendants à l'Elysée.

BENJAMIN BUSSION

humour

Cette page est une tribune ouverte à nos lecteurs. Pour livrer votre contribution aux débats économiques régionaux, prenez contact avec la rédaction des Petites Affiches Matot Braine : 0326 08 38 31 / 32 ou [redaction.pamb@forumeco.com](mailto:redaction.pamb@forumeco.com)

### le regard de Faro.

#### PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE POUR LES 12-17 ANS



**COTRIM**  
IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Location et vente  
de bureaux, bâtiments  
d'activités et de logistique

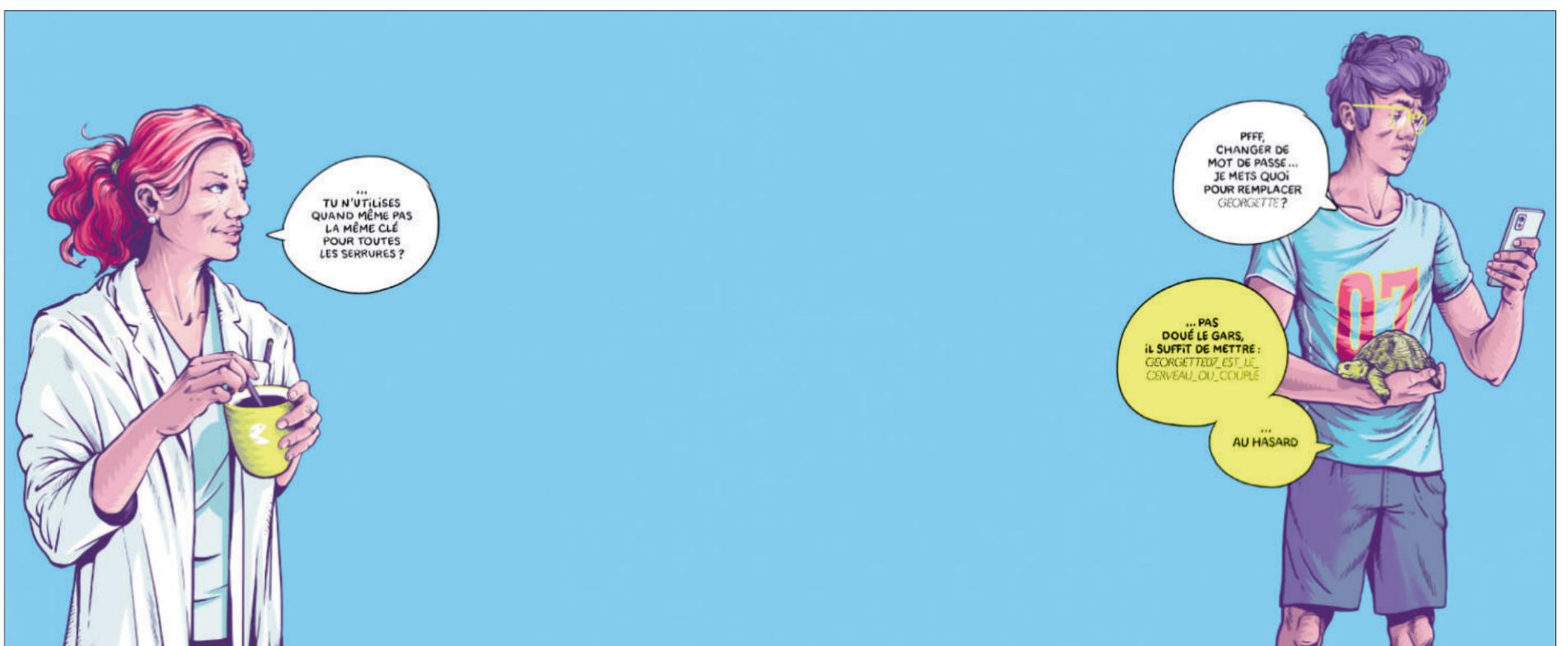
Contactez-nous au  
03 26 82 74 74

[www.cotrim.fr](http://www.cotrim.fr)

## AVIS D'EXPERT

# En octobre, j'apprends à mieux protéger mes mots de passe

**Numérique.** Octobre c'est le mois privilégié pour approfondir ses connaissances des enjeux de sécurité numérique et adopter les bons réflexes pour sécuriser ses usages, son alter ego « cyber » connecté. En lien avec la campagne nationale du Cybermoi/s, entretien avec Véronique Brunet, déléguée à la sécurité du numérique pour la région Bourgogne Franche-Comté à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et Franck Hissbach, dirigeant du cabinet e-ZBAC Conseil, spécialisé en prévention des risques numériques.



**E**n octobre c'est le cybermoi/s. Qu'est-ce ?

♦ **Véronique Brunet.** Depuis plusieurs années, l'ANSSI coordonne la participation de la France au Mois européen de la cybersécurité. Baptisée Cybermoi/s, la déclinaison française de cette initiative mobilise de nombreux acteurs publics, privés et associatifs, et notamment le site Cybermalveillance.gouv.fr. Chaque année, le mois d'octobre est donc l'occasion de proposer plusieurs actions de sensibilisation aux risques numériques.

Nous apprenons tout au long de notre vie à nous prémunir contre les dangers de la vie réelle :

**Sécurité routière :** ne pas traverser sans regarder, toujours porter sa ceinture...

**Santé :** faire du sport régulièrement, ne pas manger trop gras/sucré/salé...

**Vols :** code de carte bleue, sac à main...

Mais qu'en est-il de notre existence dans le monde du numérique ? Nous sommes tous de plus en plus connectés et utilisons nos outils numériques à longueur de journée pour échanger (mails), partager (réseaux sociaux), acheter (e-commerce) et même gérer nos démarches administratives (santé, impôts...). Les derniers mois ont changé encore un peu plus notre rapport au numérique, faisant reposer nos vies personnelles et professionnelles sur les technologies.

♦ **Pourquoi agir avec moins de prudence sur Internet que dans**

**notre vie quotidienne ?**

♦ **Véronique Brunet.** Le Cybermoi/s vous donne des clés et recommandations pour vous aider à mieux vous protéger des menaces dans votre espace de vie numérique.

Cette année l'accent sera mis sur le mot de passe. Plusieurs milliers de Français et de Françaises sont confrontés à ces questions chaque jour. Des mots de passe, vous en utilisez de manière hebdomadaire, voire quotidienne. Boîtes mails pro, perso, compte bancaire en ligne, réseaux sociaux, sites, applications... Vous en avez sûrement des dizaines. Le problème ? S'ils sont trop simples, sont-ils réellement inviolables ? S'ils sont complexes, comment faire pour m'en souvenir ? En ce mois d'octobre, le Cybermoi/s vous donne quelques bonnes pratiques faciles

à mettre en place pour définir des mots de passe efficaces et faciles à retenir !

♦ **Pouvez-vous partager avec nous quelques indicateurs sur l'état de la cybercriminalité en France ?**

♦ Touchant indifféremment les organisations et les particuliers, cette forme de criminalité est amenée à s'installer durablement. Elle est particulièrement lucrative. Sur les dernières années, le butin de certains groupes criminels avoisine ou dépasse le milliard d'euros.

Les tendances observées en 2019 se sont confirmées en 2020 et 2021. Le nombre de signalements liés à des rançongiciels a été multiplié par quatre entre 2019 et 2020.

Aucun secteur d'activité, ni taille d'entreprise ne semble être épar-

gné par les attaques cyber.

Face aux risques en perpétuelle expansion, anticipation et préparation sont essentielles pour se prémunir des cyberattaques. Pour construire une société capable de faire face à ces risques croissants, à des acteurs agiles aux techniques d'attaques de plus en plus sophistiquées, il faut systématiquement intégrer les composantes de la sécurité numérique. Le rôle de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information est de faciliter une prise en compte coordonnée, ambitieuse et volontariste des questions de cybersécurité en France.

**Il est désormais vital, que les entreprises se protègent des attaques informatiques, pour préserver les compétences, savoir-faire et avantages concurrentiels.**

# AVIS D'EXPERT

Suite de la page 18

♦ **Franck Hissbach, que pouvez-vous partager avec nous concernant les transformations informatiques et ses risques ?**

♦ **Franck Hissbach.** Je suis informaticien sur le terrain depuis plus de 30 ans. J'ai vu évoluer la technologie, les performances des systèmes, la convivialité d'utilisation mais aussi les risques. Je pourrais écrire un recueil des pratiques à risques aussi volumineux que le livre de souvenirs *chroniques du XXe siècle*, aux éditions Larousse. Avec



le pouce ou l'index nous naviguons, nous explorons l'espace cyber à la recherche d'informations ou pour commander un produit ou un service. Entre les 0 et 1 de l'informatique sont reliées nos informations bancaires ou données très personnelles qui intéressent vivement des cybercriminels. Le numérique est un outil merveilleux mais nous l'utilisons quotidiennement sans se méfier.

Combien de fois j'ai constaté des sauvegardes qui dataient de plus de six mois et étaient stockées dans un placard entre les dossiers papiers. Ce n'est pas avec une sauvegarde vieille de six mois que vous pourrez faire face efficacement à un incident, accident ou ransomware. Une sauvegarde doit être récente, automatique et testée.

Par simplicité et aussi inconscience, les mots de passe sont souvent partagés, simples à découvrir pour un programme pirate et jamais changé. Par exemple, si un logiciel mal sécurisé se fait corrompre son mot de passe, c'est l'effet domino avec toute l'infrastructure informatique de l'entreprise qui peut s'effondrer.

Par manque de temps et de rigueur, la gestion des accès est peu respectée. Un stagiaire ou un intérimaire de passage va souvent avoir les mêmes accès ou le même

Véronique Brunet, déléguée à la sécurité du numérique pour la région Bourgogne Franche-Comté à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

compte, que par exemple, le comptable qui lui peut modifier les données vitales pour la pérennité de l'entreprise.

♦ **Avez-vous des éléments simples à mettre en place à partager ?**

♦ **Franck Hissbach.** Oui, heureusement je rencontre aussi beaucoup d'organisations qui ont bien compris qu'en expliquant, en donnant du sens, nous arrivons à modifier les comportements et l'exposition aux dangers cyber.

Des actions simples à mettre en place peuvent améliorer considérablement la culture des bonnes pratiques numériques.

♦ Les sensibilisations répétées permettent une meilleure hygiène numérique et l'acquisition de bons réflexes.

♦ La mise en place d'une charte informatique permet de clarifier ce qui est possible de faire avec le matériel de l'entreprise.

♦ Amorcer une démarche de mise en conformité avec RGPD vous permettra d'afficher votre prise de conscience du traitement des données personnelles et des risques cyber.

♦ Les sites web de la CNIL, Cyber-malveillance et l'ANSSI contiennent beaucoup de documents accessibles et faciles à mettre

en applications.

La sécurité numérique doit être la préoccupation de tous, la vigilance de tous les acteurs, Cybermoi/s est une campagne de sensibilisation qui ne doit pas avoir un rayonnement uniquement en octobre. Vous l'aurez bien compris, les bons réflexes doivent se savoir et s'appliquer sur le bout des doigts et particulièrement avec le pouce et l'index. minimale mais partout sur la planète. Un combat de quatre ans pour Bercy...



Franck Hissbach, dirigeant du cabinet e-ZBAC Conseil, spécialisé en prévention des risques numériques.



PETITES AFFICHES

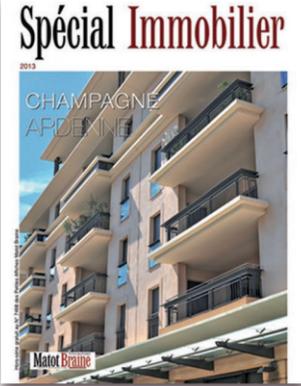
# Matot Braine

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO

**CHAMPAGNE-ARDENNE**



▶ ESPACES PUBS ▶ ENCARTAGE ▶ PUBLI-REPORTAGE





**52 numéros par an + suppléments hors-série**

**Développez et renforcez votre notoriété auprès des décideurs régionaux**

▶ Visibilité parfaite ▶ Lectorat ciblé ▶ Tarifs attractifs

**Plan de communication sur mesure en fonction de vos besoins.**

Contactez Ludwig Caquot :

**03 26 08 38 30 ou 06 24 99 12 36 - regiepublicitaire.pamb@forumeco.com**

## EUROPE

**Budget.** Le Royaume-Uni participait au budget européen à hauteur de 10 à 13 milliards d'euros par an.

## La facture du Brexit, nouveau sujet de discorde entre Londres et Bruxelles

Le Royaume-Uni a adhéré à l'Union européenne en 1973 et a annoncé son retrait du bloc communautaire en 2016 à l'issue d'un référendum. Après de longues négociations, notamment sur la pêche et le commerce, il a officiellement quitté le bloc le 31 janvier 2020 mais c'est désormais une bataille sur les chiffres qui s'engage. Le Royaume-Uni participait au budget européen à hauteur de 10 à 13 milliards d'euros par an lorsqu'il en faisait partie.

Dans le cadre du règlement financier post-Brexit, l'Union européenne réclame le paiement de 47,5 milliards d'euros au Royaume-Uni. Cette somme est contestée par le gouvernement britannique de Boris Johnson alors que le rapport budgétaire de l'Union européenne 2020 indique que cette somme est due en vertu d'une série de dispositions que les deux parties ont acceptées dans le cadre de l'accord du Brexit.

L'accord intervenu prévoit que les Britanniques continuent d'effectuer certains versements au budget de l'Union européenne pour respecter les engagements qu'ils ont pris lorsqu'ils appartenaient au bloc communautaire, qu'ils ont quitté en janvier dernier.

Montant de 47,5 milliards d'euros (56,4 milliards d'USD) comprend l'encours des engagements contractés avant le 1er janvier 2020. Il s'agit notamment de la contribution aux programmes de développements régionaux et scientifiques de Bruxelles, ainsi qu'à l'enveloppe de la protection sociale (retraite et assurance-maladie) des fonctionnaires européens, ainsi que d'autres éléments mineurs. En revanche, le programme Erasmus n'entre plus dans ses calculs puisque le Royaume-Uni n'y participera plus à compter de 2022.

Ce calcul a été effectué conformément aux dispositions de l'accord du Brexit a

déclaré Balazs Ujvari porte-parole de la Commission européenne pour le budget et les ressources humaines. Ce montant total doit être payé en plusieurs versements. Pour l'année 2021 le Royaume-Uni devra payer 6,8 milliards d'euros. Le versement du mois de juin a déjà été payé en totalité et la prochaine facture sera envoyée en septembre.

Selon le Financial Times, le Trésor britannique estime que le règlement financier du Brexit reste dans une fourchette comprise entre 40,74 et 45,40 milliards d'euros. L'Office for Budget Responsibility du Royaume-Uni avait prévu, dans son rapport sur les perspectives économiques et budgétaires de mars 2018, que le montant de règlement s'élèverait à 41,4 milliards d'euros. Interrogé à propos de calculs britanniques divergents évoqués dans les médias Monsieur Ujvari a indiqué que le chiffre de l'Union européenne était définitif, mais il s'est abstenu de commen-

ter toute spéculation selon laquelle les versements à venir pourraient être inférieurs aux prévisions de l'Union européenne.

Alors que le versement doit s'échelonner jusqu'en 2064, le ministre des finances britanniques a préféré jouer l'apaisement pour justifier le décalage de 3,7 milliards d'euros entre les deux chiffres proposés. Il évoque une différence de calcul, liée à la nouvelle comptabilité nationale mise en place Royaume-Uni après le Brexit, tout en assurant que cela ne reflète pas une divergence de vue entre européens et britanniques.

Avant même d'engager leurs négociations commerciales sur le Brexit, les deux parties s'étaient mises d'accord sur le principe du "Brexit Bill", sur sa méthodologie de calcul mais pas sur un montant précis. Cette divergence de montant sur la dette du Royaume-Uni est un risque de tension supplémentaire entre le Royaume-Uni et l'Union européenne.

**Commission.** La nouvelle agence, qui emploiera environ 250 personnes, devrait être opérationnelle à partir de 2024.

## Création d'une Agence européenne pour la lutte contre le blanchiment d'argent

La Commission européenne a annoncé qu'elle souhaitait créer une agence contre le blanchiment d'argent dans le cadre de propositions législatives destinées à mieux lutter contre le financement du terrorisme, après plusieurs scandales ayant impliqué des banques de l'Union européenne.

Cette nouvelle entité sera notamment chargée de superviser et de coordonner les autorités nationales. Selon la Commission, l'objectif est d'améliorer la détection des transactions et des activités douteuses et de combler les failles utilisées par les fraudeurs. La commissaire européenne aux services financiers, Mairead McGuinness a déclaré que "derrière l'histoire de l'argent sale se cache des crimes terribles et par conséquent, s'attaquer au blanchiment d'argent c'est s'attaquer au cœur de la criminalité."



Mieux réprimer les transactions illicites doit aussi contribuer à rendre plus difficile le financement d'attentats en Europe. La nouvelle agence, qui emploiera environ 250 personnes, devrait être opérationnelle à partir de 2024. Bruxelles avait annoncé il y a un an sa volonté d'agir, après plusieurs scandales qui ont révélé la vulnérabilité d'un système juridique morcelé entre les 27 pays membres de l'Union européenne. Parmi ces scandales, celui lié à la Danske Bank, au cœur d'une affaire de blanchiment d'environ 200 milliards d'euros entre 2007 et 2015, via sa filiale estonienne.

Les affaires ont souvent concerné des filiales de banques basées dans les États baltes de l'Union européenne. Ainsi, la troisième plus grande banque de Lettonie, ABLV avait été fermée en 2018 après avoir été accusée de blanchiment au profit de clients russes et de violation des sanctions contre la Corée du Nord.

Outre la nouvelle autorité, la Commission a proposé une harmonisation des règles financières dans l'Union européenne imposant par exemple aux banques de connaître leurs clients ou d'identifier les propriétaires d'actifs derrière des montages financiers opaques. Les registres nationaux des banques devront notamment être interconnectés pour faciliter les enquêtes internationales. Par ailleurs les applications des règles anti-blanchiment seront étendues à l'ensemble du secteur des cryptomonnaies afin d'assurer la traçabilité des transferts financiers en bitcoins. Bruxelles veut également instaurer une limite de 10 000 € pour les paiements en cash au sein de l'Union européenne.

Dans certains pays membres, il n'existe aucun plafond pour le paiement en liquide, ce qui facilite pourtant le recyclage d'argent sale. Les propositions doivent encore être négociées avec le Parlement européen et les 27 États membres.

## La forte croissance des ventes de voitures électriques en Europe

L'association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA) a annoncé que la part de marché des véhicules électriques a plus que doublé en Europe pour les ventes de voitures neuves au deuxième trimestre 2021. Les voitures 100 % électriques représentent désormais 7,5 % des ventes neuves en Europe, contre 3,5 % au deuxième trimestre 2020. Il s'est vendu plus de 210.000 voitures 100 % électriques (+231,6 %) avec de fortes progressions en Espagne et en Allemagne notamment, mais aussi en Autriche ou en Belgique.

Près de l'Union européenne, le Royaume-Uni et la Norvège enregistrent également une forte hausse des ventes de voitures électriques. Les voitures à essence, dont la Commission européenne a proposé l'interdiction à la vente pour 2035, représentent désormais moins de la moitié des ventes européennes, avec 1,17 million de véhicules vendus et 41,8 % de parts de marché au deuxième trimestre 2021, contre 51,9 % au deuxième trimestre 2020.

Les véhicules hybrides récupèrent 19,3 % du marché, juste derrière les ventes de voitures diesel (20,4 % contre près de 30 % en 2020). Les hybrides rechargeables représentent 8,4 % du marché, poussées notamment par une forte dynamique sur quelques gros marchés (France, Allemagne, Italie...). En revanche, le marché des voitures roulant au GNL (gaz naturel liquéfié) reste confidentiel et ne pèse que 0,5 % des ventes.

De nombreux constructeurs automobiles se sont engagés radicalement dans le virage électrique et ont promis de supprimer les moteurs à combustion de leur gamme d'ici la décennie 2030, certaines marques prévoyant même de devenir 100 % électriques dès l'année 2030, dont Volvo et Opel (groupe Stellantis). En France, le déploiement des bornes de recharge pour voitures électriques s'est accéléré, la moitié des aires d'autoroute sont équipées de bornes de recharge rapide et on compte désormais plus de 612.000 points de charge publics et privés, entre les parkings des entreprises, les copropriétés et les particuliers.

**Social.** Le prêt à taux zéro sera accordé, sous conditions de ressources, aux personnes physiques et morales domiciliées dans ou à proximité des « zones à faibles émissions mobilité », afin de financer l'achat de véhicules peu polluants.

## Prêt à 0 % pour l'achat d'un véhicule propre dans certaines zones

Un dispositif expérimental sera mis en place en 2023 dans certaines « zones à faibles émissions mobilité » pour permettre l'acquisition à taux zéro d'un véhicule peu polluant.

- Les « zones à faibles émissions mobilité » (ou ZFE-m) sont créées par les collectivités territoriales pour limiter la circulation aux véhicules les moins polluants (véhicules dotés de la vignette Crit'Air). Après les agglomérations de Paris, Grenoble et Lyon, de nouvelles « zones à faibles émissions mobilité » seront créées en 2021 dans les métropoles de Aix-Marseille, Nice, Toulon, Toulouse, Montpellier, Strasbourg et Rouen.

À compter de 2021, la création de telles zones est obligatoire lorsque la qualité de l'air ne respecte de manière régulière les normes requises en raison de la pollution due aux



transports terrestres.

- Le prêt à taux zéro sera accordé, sous conditions de ressources, aux personnes physiques et morales domiciliées dans ou à proximité des « zones à faibles émissions mobilité », afin de financer l'achat de véhicules peu polluants.

Les véhicules concernés (voitures particulières ou véhicules utilitaires, neufs ou d'occasion) ne doivent pas avoir un poids total autorisé en charge (PTAC) de plus de 2,6 tonnes. Ils ne doivent pas émettre plus de 50 grammes de dioxyde de carbone par kilomètre.

- La mise en œuvre du prêt à taux zéro passera par une réduction d'impôt accordée à cet effet aux banques et établissements de crédit

Loi Climat, 2021-1104 du 22 août 2021

**Social.** Dans les écoles, les classes sont fermées dès le premier cas de Covid-19 et les cours se poursuivent en distanciel.

## Arrêt de travail pour les parents d'enfants testés positifs

Les mesures dérogatoires assurant l'indemnisation des arrêts de travail dus à l'épidémie de la Covid-19 sont applicables jusqu'au 30 septembre 2021.

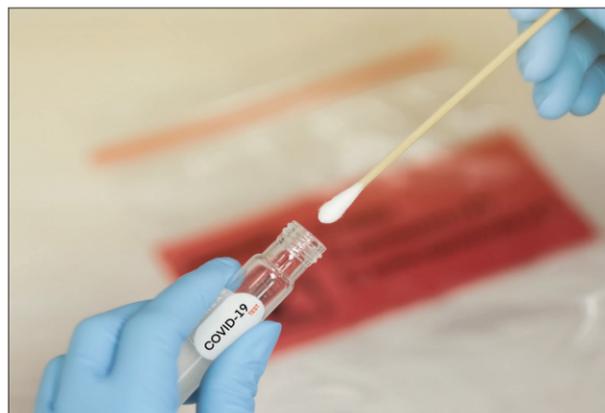
- Le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles, collèges et lycées depuis le 2 septembre 2021 est de niveau 2.

Si un enfant présente des symptômes de la Covid-19, il est immédiatement isolé et doit être récupéré par les parents.

Dans les écoles, les classes sont fermées dès le premier cas de Covid-19 et les cours se poursuivent en distanciel.

Dans les collèges et lycées, seuls les cas contact à risque suivent les cours en distanciel pendant sept jours, sauf s'ils ont reçu une vaccination complète, auquel cas ils peuvent continuer les cours en présentiel. L'isolement n'est plus obligatoire pour les personnes complètement vaccinées depuis au moins sept jours (quatre semaines pour le vaccin Janssen) et ayant un résultat de test négatif.

• Les parents d'un enfant testé positif à la Covid-19, dès lors qu'ils ne peuvent pas télétravailler, peuvent percevoir le indemnités journalières de la sécurité sociale dès le premier jour, sans délai de carence. Peu importe que le parent soit ou non vacciné. L'indemnisation de l'arrêt ne peut bénéficier qu'à un seul des



parents.

En pratique, l'assurance maladie contacte directement les parents via la plateforme de contact tracing pour leur délivrer un

arrêt de travail et les indemnités journalières.

Au mois d'octobre 2021, les parents pourront déclarer directement leur arrêt de travail le site [declare.ameli.fr](http://declare.ameli.fr).

### Social

## Assurance chômage des travailleurs indépendants

Le dispositif d'assurance chômage des travailleurs indépendants (ou allocation des travailleurs indépendants - ATI) va être amélioré à compter de 2022 dans le cadre du projet de loi en faveur des indépendants présenté par le gouvernement le 16 septembre 2021.

En vigueur depuis novembre 2019, ce dispositif permet de percevoir une aide de 800 euros par mois, pendant six mois, en cas de redressement ou de liquidation judiciaire de l'entreprise. Le travailleur indépendant doit justifier d'un revenu non salarié d'au moins 10 000 euros au cours des deux années précédentes.

Ces conditions se sont avérées trop restrictives et n'ont permis qu'à moins de mille indépendants de bénéficier de cette allocation.

- À compter de 2022, l'ATI sera ouverte aux travailleurs indépendants dont l'activité n'est plus « économiquement viable » et qui cessent définitivement leur activité, sans que soit exigée le redressement ou la liquidation judiciaire de leur entreprise.

La condition de viabilité économique serait appréciée en considération de la baisse du revenu fiscal d'une année sur l'autre, d'au moins 30 %.

La condition de niveau de revenu minimum de 10 000 euros serait appréciée, non plus sur chacune des deux dernières années, mais sur l'une ou l'autre des deux dernières années.

L'ATI pourrait ainsi bénéficier aux indépendants dont le revenu atteint au moins 10 000 euros en année N - 2 et d'au plus 7 000 euros en année N - 1 (baisse de revenu d'au moins 30 %).

Projet de loi en faveur des indépendants

## Statut du conjoint collaborateur

Les personnes travaillant dans l'entreprise de leur conjoint (mariées ou pacsées) doivent obligatoirement adopter le statut de salarié, d'associé ou de conjoint collaborateur, afin de bénéficier d'une protection sociale personnelle.

- Les modalités de calcul des cotisations sociales des conjoints collaborateurs seraient simplifiées (cinq système existent actuellement).

L'assiette des cotisations serait égale à 50 % du revenu du chef d'entreprise, cette assiette pouvant, ou non, être déduite de l'assiette retenue pour le chef d'entreprise.

Lorsque cette assiette est inférieure au tiers du plafond de la sécurité sociale (soit 13 712 euros), le conjoint collaborateur peut choisir de cotiser sur la base du tiers du plafond.

- Pour les conjoints des auto-entrepreneurs, les cotisations sociales seraient calculées, soit sur le chiffre d'affaires du chef d'entreprise, soit sur un chiffre d'affaires forfaitaire aboutissant à un revenu égal à un tiers du plafond annuel de la sécurité sociale.

- Le statut de conjoint collaborateur serait limité à cinq années. Au-delà, le conjoint devrait adopter le statut de salarié ou d'associé.

Les concubins pourraient également adopter le statut de conjoint collaborateur.

**En bref**

## INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Suivant l'Arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au millimètre colonne des annonces légales des Petites Affiches Matot Braine est fixé pour l'année 2021, à :

- 1,78 € hors taxes le millimètre/colonne pour les départements de l'Aube (10) et de la Marne (51)
- 1,91 € hors taxes le millimètre/colonne pour le département des Ardennes (08)

Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposées par ledit Arrêté.



L'intégralité des annonces légales parues depuis le 01/01/2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur [actulegales.fr](http://actulegales.fr)



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos collègues appartenant comme nous à la presse économique au sein du Réseau Hebdo Eco.

### Procédures adaptées

#### COMMUNE DE CHOOZ

##### Avis d'appel public à la concurrence

MAÎTRE D'OUVRAGE : Mairie de CHOOZ, 1 place de l'Eglise - 08600 CHOOZ.  
OBJET DU MARCHÉ : MAPA 06-2021 : Transport de personnes 2022.  
TYPE DE PROCÉDURE : Marché passé selon une procédure adaptée par application des articles L.2123-1 et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.  
DIVISION EN LOTS : Oui.  
Lot 1 : Transport général ;  
Lot 2 : Sorties ALSH ;  
Lot 3 : Transport Séjour ski 2022.  
EXÉCUTION DU MARCHÉ : 01/01/2022.  
CONDITIONS DE PARTICIPATION : Capacités financières et techniques.  
LES DOSSIERS POURRONT ÊTRE OBTENUS :  
Sur le site de la Mairie de CHOOZ : [www.chooz.com](http://www.chooz.com)  
Sur la plateforme de téléchargement : [www.marches-ardennes.fr](http://www.marches-ardennes.fr)  
ADRESSE À LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ÊTRE TRANSMISES :  
Remise par voie dématérialisée via la plate-forme : [www.marches-ardennes.fr](http://www.marches-ardennes.fr)  
CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants :  
Prestation : 30 % ;  
Prix de la prestation : 50 % ;  
Qualité des références : 20 % .  
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : Jeudi 28 octobre 2021 à 12h00.  
DÉLAI MINIMUM PENDANT LEQUEL LE SOUMISSIONNAIRE EST TENU DE MAINTENIR SON OFFRE : 120 jours.  
DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS AU JOURNAL D'ANNONCE LÉGALE : 30/09/2021.  
Le Maire, Jean Marie BARREDA.  
M2102526

#### COMMUNE DE SEDAN

##### Avis d'appel à la concurrence

DÉNOMINATION ET ADRESSE DE LA COLLECTIVITÉ PASSANT LE MARCHÉ : COMMUNE DE SEDAN, 6 rue de la Rochefoucauld - 08200 SEDAN, représenté par : Didier HERBILLON.  
Profil d'acheteur : [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr)  
MODE DE PASSATION : Marché passé selon une procédure adaptée par application des articles L.2123-1 et R.2123-4 du code de la commande publique.  
OBJET DE LA CONSULTATION :  
- Référence : M2021-21 ;  
- Nature : Services ;  
- Détail : Espaces verts.  
Entretien paysager quartier de Torcy Cites et quartier du lac à SEDAN.  
Le présent marché a pour objet des prestations permettant d'assurer l'entretien paysager à SEDAN sur le quartier de Torcy cités et sur le quartier du Lac.  
L'avis implique la passation d'un marché public.  
Le marché sera conclu avec une entreprise unique ou un groupement d'entreprises solidaire.  
Les variantes ne sont pas autorisées.  
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.  
UNITÉ MONÉTAIRE RETENUE PAR LA COLLECTIVITÉ : Euros.  
LANGUE DE RÉDACTION DES OFFRES DES CONCURRENTS : Les offres des concurrents devront être entièrement rédigées en langue française.  
MODALITÉS D'OBTENTION DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION : Les documents de la consultation (DCE), mis à disposition des opérateurs économiques, seront téléchargeables sur le profil acheteurs : <https://www.xmarches.fr>  
MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES : La transmission des documents des offres et candidatures aura lieu exclusivement sur le profil d'acheteur. <https://www.xmarches.fr>  
DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Le mardi 12 octobre 2021 à 11:00.  
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES : 90.  
JUSTIFICATIFS ET PIÈCES À FOURNIR : L'enveloppe devra contenir les pièces suivantes :  
- Mémoire technique comprenant les éléments demandés au RC ;  
- Schéma de l'organisation de la gestion des déchets ;  
- Autre document justifiant la capacité technique et professionnelle (voir le règlement de la consultation) ;  
- Acte d'engagement du lot ou MAPA ;  
- Bordereau de prix unitaires ;  
- Certificats de qualification professionnelle ou équivalents (habilitation, agrément, indications de titres professionnels, etc ...) ;  
- Références - attestations de bonne exécution - certificats de capacité ;  
- Moyens humains ;  
- Moyens matériels ;  
- Moyens logistiques ;  
- Autre document prouvant la capacité économique et financière (voir le règlement de la consultation) ;  
- Déclaration de banque ou d'assurance de risques professionnels ;  
- Chiffre d'affaire sur les 3 dernières années ;  
- Acte de sous-traitance (DC4 ou équivalent) ;  
- Déclaration du candidat (DC2 ou équivalent) ;  
- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) ;  
- Autre document de l'offre (voir le règlement de la consultation).  
CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES : Se reporter au règlement de la consultation.  
CAUTIONNEMENT ET GARANTIES EXIGÉS : Sans objet.  
MODALITÉS DE PAIEMENT ET DE FINANCEMENT : Paiement par virement bancaire, délai de paiement: 30 jours, financement sur le budget propre de la collectivité. Le marché ne s'inscrit pas dans un programme financé par des fonds communautaires.  
PROCÉDURE DE RECOURS : - Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de CHÂLONS EN CHAMPAGNE, 25 rue du Lycée - 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE. Tél : 03.26.66.86.87 - Fax : 03.26.21.01.87.  
INTRODUCTION DES RECOURS : Précisions concernant les délais d'introduction des recours :  
- Délais de recours pré contractuel : Possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;  
- Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du code de justice administrative) ;  
- Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché.  
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : Une visite préalable à la réponse est obligatoire (voir RC art.2.5).  
Pour plus d'informations, s'adresser à : Commune de SEDAN, 6 rue de la Rochefoucauld - 08200 SEDAN.  
DATE D'ENVOI DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE : Le vendredi 24 septembre 2021.  
M2102339

## Matot Braine

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO

Journal hebdomadaire régional habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales dans les départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne

PETITES AFFICHES MATOT BRAINE  
E.U.R.L. au capital de 100.000 € - R.C.S. 395 356 777  
Société du groupe ForumEco  
Siège social : 46 boulevard Lundy - 51100 REIMS  
Tél. : 03.26.40.21.31 - Télécopie : 03.26.40.21.99  
Site internet : [www.matot-braine.fr](http://www.matot-braine.fr)

Bureaux ouverts :  
- Du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30  
- Jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h  
- Et le vendredi de 8 h à 12 h 30 et de 13 h à 16 h

Principal associé : Générale de Participations

Gérant et directeur de la publication : François HENRION

Rédacteur en chef : Benjamin BUSSON

Presse payante

Parution le lundi - Prix du numéro : 1 € - Abonnement annuel : 40 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres  
Polignon Pla de L'Estany s/n - 1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 0249-6755

N° CPPAP : 1025 I 87408

Tous les appels d'offres de votre département sur <http://ao.forumeco.fr>

## Procédures adaptées

## TROYES AUBE HABITAT

## Avis d'appel public à la concurrence

## 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR :



OPH • HUMAIN ET RESPONSABLE

47 rue Louis Ulbach - 10000 TROYES  
03.25.42.56.00Email : [marches-oph-siaba@troyes-aube-habitat.fr](mailto:marches-oph-siaba@troyes-aube-habitat.fr)  
Profil acheteur : <http://www.marches-publics.info>  
Numéro Siret : 341 498 061 000 17

Groupement de commandes : Non

## 2. COMMUNICATION :

Moyen d'accès aux documents de la consultation : Lien URL vers le profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>  
L'attention des candidats est attirée sur l'importance de s'identifier. Après saisie de vos email et mot de passe, indiquez la référence de la consultation (identifiant interne de la consultation) : 2021-01-0118.

L'INTÉGRALITÉ DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION SE TROUVE SUR LE PROFIL D'ACHETEUR : Oui.

UTILISATION DE MOYENS DE COMMUNICATION NON COMMUNÉMENT DISPONIBLES : Non.

CONTACT : Karine SANCAN, service des marchés - Tél. : 03.25.42.56.00 - E-mail : [marches-oph-siaba@troyes-aube-habitat.fr](mailto:marches-oph-siaba@troyes-aube-habitat.fr)

## 3. PROCÉDURE :

TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée restreinte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées, R2432-1 et suivants - Code de la commande publique)

## CONDITIONS DE PARTICIPATION (JUSTIFICATIONS ET PIÈCES À PRODUIRE PAR LES CANDIDATS) :

- Déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5, R.2143-3, R.2143-6 à R.2143-9 du code de la commande publique ;

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont l'opérateur économique disposera pour la réalisation du marché public ;

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché ;

- Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années ;

- Preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents (responsabilité civile, professionnelle et, le cas échéant, décennale).

## DOSSIER SPÉCIFIQUE DE COMPÉTENCES-RÉFÉRENCES :

- Fiche de répartition des compétences (versé dans le dossier de consultation) à compléter ;

- Fiche synthétique de présentation de 3 références significatives (versé dans le dossier de consultation) à compléter, accompagnée d'une fiche de présentation par référence, dans les conditions évoquées dans le règlement de candidature.

A TITRE PRATIQUE, le candidat pourra remettre les formulaires DC1 et DC2 dûment complétés (accessibles sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>).

En cas de groupement, l'ensemble des pièces et attestations hors le justificatif intitulé « Dossier spécifique de compétences-références » visé ci-avant doit être fourni par tous les membres du groupement.

(Se reporter au règlement de la candidature pour plus de précisions).

## TECHNIQUE D'ACHAT : Sans objet.

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES PLIS DE CANDIDATURES : Vendredi 22 octobre 2021 à 17h00.

PRÉSENTATION DES OFFRES PAR CATALOGUE ÉLECTRONIQUE : Interdite.

RÉDUCTION DU NOMBRE DE CANDIDATS : Oui.

NOMBRE MAXIMUM DE CANDIDATS ADMIS À LA SECONDE PHASE DE LA CONSULTATION : 3 (trois).

LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES SONT LES SUIVANTS : Pertinence des références de complexité ou d'échelle équivalente, réalisées dans un contexte similaire :

- La notation s'effectuera en deux phases selon la méthode indiquée dans le règlement d'appel à candidatures.

POSSIBILITÉ D'ATTRIBUTION SANS NÉGOCIATION DURANT LA SECONDE PHASE : Oui.

L'ACHETEUR EXIGE LA PRÉSENTATION DE VARIANTES : Non.

Les variantes libres ne sont pas autorisées.

CRITÈRES UTILISÉS LORS DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ (LORS DE LA SECONDE PHASE DE LA CONSULTATION) :

Critères de jugement des offres :

1. La qualité de la réponse apportée par la note d'intention architecturale au regard du programme.

2. La compatibilité de l'intention avec la partie de l'enveloppe financière affectée aux travaux.

## 4. IDENTIFICATION DU MARCHÉ :

INTITULÉ DU MARCHÉ : Maîtrise d'œuvre des travaux de construction de 10 maisons individuelles 20 rue Godard

Pillaveinne à Troyes (10000).

L'opération bénéficiera d'un label NF Habitat.

COMPÉTENCES ATTENDUES ET MISSION CONFIEE : Se reporter impérativement au règlement de la candidature pour plus de précisions.

PART TRAVAUX AFFECTÉE À L'ENVELOPPE FINANCIÈRE : 1.305.000,00 € HT.

CODE CPV PRINCIPAL : 71221000-3 : Services d'architecte pour les bâtiments.

TYPE DE MARCHÉ : Services.

LIEU PRINCIPAL D'EXÉCUTION DU MARCHÉ : Commune de Troyes (10000).

La consultation ne comporte pas de tranches.

5. LOTS : Le marché n'est pas alloté.

## 6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

VISITE DES LIEUX : Sans objet.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

MARCHÉ COUVERT PAR L'ACCORD SUR LES MARCHÉS PUBLICS (AMP) : Non.

Le présent avis implique un marché public.

DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES : 180 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

MODALITÉS PRINCIPALES DE FINANCEMENT : Subvention ANRU, prêts aidés et fonds propres.

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

Paieement à 30 jours maxi.

Prix global et forfaitaire assorti d'une clause de révision des prix.

AVANCE : Une avance sera accordée au titulaire qui en fera la demande dans les conditions et conformément aux dispositions des articles R. 2191-3 et suivants du code de la commande publique. Elle ne dépassera pas les 10% mentionnés à l'article R. 2191-7 du même code.

SÛRETÉ FINANCIÈRE : Sans objet.

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS : Instance chargée des procédures de recours : TA de CHÂLONS EN CHAMPAGNE, 25 rue du Lycée - 51000 CHÂLONS EN CHAMPAGNE - Téléphone : 03.26.66.86.87 - Courriel : [greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr](mailto:greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr) - Télécopie : 03.26.21.01.87.

## INTRODUCTION DES RECOURS :

- Référé pré contractuel, depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L 551-1 à L.551-12 et R 551-1 à R.551-6 du code de justice administrative) ;

- Référé contractuel dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution, ou à défaut de la publication, 6 mois à compter de la signature du contrat (articles L551-13 à L.551-23 et R551-7 à R.551-10 de code de la justice administrative) ;

- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ;

- Recours pour excès de pouvoir contre la décision de rejet de l'offre dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet et jusqu'à la signature du marché (articles R 421-1 à R421-7 du code de justice administrative).

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 28 septembre 2021.

M2102456

## TROYES AUBE HABITAT

## Avis d'appel public à la concurrence

## 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR :

ACHETEUR OU MAÎTRE D'OUVRAGE :



OPH • HUMAIN ET RESPONSABLE

47 rue Louis Ulbach - 10000 TROYES  
Tél. : 03.25.42.56.00Email : [marches-oph-siaba@troyes-aube-habitat.fr](mailto:marches-oph-siaba@troyes-aube-habitat.fr)  
Profil acheteur : <http://www.marches-publics.info>  
Numéro Siret : 341 498 061 000 17

Groupement de commandes : Non

## 2. COMMUNICATION :

MOYEN D'ACCÈS AUX DOCUMENTS DE LA CONSULTATION : Lien URL vers le profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

L'attention des candidats est attirée sur l'importance de s'identifier. Après saisie de vos email et mot de passe, indiquez la référence de la consultation (identifiant interne de la consultation) : 2021-01-0117.

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.

Contact : Karine SANCAN, service des marchés - Tél. : 03.25.42.56.00 - E-mail : [marches-oph-siaba@troyes-aube-habitat.fr](mailto:marches-oph-siaba@troyes-aube-habitat.fr)

## 3. PROCÉDURE :

TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

## CONDITIONS DE PARTICIPATION (JUSTIFICATIONS ET PIÈCES À PRODUIRE PAR LES CANDIDATS) :

Déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5, R.2143-3, R.2143-6 à R.2143-9 du code de la commande publique ;

Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont l'opérateur économique disposera pour la réalisation du marché public ;

Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

Copie du/des certificat(s) de qualification(s) professionnelle(s) établi(s) par des organismes indépendants ;

Justificatifs de formation du personnel d'intervention sur des matériaux, équipements..., susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiant (sous section 4) ;

Liste des principaux travaux réalisés au cours des cinq dernières années ;

Preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents (responsabilité civile, professionnelle et, le cas échéant, décennale).

A TITRE PRATIQUE, le candidat pourra remettre les formulaires DC1 et DC2 dûment complétés (accessibles sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>).

En cas de groupement, l'ensemble des pièces et attestations visées ci-avant doit être fourni par tous les membres du groupement. (Se reporter au règlement de la consultation pour plus de précisions).

TECHNIQUE D'ACHAT : Sans objet.

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES PLIS : 25 octobre 2021 à 17h00.

PRÉSENTATION DES OFFRES PAR CATALOGUE ÉLECTRONIQUE : Interdite.

RÉDUCTION DU NOMBRE DE CANDIDATS : Non.

POSSIBILITÉ D'ATTRIBUTION SANS NÉGOCIATION : Oui.

L'ACHETEUR EXIGE LA PRÉSENTATION DE VARIANTES : Non.

Les variantes libres sont autorisées.

CRITÈRES UTILISÉS LORS DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

- Critères de sélection des candidatures :

1. Les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats

- Critères de jugement des offres :

1. Prix (70 %) ;

2. Valeur technique (30 %).

## 4. IDENTIFICATION DU MARCHÉ :

INTITULÉ DU MARCHÉ : Travaux d'amélioration et d'économies d'énergies de 18 pavillons individuels Impasse des

Gueules Grises à VILLENAUXE LA GRANDE (10370).

CODE CPV PRINCIPAL : 45320000-6 : Travaux d'isolation.

TYPE DE MARCHÉ : Travaux.

LIEU PRINCIPAL D'EXÉCUTION DU MARCHÉ : Commune de VILLENAUXE LA GRANDE (10370).

DURÉE DU MARCHÉ :

DÉLAI D'EXÉCUTION DES TRAVAUX : 8 mois.

Ce délai s'entend pour l'ensemble des lots, compris période de préparation de chantier, hors congés payés.

La consultation ne comporte pas de tranches.

## 5. LOTS :

Lot n°1 Traitement des façades - (CPV 45443000-4 : Travaux de façade) ;

Lot n°2 Couverture Zinguerie - (CPV 45261210-9 : Travaux de couverture) ;

Lot n°3 Isolation par l'extérieur - (CPV 45320000-6 : Travaux d'isolation) ;

Lot n°4 Menuiseries intérieures et extérieures - (CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie) ;

Lot n°5 Ventilation - (CPV 45331210-1 : Travaux d'installation de ventilation) ;

Lot n°6 Electricité - (CPV 45317000-2 : Autres travaux d'installation électrique).

Réponse possible à un ou plusieurs lot(s).

## 6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

VISITE DU SITE : Non prévue.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

MARCHÉ COUVERT PAR L'ACCORD SUR LES MARCHÉS PUBLICS (AMP) : Non.

Le présent avis implique un marché public.

DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES : 180 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

MODALITÉS PRINCIPALES DE FINANCEMENT : Fonds propres

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

Paieement à 30 jours maxi.

Prix global et forfaitaire assorti d'une clause de révision des prix.

AVANCE : Une avance sera accordée au titulaire qui en fera la demande dans les conditions et conformément aux dispositions des articles R. 2191-3 et suivants du code de la commande publique. Elle ne dépassera pas les 10% mentionnés à l'article R. 2191-7 du même code.

SÛRETÉ FINANCIÈRE : Il est prévu, à la charge du titulaire, une retenue de garantie à hauteur de 5 % du montant du marché dans les conditions et conformément aux dispositions des articles R. 2191-32 à R. 2191-35 du code de la commande publique.

## VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS :

INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS : TA de CHÂLONS EN CHAMPAGNE, 25 rue du Lycée - 51000 CHÂLONS EN CHAMPAGNE - Téléphone : 03.26.66.86.87 - Courriel : [greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr](mailto:greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr) - Télécopie : 03.26.21.01.87.

## INTRODUCTION DES RECOURS :

- Référé précontractuel, depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L 551-1 à L.551-12 et R 551-1 à R.551-6 du code de justice administrative) ;

- Référé contractuel dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution, ou à défaut de la publication, 6 mois à compter de la signature du contrat (articles L551-13 à L.551-23 et R551-7 à R.551-10 de code de la justice administrative) ;

- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ;

- Recours pour excès de pouvoir contre la décision de rejet de l'offre dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet et jusqu'à la signature du marché (articles R 421-1 à R421-7 du code de justice administrative).

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 27/09/2021.

M2102413

Tous les appels d'offres de votre département sur <http://ao.forumeco.fr>

## Procédures adaptées

### COMMUNE DE WARMERIVILLE

#### Avis de marché - Travaux

ORGANISME ACHETEUR : Commune de WARMERIVILLE (51), contact : Stéphanie SALEZ, 1 rue des Vageriaux - 51110 WARMERIVILLE, France - Tél. +33 326.03.32.04 - Courriel : [mairie@warmeriville.fr](mailto:mairie@warmeriville.fr)  
Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>  
OBJET DU MARCHÉ : Construction d'une salle de sport en extension d'un bâtiment existant - 51110 WARMERIVILLE.  
TYPE DE MARCHÉ : Travaux : Exécution.  
LIEU PRINCIPAL D'EXÉCUTION : STADE LECOMTE - Rue Saint Martin - 51110 WARMERIVILLE.  
CLASSIFICATION CPV : 45212222.  
Division en lots. Il convient de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.  
DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION : 12 mois.  
DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES : 120 jour(s).  
INFORMATIONS SUR LES LOTS :  
Lot n° 1 : Terrassements généraux - Assainissement - VRD - Espaces verts Terrassements généraux - Assainissement - VRD - Espaces verts ;  
Lot n° 2 : Gros oeuvre ;  
Lot n° 3 : Charpente métallique - bardage - couverture - étanchéité - zinguerie Charpente métallique - bardage - couverture - étanchéité - zinguerie ;  
Lot n° 4 : Menuiseries extérieures Menuiseries extérieures ;  
Lot n° 5 : Cloison - doublage - isolation - faux plafonds - menuiseries intérieures Cloison - doublage - isolation - faux plafonds - menuiseries intérieures ;  
Lot n° 6 : Carrelages - faïences Carrelages - faïences ;  
Lot n° 7 : Peintures Peintures ;  
Lot n° 8 : Electricité - VMC Electricité - VMC ;  
Lot n° 9 : Plomberie sanitaire Plomberie sanitaire ;  
Lot n° 10 : Sol sportif Sol sportif ;  
Lot n° 11 : Equipements sportifs Equipements sportifs ;  
Lot n° 12 : Panneaux photovoltaïques Panneaux photovoltaïques.  
TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée.  
DES VARIANTES SERONT PRISES EN CONSIDÉRATION : Oui.  
DATE PRÉVISIONNELLE DE COMMENCEMENT DES TRAVAUX : 01 décembre 2021.  
CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.  
1 : Prix 80 % ;  
2 : Valeur technique de l'offre 15 % ;  
3 : Délai de livraison 5 %.  
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : Vendredi 29 octobre 2021 - 12:00.  
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES : Vendredi 29 octobre 2021 - 12:00.  
LANGUE(S) POUVANT ÊTRE UTILISÉE(S) : Français.  
DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 29 septembre 2021.  
M2102523



ARCAVI

#### Avis d'appel public à la concurrence

MAÎTRE D'OUVRAGE : ARCAVI.  
OBJET DU MARCHÉ : Réalisation d'une couverture finale ISDND d'ETEIGNIÈRES.  
LIEU D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS :  
- Installation de stockage de déchets non dangereux à ETEIGNIÈRES (08260).  
MODE DE PASSATION : Procédure adaptée.  
Le marché comporte un lot unique :  
- Désignation du lot «Lot unique» : Couverture finale ISDND d'ETEIGNIÈRES.  
DESCRIPTION DU MARCHÉ :  
- La fourniture et la pose des géotextiles anti-poinçonnants ;  
- La fourniture et la pose d'un géocomposite de protection et de drainage ;  
- La fourniture et la pose de géomembrane d'étanchéité en PEHD de 1.5mm ;  
- Le raccordement des géomembranes sur puits à lixiviats/biogaz.  
Les critères hiérarchisés du choix des offres sont énoncés dans le règlement de la consultation.  
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :  
- Le DCE est téléchargeable gratuitement sur la plate-forme de téléchargement « synapse » sous la rubrique « accès consultation ».  
- Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent poser leurs questions sur la plate-forme synapse (guide forum questions réponses).  
- Réception des offres et agréments pour le mardi 26 octobre 2021 à 12h00.  
- La transmission de votre pli par voie électronique est OBLIGATOIRE et une offre reçue par papier sera considérée comme irrégulière.  
Date d'envoi de l'avis de consultation à la publication chargé de l'insertion : Le 24 septembre 2021.  
M2102302

### MINISTÈRE DE LA JUSTICE

#### Avis d'appel à la concurrence

#### Marché public de travaux de bâtiment

MAÎTRE D'OUVRAGE : ETAT, Ministère de la Justice, Secrétariat Général, Délégation Interrégionale Grand Est, représenté par Madame la Cheffe du Département de l'Immobilier de NANCY (20 boulevard de la Mothe).  
OBJET DU MARCHÉ : Marchés de travaux relatifs au changement des menuiseries extérieures Bois réalisé dans le cadre de l'opération de restauration des façades extérieures du palais de justice de REIMS.  
La présente consultation ne concerne que le lot n° 03 Menuiserie. Elle intervient suite à la décision de déclarer sans suite la consultation initiale relative à ce lot.  
Les marchés des lots n°1 : Maçonnerie Pierre de taille - 2 : Couverture - 4 : Serrurerie - 5 : Peinture et 6 : Restauration de sculptures ont été attribués lors de la première consultation.  
Tranches et Délai global d'exécution des travaux tous lots confondus.  
Le chantier sera réalisé en 4 tranches correspondantes chacune à une façade.  
Tranche ferme : Façade nord - délai travaux 18 mois.  
Tranche optionnelle 1 : Façade Sud - délai travaux 12 mois.  
Tranche optionnelle 2 : Façade Ouest - délai travaux 10 mois.  
Tranche optionnelle 3 : Façade Est - délai travaux 11 mois.  
DÉBUT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX POUR LE LOT 3 : Janvier 2022.  
PROCÉDURE DE PASSATION : Marché à procédure adaptée (articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique).  
CONDITIONS DE PARTICIPATION ET MOYENS DE PREUVE ACCEPTABLES : Le candidat présentera une capacité économique et financière compatible avec les travaux à réaliser et des niveaux de qualifications professionnelles 'qualibat' minimum suivants :  
- Lot n°3 : Menuiserie : 35-52 fabrication et pose de menuiseries extérieures bois (technicité confirmée).  
La preuve de la capacité technique et professionnelle du candidat peut être apportée par la fourniture des certificats de qualification susmentionnés ou par tout moyen de preuve équivalent, prévus au règlement de consultation.  
CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES OFFRES :  
Valeur technique 40 % et prix 60 %.  
Les modalités de leur mise en œuvre sont indiquées dans le règlement de la consultation.  
CLAUDE D'INSERTION SOCIAL : Le marché comporte une clause d'insertion par l'activité économique des personnes à la recherche d'un emploi.  
MISE À DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION : Les candidats intéressés peuvent télécharger le dossier de consultation sur la Plate-forme des Achats de l'Etat à l'adresse : (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) sous la référence « DI-NCY-TRX-FACADES-PJ-REIMS-lot3 ».  
DATES ET HEURE DE VISITES DU SITE DES TRAVAUX : Une visite du site des travaux sera organisée à l'une des deux dates suivantes au choix : Le mardi 19 octobre 2021 à 14h ou le vendredi 22 octobre 2021 à 14h (les modalités pratiques d'organisation sont prévues à l'article 3-4 du règlement de consultation).  
DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES PLIS : Le lundi 8 novembre 2021 à 12 heures.  
M2102507



### SA HLM MON LOGIS - GROUPE ACTION LOGEMENT

#### Avis d'appel public à la concurrence Marché de services - Procédure adaptée

Suivant le code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019  
Mise en place d'une infogérance informatique couvrant l'assistance et le dépannage bureautique de niveau 1 2022-2024  
1 - NOM ET ADRESSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE : SA HLM MON LOGIS - Groupe Action Logement, au capital de 17.502.000,85€, inscrite au RCS sous le numéro 562 881 292, dont le siège social est situé 44, Avenue Gallieni, 10300 SAINTE SAVINE  
Personne responsable des marchés : Monsieur le Directeur Général de la SA MON LOGIS - Groupe Action Logement.  
2 - MODE DE PASSATION : marché de prestations de services passé selon une procédure simplifiée suivant le code de commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019.  
3 - OBJET DU MARCHÉ :  
La présente consultation concerne les prestations suivantes :  
Mise en place d'une infogérance informatique couvrant l'assistance et le dépannage bureautique de niveau 1 - 2022-2024 de la SA HLM MON LOGIS - Groupe Action Logement.  
Type de marché de services : 1 / Exécution  
4 - DÉLAI D'EXÉCUTION : Le délai d'exécution global est fixé à 1 an renouvelable 2 fois à compter de la notification de la commande des prestations. La date de commande des prestations est prévue en JANVIER 2022.  
5 - MODALITÉS D'OBTENTION DU DOSSIER : La publicité ainsi que le DCE sont téléchargeables sur le site [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)  
6 - MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES : La transmission des offres se fera uniquement par voie électronique selon les modalités prévues par la plateforme de dématérialisation.  
7 - DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : lundi 18 octobre 2021 à 12h00  
8 - JUSTIFICATIFS ET PIÈCES À FOURNIR : se reporter au règlement de la consultation.  
9 - DÉLAI D'ENGAGEMENT : 180 jours.  
10 - CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse et selon les critères de sélection énoncés dans le règlement de consultation.  
11 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :  
- Renseignements administratifs auprès de Angélique CHEVALLIER : 03.25.70.94.81 - [achevallier@mon-logis.fr](mailto:achevallier@mon-logis.fr)  
- Renseignements techniques auprès de Frédéric LOISEL : 06.26.23.53.21 - [floisel@mon-logis.fr](mailto:floisel@mon-logis.fr).  
12 - DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 27 septembre 2021

M2102404

Le Directeur Général,  
Serge LAURENT

[www.mon-logis.fr](http://www.mon-logis.fr) [monlogisimmobilier](https://www.facebook.com/monlogisimmobilier)

**VOUS POUVEZ VOUS ABONNER  
EN UTILISANT LE BULLETIN ÉMIS À CET EFFET  
DANS CE JOURNAL**

Tous les appels d'offres de votre département sur <http://ao.forumeco.fr>

## Ventes aux enchères judiciaires mobilières



**MAITRE ANTOINE PETIT**  
COMMISSAIRE PRISEUR JUDICIAIRE  
28 avenue Foch - 51200 EPERNAY  
TEL. : 03.26.55.23.44 - FAX : 03.26.55.76.75  
Courriel : [encheres.champagne@wanadoo.fr](mailto:encheres.champagne@wanadoo.fr) - Site internet : <http://www.interencheres.com/51004>

### VENTES AUX ENCHERES PUBLIQUES

**SAMEDI 16 OCTOBRE 2021 A 11H**

VENTE EN PRESENTIEL ET EN LIVE  
AVEC PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE ET RESPECT DES GESTES BARRIERES  
51200 EPERNAY - HOTEL DES VENTES - 28 avenue Foch  
Après saisie

**VEHICULE PEUGEOT 307 du 22-3-04 - 216.600 km**  
sans clé - sans carte grise (avec FIV) - sans contrôle technique - carrosserie en m.e.  
MISE A PRIX 300 €

Après LJ SAS AMELIDA  
**EXCEPTIONNEL AMENAGEMENT DE MAGASIN NEUF**  
pour le commerce des vins et spiritueux  
« Façon bois » avec table de dégustation « tonneau »  
jamais posé - entreposé chez le fabricant (env 20 m<sup>3</sup>) avec plan d'installation  
Visite sur place sur rendez-vous  
MISE A PRIX 7.000 €  
(Coût de fabrication 33.000 € TTC)

### ENSEMBLE DE 149 BOUTEILLES DE RHUM

des marques :  
DEAD MAN'S FINGER - FINE & ART - NAVY ISLAND - RON ZACAPA - DIPLOMÁTICO - MAMAN BRIGITTE -  
RON DE JEREMY - BEENLEIGH - WILD TIGER - HERITIERS MADKAUD COMPAGNIES DES INDES - SAINT AUBIN -  
CANE ISLAND - SHACK - RON MATUSALEM - OLIVER - WRAY & NEPHEW - WILLIAM HINTON - BAYOU RUM -  
Distillerie LABOURDONNAIS SMITH & CROSS - LEGENDARIO RON AÑEJO - THE REAL Mc COY  
MISE A PRIX : 2.000 €

### - Ensemble de caisse neuf jamais installé

Caisse enregistreuse digitale ELO - modèle ESY 15E2 avec imprimante à ticket METAPACE,  
clavier, tiroir-caisse  
MISE A PRIX : 500 €

### - Téléphone I PHONE - mise à prix 50 €

Enlèvement rapide exigé  
Exposition le vendredi 15 octobre 2021 de 15 à 18h et le samedi 16 octobre de 9 à 10h30  
Détails et photos sur [www.interencheres.com/51004](http://www.interencheres.com/51004)  
 Paiement comptant en espèces ou CB - pas de chèque - Frais en sus 14,28 % (11,90% HT + 2,38 % TVA)  
TVA récupérable - PAS DE FRAIS DE LIVE

M2102359

## Ventes aux enchères mobilières



**ME ANTOINE PETIT**  
COMMISSAIRE-PRISEUR HABILE  
ENCHERES CHAMPAGNE - S.A.R.L. SVV N°2002-340  
EPERNAY  
CAPITALE DU CHAMPAGNE  
HOTEL DES VENTES  
28 Avenue Foch - 51200 EPERNAY  
TEL. : 03.26.32.20.94 - FAX : 03.26.55.76.75 - e-mail : [encheres.champagne@wanadoo.fr](mailto:encheres.champagne@wanadoo.fr) - site internet : <http://www.interencheres.com/51004>

### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SAMEDI 16 OCTOBRE 2021 A 14H

**«TOUTES COLLECTIONS»**  
MONNAIES D'OR ET D'ARGENT - BIJOUX ANCIENS  
MILITARIA - LIVRES ANCIENS - CURIOSITES - PUBLICITE  
GRAVURES ET TABLEAUX ANCIENS ET MODERNES  
BELLE COLLECTION DE FAIENCES DE LONGWY  
OBJETS DECORATIFS ET ARTS DE LA TABLE

ART D'ASIE

MEUBLES ANCIENS, RUSTIQUES ET DE STYLE

CITROËN TRACTION 11 BL DE 1954

Exposition le vendredi 15 octobre 2021 de 15h à 18h et samedi 16 octobre 2021 de 9h à 10h30  
VENTE EN EN PRESENTIEL ET EN LIVE  
AVEC PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE ET RESPECT DES GESTES BARRIERES

Conditions, liste et nombreuses photos sur : <http://www.interencheres.com/51004>

M2102355

## Avis d'attribution



ESPACE HABITAT

**Avis d'attribution accord-cadre suite à consultation en date du 19 juillet 2021**

**Accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel pour le patrimoine d'espace Habitat chauffé collectivement**

MAITRE D'OUVRAGE : ESPACE HABITAT, 7 avenue du Maréchal Leclerc - 08013 CHARLEVILLE MEZIERES  
CEDEX.  
ATTRIBUTAIRE DE L'ACCORD-CADRE :  
- GAZ DE PARIS ;  
- ANTARGAZ ;  
- ELECTRICITE DE FRANCE (EDF).  
M2102554

## Marne

### CONSTITUTION

### DE SOCIETE

### «SCM DU PARVIS»

#### Avis de constitution

Par acte SSP du 2 septembre 2021, il a été constitué une S.C.M ayant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile de moyens;  
DENOMINATION : «SCM DU PARVIS».

CAPITAL SOCIAL : 900 € divisés en 90 parts de 10 €.

SIÈGE SOCIAL : 9 rue Guillaume de Machault à REIMS 51100.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet exclusif la mise en commun de tous moyens matériels et utiles à l'exercice de la profession de ses membres.

DURÉE DE LA SOCIETE : 99 ans.

GERANTS :

- Madame TONG Sophie, demeurant 28 rue Crautelle à REIMS (51100) ;

- SELARL DE MACHAULT, Société

d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée de Chirugiens-Dentistes, au capital de 1.000 €, ayant son siège au 9 rue Guillaume de Machault à REIMS (51100), immatriculée au R.C.S. de REIMS sous le numéro 903 308 104 et représentée par le Dr Léonie LAMBERT ;

- SELARL ZAHNARZT, Société

d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée de Chirugiens-Dentistes, au capital de 1.000 €, ayant son siège au 9 rue Guillaume de Machault à REIMS (51100), immatriculée au R.C.S. de REIMS sous le numéro 903 308 393 et représentée par le Dr Bertrand ALLEMAND.

CLAUSE D'AGREMENT : Cession libre entre associés. Soumise à agrément dans les autres cas.

IMMATRICULATION DE LA SOCIETE : R.C.S. de REIMS

M2102310

RÉDACTION

### BENJAMIN BUSSON

03.26.08.38.31

### NASTASIA DESANTI

03.26.08.38.32

[redaction.pamb@forumeco.com](mailto:redaction.pamb@forumeco.com)

### SB THIONVILLE

#### Avis de constitution

Par acte sous seing privé, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SB THIONVILLE.  
FORME : Société par actions simplifiée.

CAPITAL : 10.000 €.

SIÈGE : 39 avenue Hoche - 51100 REIMS.

OBJET : Exploitation d'un salon de café, thé, pâtisserie, sandwicherie, petite restauration, à consommer sur place ou à emporter.

DURÉE : 99 années.

PRESIDENT : La société SB

HOLDING, 39 avenue Hoche -

51100 REIMS, 814 909 917 R.C.S.

REIMS.

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur

Olivier CHEVALIER, demeurant

21 place Darcy - 21000 DIJON.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de

REIMS.

M2102111

### DELPECH & VOUS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à REIMS du 17/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SAS.

DENOMINATION : DELPECH &

VOUS.

SIÈGE : 24 avenue de Paris - 51100

REIMS.

DURÉE : 99 ans.

CAPITAL : 15.000 €.

OBJET : Prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, et sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts sociales et autres droits sociaux, et la gestion de ceux-ci ; Animation du groupe ; Gestion de son portefeuille de titres de participations La cession des actions de l'associé unique est libre.

PRESIDENT : Maxime DELPECH,

23 rue de Salzbourg - 51100 REIMS.

R.C.S. REIMS .

M2102366



### FCN Reims Farman

7 rue Gabriel Voisin

B.P. 318

51688 REIMS CEDEX 2

Tél. : 03.26.09.24.66

### CLEMENT LELONG

#### Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à REIMS du 24 septembre 2021 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.

DENOMINATION SOCIALE : CLEMENT LELONG.

SIÈGE SOCIAL : 1 rue du Docteur Jean Lévy Souplet - 51100 REIMS.

OBJET SOCIAL : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'un immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : Madame Florence CLEMENT, demeurant 1 rue du Docteur Jean Lévy Souplet - 51100 REIMS, Madame Laura CLEMENT et Monsieur Jonathan LELONG demeurant ensemble 35 rue de Sébastopol - 51100 REIMS.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Agrément requis dans tous les cas des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

Pour avis : La gérance.

M2102208

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

## Marne

## AROMA

Société par actions simplifiée  
au capital de 10.000 Euros  
Siège social :  
21 rue Carnot - 51100 REIMS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à REIMS du 18 septembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION : AROMA.  
SIÈGE : 21 rue Carnot - 51100 REIMS.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL : 10.000 €.  
OBJET : Bar, restaurant.  
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

INALIÉNABILITÉ DES ACTIONS : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 1 an à compter de l'immatriculation de la société au R.C.S. ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : Monsieur Geoffrey CAILLER, demeurant 21 rue Carnot - 51100 REIMS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de REIMS.

Pour avis : Le président.

M2102198



## ERLONPREL

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/09/2021 à REIMS (51), il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION : ERLONPREL.  
SIÈGE SOCIAL : 78 rue Jacquart - 51100 REIMS.

OBJET : l'exploitation d'un fonds de commerce de boulangerie pâtisserie, viennoiserie sucrée et salée, charcuterie, brioche, biscuiterie, sandwicherie, restauration, salon de thé, confiserie, traiteur, boissons sans alcool, glaces et chocolat, sous l'enseigne «PAUL» et toutes activités annexes ou connexes s'y rapportant ; l'activité de conseil dans le domaine de compétence.

DURÉE : 99 années.  
CAPITAL : 10.000 €.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres.

PRÉSIDENTE DE LA SOCIÉTÉ : La Société FINANCIÈRE 4K, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €, ayant son siège social 78 rue Jacquart à 51100 REIMS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 897 491 072 R.C.S. REIMS.

IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.  
Pour avis : La présidence.

M2102304

## PEGAZE

Aux termes d'un ASSP en date du 28/09/2021, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : PEGAZE.

OBJET SOCIAL : Acquisition, transformation, mise en valeur, construction, aménagement, administration, location, vente de biens et droits immobiliers.

SIÈGE SOCIAL : 6 rue de Macon - 51100 REIMS.

CAPITAL : 1.206 €.  
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de REIMS.

CO-GÉRANCE : Monsieur JOB Louis, demeurant 6 rue de Macon - 51100 REIMS et Madame JOB Amélie, demeurant 6 rue de Macon - 51100 REIMS.

CLAUSE D'AGREMENT : Cession soumise à agrément.

Louis Job.

M2102553



18 rue de l'Arquebuse  
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

## SCI MOJITO

Suivant acte reçu par Maître Laurence CARLIER, Notaire à CHALONS EN CHAMPAGNE, le 22 septembre 2021, il a été constituée la société civile dénommée «SCI MOJITO».

SIÈGE SOCIAL : 10 rue Tisset - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.

CAPITAL : 163.000 €. OBJET SOCIAL : La propriété et la gestion de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers, toute prise de participation dans toutes SCI. L'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de tout immeuble.

NOMINATION PREMIER GÉRANT DE LADITE SOCIÉTÉ : Monsieur LEAUX Vincent, demeurant 10 rue Tisset - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.  
M2102374

SCP Florent ROBERT,  
Romain REMIOT

Notaires associés  
RILLY LA MONTAGNE (51500)  
Place de la République

## DCVZ

## Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Florent ROBERT, Notaire associé, membre de la société civile professionnelle «Florent ROBERT et Romain REMIOT, Notaires associés», titulaire d'un Office notarial à RILLY LA MONTAGNE (Marne), Place de la République, le 24 septembre 2021, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

OBJET :  
- L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ;

- La propriété et la gestion ainsi que la vente sans pour autant porter atteinte au caractère civil de la société, d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou autres titres détenus en pleine propriété, nue-propriété, usufruit, quasi-usufruit, par voie d'achats, d'échanges, d'apports, de souscriptions, donations ; en particulier, la prise de participation dans toutes sociétés, notamment d'exploitation agricole et viticole.

DÉNOMINATION : DCVZ.

SIÈGE : VERZENAY (51360), 1 rue Duchatel-Ohauss.

DURÉE : 99 années.  
APPORTS EN NUMÉRAIRE : Deux mille euros (2.000,00 €).

CESSION DE PARTS SOCIALES : Les parts sont librement cessibles entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.

GÉRANTS :

1. Monsieur Loïc Jean Roger DE CARLINI, époux de Madame Aurélie Thérèse Renée CARON, demeurant à LES PETITES LOGES (51400), 8 allée des Bleuets ;

2. Madame Aurélie Thérèse Renée CARON, épouse de Monsieur Loïc Jean Roger DE CARLINI, demeurant à LES PETITES LOGES (51400), 8 allée des Bleuets.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

Pour avis : Le Notaire.

M2102390

## SC «SPL»

## Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 24/09/2021, il est constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : SC.  
DÉNOMINATION : «SPL».

SIÈGE SOCIAL : 50 rue du 151<sup>ème</sup> RI - 51110 AUMENANCOURT.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet la prise de participation dans d'autres sociétés, et notamment dans des sociétés d'exploitation agricole ou viticole, et la gestion de ces participations et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 2.000 € divisé en 200 parts de 10 €.

CESSION DE PARTS SOCIALES : Libre aux coassociés. Toute autre cession est soumise à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire prise à la majorité des deux tiers.

GÉRANCE : M. Benoît RAILLARD, demeurant 50 rue du 151<sup>ème</sup> RI - 51110 AUMENANCOURT, nommé pour une durée illimitée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers.

IMMATRICULATION : au greffe du tribunal de commerce de REIMS

Pour avis : La gérance.

M2102351

## L'ANCRE

Suivant reçu par Me David GAUTIER, le 15 septembre 2021, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : L'Ancre.  
Forme : SASU.

Siège : SEZANNE (51120), 3 rue Paul Doumer.

Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

La vente, sédentaire ou non, y compris par correspondance, de produits de crèmerie et d'épicerie, de fruits et légumes, de plats préparés, de sandwiches et boissons, de produits de la mer, d'eau douce et carnés (cru et cuits), l'activité de traiteur, l'import-export de produits frais et surgelés. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Durée : 99 années  
Capital social : 3.000,00 € (numéraire).

Actions : Cessions libres par l'associé unique ; autres soumises à agrément.

Président : Madame Virginie LANCRES, demeurant à SEZANNE (51120), 118 rue Notre Dame.  
Immatriculation : R.C.S. REIMS

Pour avis.

M2102391

DOUAY  
PERE ET FILS

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHALONS EN CHAMPAGNE du 10 août 2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile.  
DÉNOMINATION SOCIALE : DOUAY PERE ET FILS.

SIÈGE SOCIAL : 11 place de l'hôtel de ville.

OBJET SOCIAL : Acquisition, location de biens immobiliers.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : Monsieur Julien DOUAY.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE.

M2102472

OFFICE NOTARIAL  
DU LEVANTMes CHÉPY - LARDENOIS -  
VOIRNESSON

8 rue du Levant  
51400 MOURMELON LE GRAND  
03.26.66.11.39

## SCI THELENA

Suivant acte reçu par Maître Christophe LARDENOIS, Notaire à MOURMELON LE GRAND, le 27 septembre 2021, il a été constituée la société civile immobilière dénommée SCI THELENA.

SIÈGE SOCIAL : AUBERIVE (51600), 8 rue de l'Espérance.

CAPITAL SOCIAL : Mille cinq euros (1.500,00 €), divisé en 1.500 parts sociales de un euro (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 1.500.

OBJET SOCIAL : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis.

DURÉE : Quatre-vingt-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de REIMS.

CESSIONS DE PARTS : Soumises à l'agrément des associés à l'exception des cessions entre associés ou au profit des descendants en ligne directe.

GÉRANCE : Monsieur Jérémy Aurélien DRAVIGNY demeurant à AUBERIVE (51600), 8 rue de l'Espérance.

IMMATRICULATION : Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

Pour avis et mention, Christophe LARDENOIS.

M2102417



57 Chaussée du Port  
CS 90157  
51008 CHALONS EN CHAMPAGNE CDX  
Tél. : 03.26.68.39.58

## NBPI 51

Société civile  
au capital de 1.220 Euros  
Siège social :  
2 rue de la Garenne  
51170 BOULEUSE

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à BOULEUSE du 27/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile.  
DÉNOMINATION SOCIALE : NBPI 51.

SIÈGE SOCIAL : 2 rue de la Garenne - 51170 BOULEUSE.

OBJET SOCIAL : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers dont elle est propriétaire ou qu'elle pourrait acquérir ultérieurement, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ; l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S. de REIMS.

CAPITAL SOCIAL : 1.220 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : M. Patrick SIMON et Mme Brigitte SIMON, demeurant 2 rue de la Garenne - 51170 BOULEUSE.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Agrément requis dans tous les cas. Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Pour avis : La gérance.

M2102312

## LES 3 VALLÉES

## Avis de constitution

Avis est donné de la constitution en date du 28 septembre 2021 par acte sous seing privé, pour une durée de 99 années, d'une société civile immobilière, qui sera immatriculée au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE, dénommée «les 3 vallées», au capital de 1.000 €, ayant pour objet :

- L'acquisition par tous moyens, la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, de tous droits immobiliers, de parts ou d'actions de toutes sociétés immobilières ou à prépondérance immobilière dont la société peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction d'échange ou d'apport en société ;

- L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet ;

- L'aliénation des immeubles ou droits immobiliers dont est propriétaire la société, au moyen de vente, d'échange, d'apport ou autrement ;

Pour la réalisation de cet objet et pour faciliter celui-ci, la société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations, notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèques ou toutes autres sûretés réelles sur les biens sociaux, dès lors que ces actes et opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet ;

- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Son siège social est à CHALONS EN CHAMPAGNE (51000), 13 rue Hippolyte Fontaine.

Son gérant est Monsieur DIAS sebastien, demeurant à COURTISOLS (51460), 54 rue de Cheppe.

AGREMENT DES CESSIONNAIRES : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toute autre cession, même à un ascendant, descendant ou conjoint d'un associé, doit faire l'objet d'un agrément par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Pour avis : Le gérant.

M2102418



GOULET & NOIZAT  
Avocats associés  
[www.goulet-noizat.com](http://www.goulet-noizat.com)

## ALISA

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte ssp en date du 17 septembre 2021, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de REIMS, de la société civile «ALISA», au capital de 831.327 €, dont le siège social est à BOUZY (51150), 18 rue Jeanne d'Arc.

La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la vente de valeurs mobilières, titres de placement, titres de toutes sociétés ou groupements et de tous droits portant sur ces valeurs et titres ; La propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, et de tous droits immobiliers, dont la société peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement ; Eventuellement l'aliénation de ses immeubles au moyen de vente, d'échange ou d'apport en société.

GÉRANT : M. Alain LAMBERT, domicilié à BOUZY (51150), 18 rue Jeanne d'Arc.

TRANSMISSION DES PARTS : Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec le consentement des associés représentant au moins 50 % du capital social.

M2102428

SCP "Laurent LUTUN &  
Romain SHALIGAN  
Notaires Associés"

à FISMES & CORMONTREUIL

## SCI SAINT PIERRE

Suivant acte reçu par Maître Laurent LUTUN, Notaire à FISMES, le 28 septembre 2021, a été constituée la société civile dénommée «SCI Saint Pierre», siège social : COURTAGNON (51480), 5 rue des Chaillaux.

CAPITAL SOCIAL : Deux mille euros (2.000,00 €), divisé en 2.000 parts sociales de un euro (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 2.000.

OBJET SOCIAL : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. REIMS.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

NOMMÉ(E) PREMIER GÉRANT DE LADITE SOCIÉTÉ :

- Monsieur Xavier Claude LAMARLIERE, expert comptable, demeurant à COURTAGNON (51480), 5 rue des Chaillaux ;

- Monsieur Gilles Charles Joseph BORCK, employé, demeurant à TINQUEUX (51430), 7 avenue André Bourvil.

M2102432

ECHAPPEES  
BULLES

## Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Karim AZEDDIOUI, Notaire à EPERNAY, 1 rue Henri IV, le 20 septembre 2021, il a été constituée une société :

DÉNOMINATION : ECHAPPEES BULLES.

FORME : Société à responsabilité limitée.

CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à mille euros (1.000,00 €).

Il est divisé en 100 parts sociales de dix euros (10,00 €) chacune, entièrement libérées et souscrites, numérotées de 1 à 100.

SIÈGE SOCIAL : EPERNAY (51200), 378 allée de la Forêt.

OBJET : Location immobilière, hébergement chambre d'hôtes, en gîtes, la petite restauration, location d'emplacements de camping, garages ou stationnement. Vente produits alimentaires, hébergement touristique et autre hébergement de courte durée, location logements meublés et toutes prestations de services annexes dont toutes prestations para-hôtelières, achat/ vente de tous produits régionaux, toutes activités de loisirs et détente. L'exploitation de gîte ou location meublée touristique, salle de réception, ainsi que la vente de produits ou services complémentaires.

DURÉE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

R.C.S. : REIMS.

ASSOCIÉS :

- Madame Florence BOURDON, demeurant à EPERNAY (51200), 378 allée de La Forêt, née à EPERNAY (51200), le 9 avril 1964, divorcée de Monsieur Jean-Luc HANNY, et non remariée.

- Monsieur Valérian Esteban HANNY, demeurant à EPERNAY (51200), 9 rue de Sezanne, né à CHAMPIGNY SUR MARNE (94500), le 11 décembre 2000, célibataire.

GÉRANCE : Madame Florence BOURDON est nommée premier gérant de la société pour une durée indéterminée.

M2102445

Toutes les annonces légales de votre département sur http://al.forumeco.fr

**Marne**

  
**GROUPEMONASSIER**  
Réseau Notarial  
**THIENOT & ASSOCIÉS**  
Notaires  
23 rue Libergier - 51100 REIMS

**MARJORY**

**Avis de constitution**

Aux termes d'un acte reçu par Me Marion HÉRICHER, Notaire à REIMS, le 23 septembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : MARJORY.  
FORME : Société civile.  
SIÈGE : BEZANNES (51430), 18 rue Victor Lambert.

OBJET : Propriété, administration, gestion et exploitation par bail, location ou autrement la mise à disposition commune au profit des associés fondateurs de tous immeubles bâtis ou non bâtis ; l'acquisition, la gestion, la vente de titres de toutes sociétés.

DURÉE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la société au R.C.S.

CAPITAL : 555.100,00 € constitué d'apports en numéraire.

GÉRANCE : Monsieur Joëlle BOURQUARDEZ et Madame Maryse BOURQUARDEZ LEDEUIL demeurant ensemble à BEZANNES (51430), 18 rue Victor Lambert.

CESSION DE PARTS : Les parts sont soumises à agrément, sauf pour les cessions entre associés et au profit des descendants communs de M. et Mme BOURQUARDEZ LEDEUIL.  
IMMATRICULATION DE LA SOCIÉTÉ : R.C.S. de REIMS.

Pour avis.

M2102467

**ZAC**

**Avis de constitution**

Avis est donné de la constitution de la société civile immobilière « ZAC » par acte sous seing privé en date à REIMS (51100), le 23 septembre 2021.

OBJET : Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

DURÉE : Quatre vingt dix neuf années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

SIÈGE SOCIAL : 5 rue des Boutréaux - 51430 TINQUEUX

GERANT : Monsieur Zhihui CHEN, demeurant à REIMS (51100) - 40 rue Buirette.

CESSION DE PARTS : Toute cession de parts doit être soumise à l'agrément préalable des associés par une décision prise à l'unanimité.

CAPITAL : Mille (1.000) €.

IMMATRICULATION : Au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.  
Pour unique insertion : La gérance.

M2102474

**SCI GCK REIMS 51**

**Avis de constitution**

Par acte sous seing privé en date du 29/09/2021, à REIMS, il a été constituée une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : SCI GCK REIMS 51.

SIÈGE SOCIAL : 59 rue Jean Baptiste Clément - 51100 REIMS.

OBJET : Société civile immobilière.

DURÉE : 99 ans.

CAPITAL SOCIAL : 1.500 €, divisé en 1.500 parts de 1 €.

GÉRANT : Monsieur KURT Cihat, demeurant 59 rue Jean Baptiste Clément - 51100 REIMS.

Né le 18 /07/1990, à Reims (51), France, de nationalité française.

Pour avis : Le gérant.

M2102483

**ETUDE MOBUCHON**

**THIERRY MOBUCHON**  
NOTAIRE

8, rue Pluche | 51070 REIMS  
Tél. 03 26 50 10 10

**CC2V**

**Avis de constitution**

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Thierry MOBUCHON en date du 28 septembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : CC2V.  
FORME : Société civile immobilière.  
SIÈGE SOCIAL : 24 rue du Haut de la Ville - 51140 BRANSCOURT.

OBJET : La propriété, l'administration et la gestion de tous immeubles, droits immobiliers, valeurs mobilières et exceptionnellement leur aliénation, la construction d'immeuble, l'emprunt de tous fonds.

DURÉE : 50 années.  
CAPITAL SOCIAL : 2.200,00 € dont 2.200,00 € d'apport en numéraire.

GÉRANTS :  
- M. Vincent REMY, demeurant 24 rue du Haut de la Ville - 51140 BRANSCOURT ;  
- Mme Catherine WLODARCZYK, épouse REMY, demeurant 24 rue du Haut de la Ville - 51140 BRANSCOURT.

TRANSMISSION DES PARTS : Les parts sont librement cessibles entre associés ou ascendant ou descendant d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.

L'organe compétent statue dans le délai d'un mois à compter de la notification du projet à la société.

La société sera immatriculée au R.C.S. de REIMS.

Pour avis : Le Notaire.

M2102488

**FLOCKY**

**Avis de constitution**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à REIMS le 20/09/2021, il a été constituée une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : FLOCKY.  
SIÈGE SOCIAL : 17 rue d'Orléans - REIMS (Marne).

OBJET : La constitution, la gestion, l'exploitation et la mise en valeur de tout élément de patrimoine immobilier, l'acquisition de tous immeubles ou biens immobiliers bâtis ou non bâtis, leur exploitation et leur mise en valeur de toute manière jugée convenable, la prise à bail par contrat de crédit-bail de tous biens immobiliers, la gestion, l'exploitation par bail, par location ou autrement desdits immeubles, leur entretien, leur amélioration ou leur transformation, la société peut notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux dès que ces actes ou opérations ne portant pas atteinte à la nature civile de son objet.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL : 1.000 €.

GERANCE : M. Thierry LOIACONO, demeurant 17 rue d'Orléans - REIMS (Marne).

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de REIMS.

M2102511

**OFFICE NOTARIAL CLOVIS**

Département Droit des Affaires  
15 rue Clovis - 51100 REIMS  
Tél. +33 (0)3 26 87 71 71  
departement.droitdesaffaires.51047@notaires.fr  
www.notaires-clovis-reims.fr

**COMPAGNIE IMMOBILIERE DIOT**

**Avis de constitution**

Suivant acte reçu par Maître Vincent CROCHET Notaire à REIMS (51100), 15 rue Clovis, le 29 septembre 2021, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : COMPAGNIE IMMOBILIERE DIOT.

FORME : Société civile immobilière.

CAPITAL SOCIAL : 1.000,00 €, constitué exclusivement d'apports en numéraire.

SIÈGE SOCIAL : CERNAY LES REIMS (51420), 8 boulevard René Pérard.

OBJET SOCIAL : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la vente à titre exceptionnel de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

DURÉE : 99 ans.

GÉRANTS NOMMÉS POUR UNE DURÉE ILLIMITÉE : Jean-Christophe et Nathalie DIOT, demeurant ensemble à CERNAY LES REIMS (51420), 8 boulevard René Pérard.

PARTS SOCIALES : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

IMMATRICULATION : Au R.C.S de REIMS.

Pour avis et mention.

M2102522

**SCI DE L'ÉQUERRE**

**Avis de constitution**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à REIMS du 27/09/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.  
DÉNOMINATION SOCIALE : SCI de l'équerre.

SIÈGE SOCIAL : 5 rue Théodore Dubois - 51100 REIMS.

OBJET SOCIAL : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion, la vente et l'entretien de tous biens et droits immobiliers et leur exploitation par voie de location.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 euros en numéraire.

GÉRANCE : Monsieur Frédéric COQUERET demeurant 6 route de Montigny les Venteaux - 51140 MONTIGNY SUR VESLE et Monsieur Dominique DAUTREMONT demeurant 19 quater, rue Charles de Gaulle - 51140 CHALONS SUR VESLE.

CLAUDES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales, dispense d'agrément pour cessions à associés.

Immatriculation de la société au R.C.S. de REIMS.

Pour avis : La gérance.

M2102470

**ANTOINE JARDINS**

ASSP du 07/09/2021, il a été constituée une SASU dénommée : ANTOINE JARDINS ; OBJET : Création, Aménagement et entretien de parcs et jardins ; CAPITAL : 1.000 € ; Siège social : 1 impasse des Peupliers - 51170 SARCY ; Durée : 99 ans ; Président : M. Antoine ROBERT dt 1 impasse des Peupliers - 51170 SARCY ; Assemblées et vote : Chaque actionnaire est convoqué et chaque action donne une voix ; Agrément : Toutes cessions agréées aux 3/4 des votes ; immatriculation au R.C.S. de REIMS.

M2102535

**NOMDOS**

Société d'Avocats  
10 boulevard Lundy - B.P. 2105  
51074 REIMS CEDEX

**VLF 2031**

**Avis de constitution**

Avis est donné de la constitution en date du 21 Septembre 2021 par acte sous seing privé, pour une durée de 99 années, d'une société civile immobilière qui sera immatriculée au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE, dénommée «VLF 2031», au capital de 119.998 €, ayant pour objet :

- l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles ou biens immobiliers et, notamment, d'un immeuble sis à VITRY LE FRANCOIS (Marne), 40 Faubourg de Vitry-le-Brûlé ;

- l'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de celles existantes ;

- et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant, directement ou indirectement, à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition de toutefois respecter le caractère civil de la société.

Son siège social est à VITRY LE FRANCOIS (51300), 40 Faubourg de Vitry-le-Brûlé.

Ses gérants nommés sans limitation de durée, sont :

- Monsieur Alexandre LEAUDAUD demeurant à LOISY SUR MARNE (51), 28 rue d'Harape.

- Monsieur Abdelkader SAIDI demeurant à TINQUEUX (51430), 13 allée Roger Noisiez.

AGREMENT DES ASSOCIÉS : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément des associés. Cette disposition vise toutes transmissions à titre onéreux ou gratuit, y compris celles au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant du cédant, qu'elles portent sur la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit des parts sociales.

Pour avis.

M2102596

**SARL AK**

Société à responsabilité limitée au capital social de 1.500 Euros  
Siège social :  
7 rue de la Laïcité  
51370 SAINT BRICE COURCELLES

**Avis de constitution**

SOCIÉTÉ : SARLAK.  
FORME : Société à responsabilité limitée.

CAPITAL : Mille cinq cents (1.500) €, divisé en CENT CINQUANTE (150) parts sociales de DIX (10) € chacune, entièrement souscrites et libérées.

SIÈGE : 7 rue de la Laïcité - 51370 SAINT BRICE COURCELLES.

OBJET :  
- L'entretien et la création d'espaces verts ;

- La démolition, le débarras, le nettoyage et tous travaux de bricolage ;

- La récupération de métaux.

DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

APPORTS EN NUMÉRIQUES : Mille cinq cents (1.500) €.

GÉRANTS :

- Monsieur GERBOULET Anthony, demeurant à SAINT BRICE COURCELLES (51370) - 7 rue de la Laïcité ;

- Madame PROU Jennyfer, demeurant à SAINT BRICE COURCELLES (51370) - 7 rue de la Laïcité ;

- Monsieur PROU Kenny, demeurant à SAINT BRICE COURCELLES (51370) - 15 rue Ferdinand Buisson.

IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

Pour insertion :

M. GERBOULET Anthony,  
Mme PROU Jennyfer,  
M. PROU Kenny, gérants.

M2102558

  
**GROUPEMONASSIER**  
Réseau Notarial  
**THIENOT & ASSOCIÉS**  
Notaires  
23 rue Libergier - 51100 REIMS

**MARIE ET MAXIME**

**Avis de constitution**

Suivant acte reçu par Maître Pierre VIAL, Notaire à REIMS, le 17 septembre 2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de REIMS le 21 septembre 2021, dossier 2021 00091157 référence 5104P04 2021 N3109 ;

DÉNOMINATION : MARIE ET MAXIME.

FORME : Société à responsabilité limitée.

SIÈGE : VERNEUIL (51700), 19 rue de la Tour.

OBJET : Boulangerie, pâtisserie, confiserie, glaces, sandwiches, traiteur, chocolatier, vente de boissons à emporter, et toutes opérations pouvant s'y rattacher.

DURÉE : 99 ans dès immatriculation au R.C.S.

CAPITAL : 10.000,00 € constitué par apports en numéraire.

GÉRANCE : M. Maxime SUQUET, et Mme Marie HALLAIRE, demeurant à MONTMIRAIL (51), 2 bis rue du Dolmen.

CESSION DE PARTS : Les parts sont librement cessibles entre associés. Toute autre cession requiert un agrément donné par la majorité des associés représentant au moins 3/4 du capital social.

IMMATRICULATION DE LA SOCIÉTÉ : R.C.S. de REIMS.

Pour avis.

M2102570



**MAITRE Eric PIESVAUX**  
NOTAIRE

2 Place de la Libération - 21320  
POUILLY EN AUXOIS

**LA GRANGE DE LELETTE**

Suivant acte reçu par Me Eric PIESVAUX, notaire à POUILLY EN AUXOIS, le 25 Aout 2021, a été constituée la société civile dénommée «LA GRANGE DE LELETTE», siège social : BETHENY (51450), 34 bis grande rue.

Capital social : Cent quatre-vingt-dix-neuf mille Euros (199.000,00 €), divisé en 1.990 parts sociales de cent Euros (100,00 €) chacune, numérotées de 1 à 1.990.

Apports en numéraire : Cinquante-cinq mille Euros (55.000,00 €).

Apport en nature : La nue-propriété d'une maison individuelle à usage d'habitation située à CHATEAUNEUF (21320) rue de la Porte Huillier, cadastrée Sct AB, n°s 133, 134, 135 et 354.

La nue-propriété évaluée : Cent quarante-quatre mille Euros (144.000,00 €).

Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de l'immeuble ci-dessus sis à CHATEAUNEUF (21320) rue de la Porte Huillier,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. DIJON.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommé premier gérant de ladite société : Monsieur Jean-Louis FOURNIER, Enseignant, demeurant à BETHENY (51450), 34 bis grande rue.

Pour avis - Me Eric PIESVAUX.

M2102595



**Cabinet Arnaud COLSON**  
EXPERT COMPTABLE

PA du Pré Moinot, Rue des minières

52100 Saint-Dizier

**CD TRAVAUX FORESTIERS**

**Avis de constitution**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SOMPUIS en date du 17 septembre 2021, il a été constituée une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : CD TRAVAUX FORESTIERS.

SIÈGE SOCIAL : 14 Ruelle Prilleux - SOMPUIS (51320).

OBJET : Entreprise de travaux forestiers.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 1.000 €.

PRESIDENT : Monsieur Frédéric TOURNEUR, demeurant 14 Ruelle Prilleux - SOMPUIS (Marne).

IMMATRICULATION : Au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis : Le président.

M2102575

**MODIFICATION**

**DE STATUTS**

**BROQUET ALINE**

SAS au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
20 rue du Mont Jogasse - 51530  
CHOUILLY

R.C.S. : Reims 841 411 614

**Avis de modification**

Aux termes de la décision extraordinaire du 10 août 2021, il a été pris acte du transfert du siège social, intervenu le 10 août 2021, au 89 Grande Rue - 51530 CHOUILLY ; Ainsi que du changement de l'adresse personnelle de la gérante, Mme Aline BROQUET, à cette même adresse.

L'inscription modificative sera effectuée au greffe du tribunal de commerce de REIMS.

Pour avis : La gérance.

M2100897



**FCN Reims Moissons**

7 rue Gabriel Voisin - CS 80018  
51086 REIMS CEDEX 2

**FRANCE CHAMPAGNE EQUIPEMENT**

Société par actions simplifiée au capital de 1.057.270 Euros  
Siège social :  
13 rue des Viviers

51000 CHALONS EN CHAMPAGNE  
777 336 579

R.C.S. Châlons en Champagne

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 23 août 2021 que le

Toutes les annonces légales de votre département sur http://al.forumeco.fr

Marne

SCI «SOCIETE CIVILE SAINT REMI»

SCI «SOCIETE CIVILE SAINT REMI», société civile immobilière, capital social : 1.656,14 €, siège social : Ferme de la Poste - 51150 JALONS, R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE n° 392 444 790. Suivant procès-verbal en date 8 juillet 2021, l'assemblée générale extraordinaire a agréé à compter du même jour : - Le changement de dénomination sociale de la société, initialement dénommée «SOCIETE CIVILE SAINT REMI», pour la dénommer «SAINT REMI», - La transformation de la société en groupement foncier agricole, sans que cela entraîne la création d'un être moral nouveau. Cette modification entraîne la publication des mentions suivantes : ANCIENNE MENTION : Société civile immobilière. NOUVELLE MENTION : Groupement foncier agricole. - La modification de son objet social pour exercer les activités suivantes : La propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole et viticole composant son patrimoine. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers agricoles. Conformément aux dispositions de l'article L 322-16 du Code rural et de la pêche maritime qui renvoie aux articles 793 (1-4°) et 793 bis du Code général des impôts, ce groupement foncier agricole s'interdit de procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens constituant son patrimoine : Ceux-ci doivent être donnés à bail à long terme dans les conditions prévues aux articles L 416-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime. Les différentes dispositions arrêtées dans lesdits statuts ne pourront en aucune manière déroger aux droits du fermier du groupement foncier agricole, tels qu'ils résultent du statut du fermage. La gérance : Pour avis.

M2101373

LINE'CL

SARL au capital de 30.000,00 Euros 40 place du Forum - 51100 REIMS 442 808 978 R.C.S. REIMS Par décision de l'AGE du 01/09/2021, il a été décidé : - De nommer M. Pascal Masse, demeurant 5 rue Boulard - 51100 REIMS, en qualité de gérant en remplacement de Mme Céline Masse démissionnaire à compter de ce jour, suite à la cession de parts sociales intervenues ce même jour, réunissant l'ensemble des parts en une seule main, la société PARADIGME MANAGEMENT ; - De modifier la dénomination sociale, en remplaçant l'actuel « LINE'CL » par « TAKODA » ; - De modifier l'objet social existant par « le négoce au détail de prêt-à-porter, de chaussures, d'accessoires de mode et d'objets de décoration ». Mention faite au R.C.S. de REIMS. La gérance.

M2101424

ETM'IMMO

Société à responsabilité limitée Au capital de 10.000,00 Euros Siège social : 2A rue de l'Isle - 51370 CHAMPIGNY 522 821 685 R.C.S. Reims Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2021 : L'article 7 des statuts a été modifié de la manière suivante : ANCIENNE MENTION : Le capital social est fixé à la somme de dix mille (10.000) €. Il est divisé en mille (1.000) parts sociales de dix (10) € chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits. NOUVELLE MENTION : Le capital social est fixé à la somme de trois-cent mille (300.000) €. Il est divisé en mille (1.000) parts sociales de trois-cents (300,00) € l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de REIMS. Pour avis : La gérance.

M2101434



FCN Reims Moissons 7 rue Gabriel Voisin - CS 80018 51086 REIMS CEDEX 2

GRAND EST ECO DEVELOPPEMENT

Société à responsabilité limitée au capital de 4.000 Euros Siège social : 11 B rue Jean Rousseau 51420 WITRY LES REIMS 891 855 702 R.C.S. Reims Aux termes des délibérations en date du 6 septembre 2021, l'assemblée générale mixte extraordinaire et ordinaire de la société a pris acte de la démission de Monsieur Jérémy GIOVANETTI de ses fonctions de gérant à compter du 30 septembre 2021. GERANCE : ANCIENNE MENTION : Christophe ALVES, Eric ZEPHIR, Jérémy GIOVANETTI, Guillaume ZEPHIR. NOUVELLE MENTION : Christophe ALVES, Eric ZEPHIR, Guillaume ZEPHIR. Mention sera faite au R.C.S. de REIMS. Pour avis : La gérance.

M2101514



EXPERTS-COMPTABLES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRIEUR ET ASSOCIES 23 rue Félix Faure 10100 ROMILLY SUR SEINE 03 25 39 56 56 groupe-prieur.fr

SCI DE LA GARENNE

Société civile immobilière au capital de 100.000 Euros Siège social : 3 rue de la garenne - 51210 MONTMIRAIL 510196959 R.C.S. Reims L'assemblée générale extraordinaire réunie le 2/09/2021 a décidé de réduire le capital social de 100.000 € à 30.000 € par voie de réduction de la valeur nominale des parts. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. ANCIENNE MENTION : Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000 €). NOUVELLE MENTION : Le capital social est fixé à trente mille euros (30.000 €). Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de REIMS. Pour avis : La Gérance.

M2101554

TOOSLA

SAS au capital de 283.832 Euros Siège : 24 rue des Compagnons 51350 CORMONTREUIL R.C.S. Reims 818 223 596 Aux termes d'une décision du président en date du 7/7/ 2021, il résulte que : Monsieur Panayotis STAICOS, demeurant 10 rue Delaunay - 78000 VERSAILLES a été nommé en qualité de directeur général délégué en remplacement de La SAS MEDEIA, représentée par Monsieur Panayotis STAICOS, démissionnaire. Pour avis, Le Président.

M2102002



GOULET & NOIZAT Avocats associés www.goulet-noizat.com

AUBERGE CHAMPENOISE

Société à responsabilité limitée au capital de 150.000 Euros Siège social : 68 rue des Prieurés - 51530 MOUSSY R.C.S. : Reims 382 037 034 L'assemblée générale extraordinaire des associés, réunie le 8 septembre 2021, a constaté la démission de Mme Catherine ARTHOZOU, domiciliée à MOUSSY (51530) 68 rue des Prieurés de ladite modification sera fait au greffe du tribunal de commerce de REIMS où la société est immatriculée. M2102159



GOULET & NOIZAT Avocats associés www.goulet-noizat.com

EMBAL'VIT

Société par actions simplifiée au capital de 25.000 Euros Siège social : 2 rue Marvingt 51100 - REIMS R.C.S. Reims : 315 062 216 (ci-après désignée, la « Société ») Aux termes des décisions de l'associé unique de la société en date du 30 septembre 2021, il a été décidé la nomination en qualité de président de la société de Monsieur Jean François, RONDELLI, demeurant 25 rue des Poinçonniers à Aÿ CHAMPAGNE (51160), en remplacement de Monsieur Philippe CHAUMONT, démissionnaire. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS. Pour avis et mention.

M2102206

MOTO CONCEPT FRANCE

SAS au capital de 10.000 Euros Siège social : 2 rue Danton - 51100 REIMS 899 443 717 R.C.S. Reims Aux termes d'une décision en date du 24/09/2021, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'achat, négoce, importation et vente de tous cycles, motocycles, remorques et véhicules utilitaires liés aux transports de véhicules et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. M2102289

SCI DUGOIS

Société civile immobilière au capital de 400,00 Euros Siège social : 5 rue Neuve 51110 AUMENANCOURT 509 667 762 R.C.S. Reims D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 2/03/2020, il résulte que le siège social a été transféré à compter de ce jour, du 5 rue Neuve - 51110 AUMENANCOURT, au 43 rue Danton - 51100 REIMS. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de REIMS. Pour avis : Le représentant légal.

M2102215



GOULET & NOIZAT Avocats associés www.goulet-noizat.com

«POMPES FUNEBRES TRAXLER»

L'associée unique de la société «POMPES FUNEBRES TRAXLER» société à responsabilité au capital 7.500 €, immatriculée au R.C.S. de REIMS sous le n° 448 098 640, dont le siège social est à CORMICY (51220), 7 rue de la Porte du Bourg, en date du 30 septembre 2021, a décidé : - la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 30 septembre 2021. Il n'a été apporté aucune modification à la dénomination de la société, son siège, son objet, et sa durée ; - la nomination de M. Sébastien TRAXLER, en qualité de président. Cette transformation entraîne les modifications suivantes : MENTIONS ANCIENNES : FORME : SARL. GERANT : M. Sébastien TRAXLER. MENTIONS NOUVELLES : FORME : Société par actions simplifiée. PRESIDENT : M. Sébastien TRAXLER. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS. Pour avis.

M2102218



GOULET & NOIZAT Avocats associés www.goulet-noizat.com

«SECILOG»

L'assemblée générale de la société «SECILOG» société à responsabilité limitée au capital de 15.244,90 €, immatriculée au R.C.S. de REIMS sous le n° 378 744 684, dont le siège social est à TINQUEUX (51430) 17 rue Joseph Cugnot, en date du 30 juin 2017, a décidé : la nomination de la société MAZARS, 37 rue René Cassin, en qualité de commissaire aux comptes titulaire. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS. Pour avis et mention.

M2102301

SCP MARIN COUVREUR

Société civile professionnelle au capital de 125.000 Euros Siège social : 2 rue Edouard Vaillant 51200 EPERNAY 438 303 539 R.C.S. Reims Avis de changement de gérant

Aux termes d'une délibération en date du 4 septembre 2021, l'assemblée générale extraordinaire a pris acte du décès de Maître Laurence MARIN survenu le 29 août 2021 et de la cessation de ses fonctions de gérante à compter de cette date. L'assemblée générale a décidé de désigner en remplacement en qualité de nouveau gérant avec effet rétroactif du 30 août 2021, Maître Simon COUVREUR demeurant 11 rue Jean Barnier à EPERNAY (51200). Modification sera faite au R.C.S. de REIMS. Pour avis : La gérance.

M2102307

AUTO DEPOLLUTION ORDAN-PIECES D'OCCASION

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros Siège social : Chemin de Saint Gibrrien 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE 497 986 810 R.C.S. Châlons en Champagne

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2021, il résulte : La collectivité des associés de la Société AUTODEPOLLUTION ORDAN PIECES D'OCCASION a décidé de la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du 25 juin 2021. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes : CAPITAL : ANCIENNE MENTION : Le capital social est fixé à 10.000 €. Il est divisé en 100 parts sociales, de de 100 € chacune. NOUVELLE MENTION : Le capital social reste fixé à 10.000 €. Il est divisé en 100 actions, de de 100 € chacune entièrement libérées. FORME : ANCIENNE MENTION : Société à responsabilité limitée. NOUVELLE MENTION : Société par actions simplifiée. ADMINISTRATION : ANCIENNES MENTIONS : GERANT : ORDAN Vincent, 469 rue du Gué - 51470 SAINT MEMMIE. NOUVELLES MENTIONS : PRESIDENT : Vincent ORDAN, demeurant 469 rue du Gué - 51470 SAINT MEMMIE. DENOMINATION : ANCIENNE MENTION : AUTO DEPOLLUTION ORDAN PIECES D'OCCASION. NOUVELLE MENTION : AUTO DEPOLLUTION ORDAN. SIEGE SOCIAL : ANCIENNE MENTION : Chemin de Saint Gibrrien - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE. NOUVELLE MENTION : Rue Antoine Chezy - 51470 SAINT MEMMIE. MENTIONS COMPLEMENTAIRES : ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Mention sera faite au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE. Pour avis.

M2102342

CAPUCCINO

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros Siège social : 39 avenue Hoche - 51100 REIMS 342 003 241 R.C.S. Reims

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 11/06/2021, il résulte que les mandats de M. Laurent PATE, commissaire aux comptes titulaire, et de la société CABINET Laurent PATE, commissaire aux comptes suppléant, sont arrivés à expiration. L'assemblée générale a décidé de ne pas procéder au renouvellement des mandats et ce sans pourvoir à leur remplacement. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de REIMS. Pour avis : Le président.

M2102346

PERMA'VRAC

Société par actions simplifiée au capital de 2.000 Euros Siège social : 37 rue Aristide Briand - 51300 VITRY LE FRANCOIS 890 164 775 R.C.S. Chalons en Champagne

Aux termes d'une décision en date du 1er septembre 2021, l'associé unique a nommé Madame Alisson SPANAGEL, demeurant 19 rue de Mogneville - 51300 SAINT LUMIER EN CHAMPAGNE en qualité de directeur général. Pour avis : Le président.

M2102352

HAFFNER ENERGY

Société par actions simplifiée au capital de 3.635.060 Euros Siège social : 2 place de la gare 51300 VITRY LE FRANCOIS 813 176 823 R.C.S. Chalons en Champagne

Aux termes d'un procès-verbal en date du 24 septembre 2021, l'assemblée générale a nommé en qualité de : Commissaires aux comptes : - SELAS AKELYS, 19 avenue de Messine - 75008 PARIS 8e arrondissement 652 008 939 R.C.S. PARIS en remplacement de SADEC SA, dont le mandat est venu à expiration. - MAZARS SA, 61 rue Henri Régnauld - 92400 COURBEVOIE 784 824 153 R.C.S. NANTERRE en remplacement de ERIC MAERTE AUDIT SAS, dont le mandat est venu à expiration. Mentions en seront faites au Registre du Commerce et des Sociétés de Chalons en Champagne. Le président. M2102371

HAFFNER ENERGY

Société par actions simplifiée au capital de 3.635.060 Euros Siège social : 2 place de la Gare 51300 VITRY LE FRANCOIS 813 176 823 R.C.S. Chalons en Champagne

Suivant procès-verbal en date du 24 septembre 2021, l'assemblée générale a acté la démission, à compter du 30 septembre 2021, de la société ECLAIRCILE CONSEIL de sa qualité de directeur gérant. Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE. Le représentant légal. M2102375

MCG IMMO

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros Siège social : 19 rue Sorbon 51370 SAINT BRICE COURCELLES Siren : R.C.S. de Reims 898 958 996

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 septembre 2021, il a été décidé de transférer le siège social du 19 rue Sorbon - 51370 SAINT BRICE COURCELLES au 15 avenue Bonaparte - 51430 TINQUEUX à compter du 22 septembre 2021 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence. Pour avis. M2102249

SCEA «GILLET-GRIFFON»

Capital social : 207.000 Euros Siège social : 2 rue des Remparts 51400 BACONNES R.C.S. Reims 339 609 125

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2021, les associés ont décidé, à compter de cette même date, de l'augmentation du capital social de 90.192 € le portant à 297.192 € et du retrait de Monsieur Bruno GILLET, de la gérance. Pour avis : La gérance. M2102393

SCEA «RADET MICHEL»

Société civile d'exploitation agricole Capital social : 180.000 Euros Siège social : 539 chemin des Rochelles 51230 FERRE CHAMPENOISE R.C.S. de Reims n° 328 704 044

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 06 août 2021, la collectivité des associés a décidé, à compter du même jour, de modifier la dénomination sociale de la société, initialement dénommée «RADET MICHEL» pour la nommer «SCEA DES ROCHELLES». La gérance : Pour avis. M2102397

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

## Marne

SYSTEME INTEGRE  
DE MAITRISE  
DES RISQUES  
(MARISYS)

SYSTEME INTEGRE DE MAITRISE DES RISQUES (MARISYS), S.A.S au capital de 15.000,00 €, siège social : 10 allée Robespierre - 91270 VIGNEUX SUR SEINE, R.C.S. : 797 485 521. Au terme d'une délibération en date du 31/08/2021, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société MARISYS SAS a décidé de transférer le siège social du 10 allée Robespierre - 91270 VIGNEUX SUR SEINE au 6 place de la Mairie - 51210 CORROBERT, à compter du 31/08/2021. PRÉSIDENT : M. SERE Soumaila, demeurant 6 place de la Mairie, 51210 CORROBERT. L'article n°4 des statuts est modifié en conséquence.

M2102399

SCI DEBRUYNE  
LEHERLE

SCI au capital de 1.524,49 €uros  
Siège social :  
Mail du Mont Blanc - 51120 SEZANNE  
397 869 462 R.C.S. de Reims

L'AGE du 17/09/2021 a pris acte de la cessation des fonctions de co-gérant de M. DEBRUYNE Roland, à compter du 27/02/2020.

Modification au R.C.S. de REIMS.  
M2102401

**Maître**  
Laetitia CONREUR-HERRMANN  
Notaire à AVENAY VAL D'OR (Marne)  
26 rue du Lieutenant de Vaisseau Paris

SAS  
PRE EN BULLES

2 rue du Stade - 51380 TREPAIL  
R.C.S. 504 561 218

Aux termes d'un acte reçu par Maître Laetitia CONREUR-HERRMANN, Notaire à AVENAY VAL D'OR (Marne), 26 rue du Lieutenant de Vaisseau Paris, en date du 6 septembre 2021, en cours d'enregistrement, a été nommé Monsieur Vincent MANSARD à compter de cette même date, en qualité de président en remplacement de Madame Sylvie GERARD-MAIZIERES, démissionnaire.

Pour avis.

M2102419

**Maître**  
Laetitia CONREUR-HERRMANN  
Notaire à AVENAY VAL D'OR (Marne)  
26 rue du Lieutenant de Vaisseau Paris

## SCI CAIRN

1 rue du Stade - 51380 TREPAIL  
R.C.S. : 453 606 170

Suivant acte reçu par Maître Laetitia CONREUR-HERRMANN, Notaire à AVENAY VAL D'OR (Marne), 26 rue du Lieutenant de Vaisseau Paris, en date du 6 septembre 2021, en cours d'enregistrement, a été effectué :

- L'augmentation du capital social par apport en numéraire et retrait partiel d'actif emportant réduction de capital pour le porter de 15.300,00 € à 31.200,00 € ;
- Nomination de Monsieur Vincent MANSARD, demeurant à 20 rue de la Chapelle Cerseuil - 51700 MAREUIL LE PORT, en qualité de gérant en remplacement de Madame Sylvie GERARD-MAIZIERES, démissionnaire ;
- Transfert du siège social au 2 rue du Stade à TREPAIL (51380).

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de REIMS.

Pour avis.

M2102420

POMPES  
FUNEBRES HAJJI

au capital de 1.500 €uros  
902 261 775 R.C.S. REIMS

Aux termes d'une décision en date du 27 septembre 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 9 rue de l'ancien château - 51430 BEZANNES au 6 rue Henri Moissan - 51430 BEZANNES à compter du 27 septembre 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis.

M2102421



33 rue Raymond Poincaré  
57200 SARREGUEMINES  
Tél. : 03 87 95 88 60  
Fax. : 03 87 95 18 19

**SCIS JMP**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 1.000 €uros  
Siège social : 66 rue Nationale  
57350 STIRING WENDEL  
R.C.S. Sarreguemines 750 739 799

Aux termes d'une décision en date du 24 septembre 2021, l'associé unique a :  
- nommé Monsieur Rudy MONIN, demeurant 19 grande rue - 51190 GRAUVES, gérant en remplacement de Monsieur Jean-Marie PIRINU, démissionnaire.  
- transféré le siège social au 19 grande rue - 51190 GRAUVES de ce jour, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

La société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SARREGUEMINES sous le numéro 750 739 799 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

Pour avis : La gérance.

M2102466

DU 173 RUE DU  
PONT LAPLANCHE

Société civile immobilière  
au capital de 1.000 €uros  
porté à 1.800 €uros  
Siège social :  
54 rue Saint Julien  
51460 COURTISOLS  
478 948 797  
R.C.S. Chalons en Champagne

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 1<sup>er</sup> septembre 2021 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 172.000 € par apports en numéraire dont une prime émission de 171.200 €.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.  
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL-PARTS SOCIALES  
ANCIENNE MENTION :

Le capital social est fixé à mille euros (1.000 €).

NOUVELLE MENTION :  
Le capital social est fixé à mille huit cents euros (1.800 €).

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis : La gérance.

M2102431

SOCIETE  
DE GRANDS  
CHAMPAGNES

Société à responsabilité limitée  
au capital de 214.750 €uros  
44 rue du 16e et 22e Dragon  
51100 REIMS  
303 292 205 R.C.S. Reims

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 10 septembre 2021, il résulte que, à compter du même jour :

- Monsieur Clotaire DUMETZ, demeurant 70 rue des Moissons - 51100 REIMS a été nommé gérant en remplacement de Monsieur Sylvain LAVAL, demeurant 44 rue du 16e et 22e Dragon - 51100 REIMS ;
- Le siège social a été transféré au 70 rue des Moissons - 51100 REIMS et l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de REIMS.

Pour avis : Le gérant.

M2102392

**JD EXPANSION**  
SARL  
au capital de 126.532,68 €uros  
ayant son siège à  
CHALONS EN CHAMPAGNE (51000)  
ZAC du Mont Hery  
R.C.S. Chalons en Champagne SIREN  
333 721 181

Suivant AGE du 28/09/2021, les associés ont constaté la fin des fonctions de gérance de M. Jacky DEPOND, par suite de son décès. Mme Françoise DEPOND et Mme Anne-Laure DEPOND deviennent co-gérantes de la société. Mention sera faite au R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis : La gérance.

M2102463

SOCIETE CIVILE  
IMMOBILIERE  
DU MONT HERY

SCI  
au capital de 1.524,99 €uros  
ayant son siège à  
CHALONS EN CHAMPAGNE (51000)  
ZAC du Mont Hery  
R.C.S. Chalons en Champagne SIREN  
342 450 947

Suivant AGE du 28/09/2021, les associés ont constaté la fin des fonctions de gérance de M. Jacky DEPOND, par suite de son décès. Mme Anne-Laure DEPOND reste seule gérante de la société. Mention sera faite au R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE

Pour avis : La gérance.

M2102464



**SCP "Laurent LUTUN & Romain SHALGIAN Notaires Associés"**  
à FISMES & CORMONTREUIL

SAS  
«CLAIR'EQUEAUX»

Avis de transfert  
de siège social

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date à BETHENY (Marne) du 23 septembre 2021, les associés de la société dénommée SAS CLAIRE'EQUEAUX société par actions simplifiée au capital de 6.000,00 €, immatriculée au R.C.S. de REIMS n° 523 499 119 pour une durée de 99 ans, objet : Plombier chauffagiste et conseils en activités du bâtiment, ont opté pour le transfert du siège social initialement situé à BETHENY(Marne), 32 rue Alain Colas au 4 avenue Maurice Plongeront à REIMS (Marne) à compter du 23 septembre 2021.

Pour insertion : Maître Romain SHALGIAN.

M2102473



**SCP "Laurent LUTUN & Romain SHALGIAN Notaires Associés"**  
à FISMES & CORMONTREUIL

SAS  
«CLAIR'EQUEAUX II»

Avis de transfert  
de siège social

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date à BETHENY (Marne) du 23 septembre 2021, les associés de la société dénommée SAS CLAIRE'EQUEAUX II société par actions simplifiée au capital

de 100,00 €, immatriculée au R.C.S. de REIMS n° 891 967 283 pour une durée de 99 ans, objet : Travaux d'installation d'eau et de gaz, ont opté pour le transfert du siège social initialement situé à BETHENY(Marne), 32 rue Alain Colas au 4 avenue Maurice Plongeront à REIMS (Marne) à compter du 23 septembre 2021.

Pour insertion : Maître Romain SHALGIAN.

M2102476



**SCP "Laurent LUTUN & Romain SHALGIAN Notaires Associés"**  
à FISMES & CORMONTREUIL

SASU  
«CLAIR'EQUEAUX  
HOLDING»

Avis de transfert  
de siège social

Par décision extraordinaire de l'associé unique en date à BETHENY (Marne) du 23 septembre 2021, de la société dénommée SASU CLAIRE'EQUEAUX HOLDING société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100,00 €, immatriculée au R.C.S. de REIMS n°891 967 283 pour une durée de 99 ans, objet : Prises de participations financières, a opté pour le transfert du siège social initialement situé à BETHENY (Marne), 32 rue Alain Colas au 4 avenue Maurice Plongeront à REIMS (Marne) à compter du 23 septembre 2021.

Pour insertion : Maître Romain SHALGIAN.

M2102477



**SCP "Laurent LUTUN & Romain SHALGIAN Notaires Associés"**  
à FISMES & CORMONTREUIL

SCI  
«ECHO IMMO 51»

Avis de transfert  
de siège social

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date à BETHENY (Marne) du 23 septembre 2021, les associés de la société dénommée SCI ECHO IMMO 51 société civile immobilière au capital de 2.000,00 €, immatriculée au R.C.S. de REIMS n° 838 830 669 pour une durée de 99 ans, objet : location de terrains et d'autres biens immobiliers, ont opté pour le transfert du siège social initialement situé à BETHENY(Marne), 32 rue Alain Colas au 4 avenue Maurice Plongeront à REIMS (Marne) à compter du 23 septembre 2021.

M2102478

**VIRAX**  
SAS  
au capital de 3.276.320,00 €uros  
39 - 41 quai de Marne  
51200 EPERNAY  
562 086 330 R.C.S. Reims

Le 15 juin 2021, l'associée unique a mis fin aux fonctions de directeur général délégué de Mme Christelle ROULAND, demeurant 11 rue des Carmélites - 51100 REIMS et l'a nommée directeur général pour une durée indéterminée. Le même jour, l'associée unique a nommé M. Fabrice SEGURA, demeurant 7 rue des Hauts de CLERON - 25330 CLERON, en qualité de directeur général délégué pour une durée indéterminée.

M2102487

**NORD EST  
EXPANSION**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 80.000.000 €uros  
Siège social :  
25 rue Libergier - 51100 REIMS  
R.C.S. Reims 383 619 046

Par décision du 27 septembre 2021, l'associé unique de la société a décidé d'augmenter le capital social de 10.000.000 d'euros, par apport en numéraire et création de 100.000 actions nouvelles de 100 € de nominal chacune. Le capital social est désormais fixé à 80.000.000 d'euros, divisé en 800.000 actions de 100 € de nominal chacune. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Mention sera faite au R.C.S. de REIMS.  
M2102481



**FCN Vitry-le-François**  
21, rue Marabais  
51300 Vitry-le-François  
Tel : 03 26 74 21 18

CEOTTO  
MARBRERIE  
ET SERVICES  
FUNERAIRES

Société par actions simplifiée  
au capital de 88.400 €uros  
Siège social :  
48 avenue du Colonel Moll  
51300 VITRY LE FRANCOIS  
310 975 206  
R.C.S. Châlons en Champagne

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 10/08/2021 a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de «CREMATORIUM» à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis : Le président.  
M2102484

ETABLISSEMENTS  
SALVATORI  
DEPUIS 1952

SARL Unipersonnelle  
au capital de 20.000 €uros  
84 boulevard Charles de Gaulle à  
51160 AY CHAMPAGNE  
R.C.S. de Reims n° 840 328 850

Par décision de l'associé unique en date du 28 septembre 2021, il a été pris acte de la nomination de Madame Aurélie CORNOT, 1 rue Warnier - 51100 REIMS en qualité de gérant, à compter du 28 septembre 2021, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Emmanuel DE LA MORINERIE, gérant démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.  
M2102485

SAS BIEN-ETRE  
AU CHATEAU

au capital de 1.000 €uros  
Siège social :  
2 Grande Rue  
51340 BIGNICOURT SUR SAULX  
Siren : 802 188 862

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 5 juillet 21, les actionnaires ont décidé de transférer à compter du 6 juillet 2021 le siège social actuel à l'adresse suivante : 6 rue Sainte Jule - 10000 TROYES.

L'article 3 des statuts a été modifié, en conséquence.

PROVIN Fabrice, 2 Grande Rue - 51340 BIGNICOURT SUR SAULX, président de la société.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis et mention.  
M2102493

**Octav**  
Société d'Avocats  
8 rue Camille Lenoir - 51100 REIMS

**S.C.P.H.**  
Société civile  
au capital de 1.540.000 €uros  
Siège social : 3 G rue des 16<sup>ème</sup> et 22<sup>ème</sup> Dragons 51100 REIMS  
513 675 546 R.C.S. Reims

## Transfert de siège

Aux termes d'une délibération en date du 21/09/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 3 G rue des 16<sup>ème</sup> et 22<sup>ème</sup> Dragons - 51100 REIMS au 3 F rue des 16<sup>ème</sup> et 22<sup>ème</sup> Dragons - 51100 REIMS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au R.C.S. de REIMS.

Pour avis.  
M2102497

**OPHÉMIS**  
SELARL au capital de 51.460 €uros  
Siège social :  
29 rue de Mars, 2<sup>ème</sup> étage  
51100 REIMS  
R.C.S. de Reims 842 949 687

L'assemblée générale extraordinaire du 17/09/2021 a décidé le transfert du siège social à compter du 01/08/2021 et de modifier l'article 5 des statuts comme suit :

- ANCIENNE MENTION : Le siège social de la société est fixé au 29 rue de Mars, 2<sup>ème</sup> étage - 51100 REIMS.

- NOUVELLE MENTION : Le siège social de la société est fixé au 5 rue des Murs - 51100 REIMS.

L'inscription modificative sera portée au R.C.S. de REIMS tenue par le greffe du tribunal.

Isabelle GUILLAUMET-DECORNE.  
M2102499



Société d'Avocats  
Allée Jean Marie Amelin  
CS 30 002  
51886 REIMS

**RELYFE GROUP**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 49.545 €uros (nouveau montant)  
Siège social : 21 rue de Courcelles  
51100 REIMS  
818 991 929 R.C.S. Reims

Le président a constaté le 19/08/2021 que le capital a été augmenté comme suit en août 2021 suite à l'exercice de bons autonomes : de 127 € le 9, de 1 € le 13 et de 365 € le 16.

L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention : Capital : 49.052 € ; Nouvelle mention : Capital : 49.545 €.

Mention sera faite au R.C.S. de REIMS.

Pour avis.  
M2102532

## SCEA «DE L'ALVA»

SCEA «DE L'ALVA», société civile d'exploitation agricole, capital social : 60.800 €, siège social : 28 route de Champagne - 51800 AUVE, R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE n° 351 148 689. Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 02 septembre 2021, la collectivité des associés a décidé, à compter du même jour, de nommer Monsieur Vincent GRASSET, né le 23 février 1967 à SAINTE MENEHOULD (51), de nationalité française, demeurant 2 Les Maigneux - 51800 VALMY, aux fonctions de cogérant non associé sans limitation de durée.

La gérance : Pour avis.  
M2102510

## Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

### Marne

#### SARL REIMS TRACTO

Société à responsabilité limitée au capital de 7.640 Euros  
Siège social : 3 rue des Mésanges  
51170 FISMES  
R.C.S. Reims 438 737 819

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 16/08/2021, les associés ont décidé, à compter du 16/08/2021 :

- de réduire le capital social d'un montant de 3.820 € pour le ramener à 3.820 € ;
- d'agréer la démission de M. Joaquim DA SILVA de ses fonctions de gérant.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS.  
Pour avis : Le représentant légal.  
M2102512



#### A3G INVEST

Société à responsabilité limitée au capital de 1.212.000 Euros  
Siège social :  
11 avenue de Paris - 51100 REIMS  
538 703 802 R.C.S. Reims

Suivant les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23/09/2021, il a été décidé de :

- Transférer le siège social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 «SIÈGE SOCIAL» des statuts.

ANCIENNE ADRESSE : 11 avenue de Paris - 51100 REIMS.  
NOUVELLE ADRESSE : 11 B avenue Roger Salengro - 51430 TINQUEUX.  
Mention sera faite au R.C.S. de REIMS.  
M2102515



#### SCI FRERO

Société civile immobilière au capital de 1.600 Euros  
Siège social :  
11 avenue de Paris - 51100 REIMS  
484 398 409 R.C.S. Reims

Par décision du gérant en date du 23/09/2021, il a été décidé de :

- Transférer le siège social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 «SIÈGE SOCIAL» des statuts.

ANCIENNE ADRESSE : 11 avenue de Paris - 51100 REIMS.  
NOUVELLE ADRESSE : 11 B avenue Roger Salengro - 51430 TINQUEUX.  
Mention sera faite au R.C.S. de REIMS.  
M2102516

#### TRANSPORTS BRIGITTE JUNGBLUT

TRANSPORTS BRIGITTE JUNGBLUT, SARL au capital de 76.000 €, 60 rue d'Allemant - 51230 LINTHES, R.C.S. REIMS 318 660 172. Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2021, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de LINTHES (51230), 60 rue d'Allemant à CONNANTRE (51230), 1280 rue du Triège et a décidé de modifier la dénomination sociale qui sera désormais CERETRANS. Corrélativement, les statuts ont été modifiés.  
Pour avis :  
M2102527

#### CARTHAGE FOOD

CARTHAGE FOOD, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, siège social : 6 rue des Capucins - 51100 REIMS, R.C.S. : REIMS 899 480 073. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 19/07/2021, les associés ont décidé de nommer Mme DJAMALI Ibtissem née FARHATI, demeurant 44 rue Jules Guichard - 51100 REIMS, présidente à compter du 19/07/2021, en remplacement de Monsieur YAHYAOUI Mohamed, président démissionnaire. Mention sera faite au R.C.S. : REIMS.  
Pour avis : La présidente.  
M2102530



34 rue des Moulins - 51100 REIMS

#### PIOM

Société civile au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
29 rue Ruinart de Brimont  
51100 REIMS  
441 003 712 R.C.S. Reims

L'assemblée générale extraordinaire des associés du 28 septembre 2021 a décidé d'étendre l'objet social de la société à l'activité de prestation de services au profit de toute société, notamment filiale, dans le domaine administratif, juridique, commercial, comptable et financier, d'activer le caractère amateur dans les statuts de la société et d'y ajouter également, l'aménagement de tous terrains, biens et droits immobiliers, l'équipement de tous ensembles immobiliers en vue de les louer ; Et toutes autres activités connexes ou liées se rattachant à l'activité précitée, et a décidé de modifier corrélativement l'article 3 des statuts.

Aux termes de la même assemblée générale, les associés, statuant aux conditions prévues par la Loi et les statuts, ont décidé à l'unanimité la transformation de la société de la forme de société civile à la forme de société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'une personne morale nouvelle, et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

Sa dénomination, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 1.000 €, désormais divisé en 10 actions de 100 € de valeur nominale.

Les fonctions de gérant de Monsieur Philippe CHAUMONT ont pris fin à compter du même jour.

La même assemblée générale a nommé Monsieur Philippe CHAUMONT, demeurant 29 rue Ruinart de Brimont - 51100 REIMS, en qualité de président de la société, pour une durée illimitée à compter de la transformation de la société.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Le droit de vote attaché aux titres de capital est proportionnel à la quotité du capital qu'il représente et chaque titre de capital donne droit à une voix.

La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital s'effectue librement entre associés. La cession à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable donné par décision collective extraordinaire des associés.

L'inscription modificative de la société sera effectuée auprès du R.C.S. de REIMS.  
Pour avis : Le président.  
M2102546

#### MPC TRANSPORTS

MPC TRANSPORTS, EURL au capital de 2.000 €, siège social : 14 esplanade Richard Wagner - 51100 REIMS, R.C.S. REIMS 843 143 728. L'AGE du 27/09/2021 a décidé le transfert du siège social à compter du même jour et de modifier l'article des statuts comme suit : ANCIENNE MENTION : SIÈGE SOCIAL : 14 esplanade Richard Wagner - 51100 REIMS. NOUVELLE MENTION : SIÈGE SOCIAL : 32 boulevard des Bouches du Rhône - 51100 REIMS. L'inscription modificative sera portée au R.C.S. de REIMS.  
M2102559

#### INTERIS SAS

au capital de 2.200.000 Euros  
Siège social :  
rue Saint Rémi - ZA Les Vianneries  
F-51370 Les Mesneux  
R.C.S. 824.538.466 Reims

L'AGE du 30/08/2021 a décidé à compter du 01/09/2021 de nommer en qualité de président la société SRL GENPHAS, par l'intermédiaire de M. Dimitri DE SURAY.  
Modification au R.C.S. de REIMS.  
M2102563

SCP Pascale GUERIN,  
Damien DELEGRANGE  
Notaires associés  
8 place Charlemagne - 08130 ATTIGNY

#### «SCI CHARLEVILLE MEZIERES 1»

au capital de 1.000,00 Euros  
Siège social :  
REIMS (51100), 18 rue Gerbault  
transféré à :  
CHARLEVILLE MEZIERES (08000)  
1 rue Jules Lobet  
R.C.S. Reims 798 007 738

#### Démission et changement gérant - Transfert du siège social

Suivant acte reçu par Maître Damien DELEGRANGE, Notaire à ATTIGNY, le 27 septembre 2021, en cours d'enregistrement au SPFE de CHARLEVILLE MEZIERES, les associés ont :

- Accepté la démission de M. Damien JEANNE et Mme Candy RAVILLION de leur fonction de gérant en date du 27 septembre 2021 ;
- Désigné à compter de la même date Mme Christelle SAINTPERE demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES (08000), 22 rue Marcel Pagnol, en qualité de gérante pour une durée indéterminée ;
- Transféré le siège social à CHARLEVILLE MEZIERES (08000), 1 rue Jules Lobet.

Pour avis.

M2102543



FCN Reims Farman  
7 rue Gabriel Voisin  
B.P. 318  
51688 REIMS CEDEX 2  
Tél. : 03.26.09.24.66

#### BONFIGLIOLI-HURTE-MORIEUX

Société civile de moyens au capital de 1.500 Euros  
Siège social :  
5 rue André Le Notre  
51150 VAL DE LIVRE  
881 528 095 R.C.S. Reims

Aux termes d'une délibération en date du 10 août 2021 l'A.G.E. a :

- décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale SCM BONFIGLIOLI-HURTE-MORIEUX par SCM BONFIGLIOLI-HURTE et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ;
- décidé de transférer le siège social du 5 rue André Le Notre - 51150 VAL DE LIVRE au 1 rue des Bobines - 51150 TOURS SUR MARNE, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ;
- pris acte de la démission de Mme Héloïse MORIEUX de ses fonctions de cogérante, décidé de ne pas procéder à son remplacement et de modifier en conséquence l'article 15 des statuts.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de REIMS.  
Pour avis - La gérance.  
M2102545

#### SCI CHRISTINA PC

au capital de 387.500 Euros  
siège à MONTMORT LUCY (Marne)  
12 Hameau Méhard  
immatriculée n°434 618 971  
R.C.S. Reims

#### SCI MARCHAND MAURICE ET LUC

Société civile immobilière au capital social de 108.225,00 Euros  
Siège social :  
3 Grande Rue - 51450 BETHENY  
384 723 482 R.C.S. Reims

#### Avis de modification

Par suite du décès de Monsieur Luc MARCHAND en date du 15 janvier 2021, la gérance est dorénavant assurée par Madame Annick MARCHAND, nommée à ces fonctions suivant acte authentique contenant partage successoral menant à l'attribution de la totalité des parts de la société, reçu par Maître Thierry MOBUCHON, en date du 27 septembre 2021.

Les inscriptions modificatives seront effectuées au greffe du tribunal de commerce de REIMS.  
Pour avis : Le Notaire.  
M2102589

M2102564

#### SNC «DUHAL PREST'AGRI»

Société en nom collectif au capital de 10.000 Euros  
Siège social :  
5 rue des Maigneux - 51800 HANS  
R.C.S. Châlons en Champagne  
801 037 359

Par assemblée générale extraordinaire du 01/10/2021, les associés ont décidé de transformer à compter du 01/10/2021, la SNC «DUHAL PREST'AGRI» en SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société à responsabilité limitée.

DÉNOMINATION : «DUHAL PREST'AGRI».

SIÈGE SOCIAL : 5 rue des Maigneux - 51800 HANS.

OBJET : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'activité de prestations de services agricoles, viticoles et forestières ;
- La production et la vente d'énergie notamment à partir de panneaux solaires photovoltaïques.

DURÉE : 99 ans à compter du 14/03/2014, soit jusqu'au 13/03/2113.

CAPITAL : 10.000 € divisés en 1.000 parts d'un montant unitaire de 10 € chacune.

GÉRANCE : M. Damien DUHAL, demeurant 1 rue des Maigneux - 51800 HANS ; M. Sébastien DUHAL, demeurant 11 rue du Moulin - 51800 HANS nommés pour une durée illimitée avec pouvoir d'agir séparément.

IMMATRICULATION : Au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE.  
Pour avis : Le représentant légal.  
M2102580



#### BIOXA

SELAS au capital 1.607.248 Euros  
Siège : 27 rue du Colonel Fabien  
51100 REIMS  
R.C.S. de Reims n°334 029 337

Aux termes d'une délibération du 25/08/2021, la collectivité des associés a nommé Madame Sophie VIRET, née le 7 mai 1990 à LYON (69), pharmacien biologiste, domiciliée 17 rue de Bouzy à 51100 REIMS en qualité de directrice générale déléguée de la société à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Pour avis et mention : Le président.  
M2102582

#### ETUDE MOBUCHON

THIERRY MOBUCHON  
NOTAIRE  
8, rue Pluche | 51070 REIMS  
Tél. 03 26 50 10 10

#### SCI MARCHAND MAURICE ET LUC

Société civile immobilière au capital social de 108.225,00 Euros  
Siège social :  
3 Grande Rue - 51450 BETHENY  
384 723 482 R.C.S. Reims

#### Avis de modification

Par suite du décès de Monsieur Luc MARCHAND en date du 15 janvier 2021, la gérance est dorénavant assurée par Madame Annick MARCHAND, nommée à ces fonctions suivant acte authentique contenant partage successoral menant à l'attribution de la totalité des parts de la société, reçu par Maître Thierry MOBUCHON, en date du 27 septembre 2021.

Les inscriptions modificatives seront effectuées au greffe du tribunal de commerce de REIMS.  
Pour avis : Le Notaire.  
M2102496

#### MR.FOGG'S

Société Par actions simplifiée au capital de 10.000,00 Euros  
Siège social :  
81 place Drouet d'Erlon  
51100 REIMS  
529 828 105 R.C.S. Reims

Suivant procès-verbal en date du 11/06/2021, il résulte que les mandats de M Laurent PATE, commissaire aux comptes titulaire, et de la SARL CABINET LAURENT PATE, commissaire aux comptes suppléant, sont arrivés à expiration. L'associé unique a décidé de ne pas procéder au renouvellement des mandats et ce sans pourvoir à leur remplacement.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de REIMS.  
Pour avis : Le représentant légal.  
M2102590

#### CONNEXION TRAVAUX

EURL au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
2C rue du Fort - 51220 BRIMONT  
849 344 601 R.C.S. de Reims

L'AGE du 23/09/2021 a décidé de transférer le siège social de la société 76 rue du Parc - 51220 POUILLON, à compter du 01/09/2021.

Mention au R.C.S. de REIMS.  
M2102591

#### PLATRERIE DES SACRES

PLATRERIE DES SACRES, SASU au capital de 500 €, siège social : 2C rue du Fort - 51220 BRIMONT, 888 737 194 R.C.S. de REIMS. L'AGE du 23/09/2021 a décidé de transférer le siège social de la société 76 rue du Parc - 51220 POUILLON, à compter du 01/09/2021. Mention au R.C.S. de REIMS.  
M2102594

#### VENTE CESSION

#### ATTRIBUTION D'APPORTS



#### L'HOPITAL GUILLETTE/BAR A K

#### Insertion - Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître Guillaume DANTENY, Notaire, le 16 septembre 2021, enregistré au SPFE de REIMS, le 28 septembre 2021, dossier n° 2021/00092019, référence 5104P04 n°2021 N 03052, a été constatée la cession :

Par la société dénommée L'HOPITAL GUILLETTE, SARL au capital de 3.000,00 €, siège à REUIL (51480), 11 grande rue, SIREN 504790676 R.C.S. REIMS.

A la société dénommée BAR A K, SAS au capital de 1.000,00 €, siège à REUIL (51480), 11 grande rue, SIREN 901880260 R.C.S. REIMS.

D'un fonds de commerce de BAR RESTAURANT sis à REUIL (51480), 11 grande rue, connu sous le nom commercial LE BAR A K, R.C.S. REIMS numéro 504790676.

PROPRIÉTÉ - JOUISSANCE : Au jour de la signature.

PRIX : 25.000 € dont éléments incorporels pour 9.000 € et matériel pour 16.000 €.

OPPOSITIONS : En la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'étude de Me Guillaume DANTENY où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le Notaire.  
M2102496

#### POURSUITE D'ACTIVITE



#### Cabinet LAURENCY & ASSOCIES

Expertise comptable - Audit - Conseil - Gestion sociale  
2 rue du Colonel Pierre Servagnat  
51200 EPERNAY

#### ASSISTANCE MARNE

Société à responsabilité limitée au capital de 15.000 Euros  
Siège social :  
13-15 avenue de PARIS  
51100 REIMS  
798 367 082 R.C.S. Reims

Aux termes d'une décision en date du 31/01/2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.  
Dépôt au R.C.S. de REIMS  
Pour avis : La gérance.  
M2102429



#### Cabinet LAURENCY & ASSOCIES

Expertise comptable - Audit - Conseil - Gestion sociale  
2 rue du Colonel Pierre Servagnat  
51200 EPERNAY

#### LE CH'TI RESTO

Société par actions simplifiée au capital de 2.000 Euros  
Siège social :  
6 rue Gambetta - 51200 EPERNAY  
809 897 150 R.C.S. Reims

Aux termes d'une délibération en date du 29/10/2019 l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.  
Dépôt au R.C.S. de REIMS.  
Pour avis : Le président.  
M2102517



#### FCN Reims Farman

7 rue Gabriel Voisin  
B.P. 318  
51688 REIMS CEDEX 2  
Tél. : 03.26.09.24.66

#### GENERATION PERMIS

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros  
Siège social :  
10 avenue Jean Jaurès - 51100 REIMS  
520 067 505 R.C.S. Reims

Aux termes d'une délibération en date du 22 septembre 2021, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.  
Pour avis : La présidente.  
M2102217

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

## Marne

### CHAMPAGNE PH-CH3

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
12 allée du Vignoble  
51100 REIMS  
879 810 786 R.C.S. Reims

Suivant procès-verbal en date du 24 septembre 2021, l'associé unique statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.  
Mention sera portée au registre du commerce de REIMS.

L'associé unique.

M2102336

### CHAMPAGNE PH-CH 2

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
12 allée du Vignoble  
51100 REIMS  
879 810 752 R.C.S. Reims

Suivant procès-verbal en date du 24 septembre 2021, l'associé unique statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.  
Mention sera portée au registre du commerce de REIMS.

L'associé unique.

M2102337

### CHAMPAGNE PH-CH 1

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
12 allée du Vignoble  
51100 REIMS  
879 810 695 R.C.S. Reims

Suivant procès-verbal en date du 24 septembre 2021, l'associé unique statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.  
Mention sera portée au registre du commerce de REIMS.

L'associé unique.

M2102338



**FCN Epernay**  
2 rue Léger Bertin - BP 15  
51201 EPERNAY CEDEX  
Tél. : 03.26.54.14.44

### NIZIOLEK

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
Route départementale 951  
51160 ST IMOGES  
881 134 845 R.C.S. Reims

Aux termes d'une délibération en date du 8 septembre 2021, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.  
Pour avis : Le président.

M2102373

**VOUS POUVEZ VOUS ABONNER EN UTILISANT LE BULLETIN ÉMIS À CET EFFET DANS CE JOURNAL**

### DISSOLUTION

#### DE SOCIETE

### KTM SECURITE GARDIENNAGE

SASU au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
70 rue Raymond Poincare  
51100 REIMS  
R.C.S. Reims 831475868

Par décision assemblée générale extraordinaire du 30/08/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/08/2021, il a été nommé liquidateur(s) M. TAZARAT Malek demeurant au 70 rue Raymond Poincare - 51100 REIMS et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social.

Mention en sera faite au R.C.S. de REIMS.  
M2101971

### GOURISSE

GOURISSE, SARL au capital de 20.000 €, siège social : 3 rue Chantierine - 51520 RECY, 752 481 465 R.C.S. CHÂLONS EN CHAMPAGNE. Suivant assemblée générale extraordinaire du 03/09/2021 il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 03/09/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. A été nommé liquidateur M. GOURISSE Fabrice, demeurant 6 allée de la Formerie - 51290 ST REMY EN BOUZEMONT ST GE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de CHÂLONS EN CHAMPAGNE.  
M2102381

### SCCV LES JARDINS DE JEANNE

#### Ouverture d'une dissolution

SCCV LES JARDINS DE JEANNE au capital de 1.000 Euros dont le siège social est situé 53 rue Vernouillet - 51100 REIMS R.C.S. REIMS 498 162 262.

En date du 07/09/2021, l'AGM a décidé de dissoudre la société. La SAS MONTROYAL IMMOBILIER demeurant au 16 Cours Langlet - 51100 REIMS a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur.  
M2102382



Expert-comptable  
à CHALONS EN CHAMPAGNE

### JONA

Société par actions simplifiée unipersonnelle  
Capital : 2.000 Euros  
Siège social :  
94 avenue des Alliés  
51000 CHÂLONS EN CHAMPAGNE  
R.C.S. 831 164 124  
Châlons en Champagne

Par décision de l'associé unique en date du 31/08/2021 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/08/2021, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Jonathan BEAUDOIN, 10 rue Julien Trévédry - 29000 QUIMPER et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Monsieur Jonathan BEAUDOIN.

Mention en sera faite au R.C.S. de CHÂLONS EN CHAMPAGNE.  
M2102388

### POG

Société à responsabilité limitée au capital de 22.500 Euros  
Siège social :  
13 rue du Général Sarraill  
51100 REIMS  
528 048 143 R.C.S. Reims

Suivant décisions unanimes des associés en date du 8 mars 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.

Ils ont nommé comme liquidateur Monsieur Justin PAYER, demeurant 23 rue du Boucher de Perthes - 51100 REIMS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 23 rue du Boucher de Perthes - 51100 REIMS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

M2102232

### SCCV CLAIRMARAIS 3

#### Ouverture d'une dissolution

SCCV CLAIRMARAIS 3 au capital de 1.000 Euros dont le siège social est situé 16 Cours JB Langlet - 51100 REIMS R.C.S. Reims 511 901 266.

En date du 07/09/2021, l'AGM a décidé de dissoudre de manière anticipée la société. La SAS MONTROYAL IMMOBILIER demeurant au 16 Cours Langlet - 51100 REIMS a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur.  
M2102384



COMMISSAIRES AUX COMPTES EXPERTS COMPTABLES CONSEIL D'ENTREPRISE  
32 boulevard de la Paix  
51100 REIMS  
Tél. : +33 (0) 326 08 32 32  
Fax : +33 (0) 326 08 32 34

### M. BIOTERRE

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
7 rue de Kairouan - 51100 REIMS  
827 917 931 R.C.S. Reims

Aux termes d'une délibération en date du 23 août 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Eric MARCELIN, demeurant à AGUILCOURT (02190), 1 rue René Cagniard, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à AGUILCOURT (02190), 1 rue René Cagniard. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

M2101553



51 rue Ampère - 75017 PARIS  
7 rue Louis Néel - 51430 BEZANNES  
7 avenue Christian Doppler  
77700 SERRIS

### PRESCI

Société civile immobilière au capital de 1.500 Euros  
Siège social :  
40 C Boulevard Lundy - 51100 REIMS  
432 024 289 R.C.S. Reims

#### Avis de dissolution anticipée

Aux termes d'une délibération en date du 27 septembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à compter du même jour :

- de transférer le siège social du 40 C Boulevard Lundy - 51100 REIMS au 22 rue de l'Isle - 51100 REIMS, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ;

- la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean Michel MARTINELLI, demeurant 22 rue de l'Isle - 51100 REIMS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 22 rue de l'Isle - 51100 REIMS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

M2102542

### SATEC SERVICES

Aux termes d'une déclaration de régularité et de conformité en date à PARIS du 17/09/2021

Suite à fusion simplifiée entre La société Anonyme de Transactions et Courtage - SATEC, SAS au capital de 36.344.931,66 €, dont le siège social est Le HUB - 4 place du 8 mai 1945 - 92300 LEVALLOIS-PERRET immatriculée au R.C.S. de NANTERRE sous le numéro 784 395 725, société absorbante,

La Société SATEC Services, société par actions simplifiée au capital de 15.000 €, dont le siège social est 2 rue Dom Pierre Pérignon - Parc Tertiaire du Mont-Bernard 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE, immatriculée au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE sous le numéro 821 203 197, société absorbée,

Dont le projet de traité de fusion signé en date du 25 juin 2021 prévoyant l'absorption de la société SATEC Services par La société Anonyme de Transactions et Courtage - SATEC déposé au GTC de NANTERRE pour SATEC le 9 juillet 2021 et publié au BODACC le 16 juillet 2021 et au greffe de CHALONS EN CHAMPAGNE pour SATEC Services le 9 juillet 2021 et publié au Bodacc le 23 juillet 2021,

En application des nouvelles dispositions de l'Article L236-11 du Code de Commerce prévoyant la dispense pour les sociétés absorbées et absorbantes de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour approuver l'opération de fusion.

En l'absence d'oppositions prévues dans les conditions et les délais définis par les dispositions du Code de Commerce, de la réalisation des conditions suspensives prévues initialement dans le projet de fusion ; du fait de la détention de la totalité des actions de la société SATEC Services par la société Anonyme de Transactions et Courtage - SATEC et de l'absence d'augmentation de capital de la société Anonyme de Transactions et Courtage - SATEC

La fusion est réalisée de manière définitive et la Société SATEC Services se trouve dissoute de plein droit sans liquidation et ce à compter du 24 août 2021

Pour avis.

M2102544



### BRUYEN DUPUY

SASU au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
2 route de Moulin le Comte  
51700 PASSY GRIGNY  
838 961 993 R.C.S. de Reims

L'AGE du 29/09/2021 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 29/09/2021, nommé en qualité de liquidateur Mme BRUYEN Nathalie, demeurant 2 route du Moulin le Comte - 51700 PASSY GRIGNY, et fixé le siège de liquidation au siège social.

Modification au R.C.S. de REIMS.  
M2102550

### CLOTURE

#### DE LIQUIDATION

### KTM SECURITE GARDIENNAGE

SASU au capital de 1000 Euros  
Siège social :  
70 rue Raymond Poincare  
51100 REIMS  
R.C.S. Reims 831475868

Par décision assemblée générale extraordinaire du 30/08/2021 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation, de donner quitus au liquidateur, M. TAZARAT Malek demeurant 70 rue Raymond Poincare - 51100 REIMS pour sa gestion et décharge de son mandat, de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/08/2021.  
Radiation au R.C.S. de REIMS.  
M2101970

### RENASCOR

Renascor, SAS en liquidation au capital de 2.000 €, 39 rue des Moissons - 51100 REIMS, R.C.S. : REIMS 854 039 583. A compter A.G.E du 31/08/2021 : Approbation des comptes de liquidation. Quitus au liquidateur: décharge de son mandat. Clôture de liquidation. Radiation de la société. Dépôt des comptes de liquidation au R.C.S. de REIMS.  
M2102122

### SCCV LES JARDINS DE JEANNE

#### Clôture d'une dissolution

SCCV LES JARDINS DE JEANNE au capital de 1.000 Euros dont le siège social est situé 16 cours JB Langlet - 51100 REIMS R.C.S. Reims 498 162 262.

Aux termes d'une AGO en date du 07/09/2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé celui-ci de son mandat, puis prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du R.C.S. de REIMS.  
M2102383

### SCCV CLAIRMARAIS 3

#### Clôture d'une dissolution

SCCV CLAIRMARAIS 3 au capital de 1.000 Euros dont le siège social est situé 16 Cours JB Langlet - 51100 REIMS R.C.S. REIMS 511 901 266

Aux termes d'une AGO en date du 07/09/2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé celui-ci de son mandat, puis prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du R.C.S. de REIMS.  
M2102385



Expert-comptable  
à CHALONS EN CHAMPAGNE

### JONA

Société par actions simplifiée unipersonnelle  
Capital : 2.000 Euros  
Siège social :  
94 avenue des Alliés  
51000 CHÂLONS EN CHAMPAGNE  
R.C.S. 831 164 124  
Châlons en Champagne

Par décision de l'associé unique en date du 31/08/2021 l'associé unique a :

- Approuvé les comptes définitifs de la liquidation ;  
- Donné quitus au liquidateur, Monsieur Jonathan BEAUDOIN 10 rue Julien Trévédry 29000 QUIMPER, pour sa gestion et décharge de son mandat ;  
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Radiation au R.C.S. de CHÂLONS EN CHAMPAGNE.  
M2102389



COMMISSAIRES AUX COMPTES EXPERTS COMPTABLES CONSEIL D'ENTREPRISE  
32 boulevard de la Paix  
51100 REIMS  
Tél. : +33 (0) 326 08 32 32  
Fax : +33 (0) 326 08 32 34

### M. BIOTERRE

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
7 rue de Kairouan - 51100 REIMS  
Siège de liquidation :  
1 rue René Cagniard  
02190 AGUILCOURT  
827 917 931 R.C.S. Reims

L'assemblée générale ordinaire réunie le 31 août 2021 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Eric MACELIN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.  
Pour avis : Le liquidateur.  
M2102427

### CESSATION D'ACTIVITE

### SARL «MERAT DESAMIANTAGE»

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros  
Siège social : 77 grande rue  
51120 LES ESSARTS LES ZEANNE  
R.C.S. Reims 887 874 717

Par décision de l'associé unique en date du 14 juin 2021, il a été décidé, dans le cadre des dispositions de l'article L 223-42 du code de commerce, de ne pas dissoudre la société.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS.  
Pour avis : Le représentant légal.  
M2102363

### TRIBUNAUX

#### DE COMMERCE

Par Jugement en date du 28 septembre 2021, le tribunal de commerce de REIMS a adopté le plan de redressement à l'égard de :

**Monsieur SEMOUX Jean Pierre**  
25 rue de Sébastopol - 51100 REIMS. R.C.S. REIMS : 304 820 160, et a désigné : la SELARL Bruno RAULET (Me Bruno RAULET), 34 rue des Moulins - 51100 REIMS, en qualité de commissaire à l'exécution du plan.  
Le Greffier.

M2102457

Toutes les annonces légales de votre département sur http://al.forumeco.fr

Marne

Par jugement du 28/09/2021 le tribunal de commerce a prorogé de 2 ans, la durée du plan de redressement de :

Monsieur LAMARLE Sébastien 12 rue de Saint-Léonard - 51100 REIMS. R.C.S. REIMS : A 813 541 695. Activité : Boulangerie, pâtisserie. Commissaire à l'exécution du plan : SELARL Bruno RAULET (Me Bruno RAULET), 34 rue des Moulins - 51100 REIMS. Le Greffier. M2102458

CLOTURE POUR

INSUFFISANCE D'ACTIF

SIREN : 345 335 897. Raison sociale / Dénomination : ROUMY AUTO LOCATION Forme juridique : Société par actions simplifiée. Adresse du siège social : 8 avenue Corneau - 08000 CHARLEVILLE MÉZIÈRES. Etablissement principal : 7 avenue de la Gare - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE. Jugement du tribunal de commerce de SEDAN prononçant la clôture pour insuffisance d'actif en date du 23/09/2021. M2102350

TRIBUNAUX

JUDICIAIRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Par jugement en date du 21 septembre 2021, le tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE a ordonné la modification de la durée du plan de redressement (ART 5 ord. du 20/05/2020 et ART 124 loi 07/12/2020) à l'égard de

M. Olivier COLLOT (N° RG 21/02115), 08 bis rue de Sermeize - 51340 MAURUPT LE MONTAIS (commissaire à l'exécution du plan : Maître Amandine RIQUELME, 13 bis bd Foch - 51100 REIMS). Pour extrait conforme, le Greffier. M2102380

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Par jugement en date du 21 septembre 2021, le tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE a ordonné l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Mme Ménéhould HEMARD (N° RG 21/02114), retraitée exerçant auparavant une activité de viticultrice sise 2 bis rue du Gué - 51190 LES BLANCS COTEAUX (OGER), nommé en qualité d'administrateur judiciaire Maître Stéphane VERMUE, 35 rue Victor Basch - 02100 ST QUENTIN, avec mission d'assistance, nommé en qualité de mandataire judiciaire Maître Amandine RIQUELME, 13 bis bd Foch - 51000 REIMS. Les déclarations de créances doivent être déposées auprès du mandataire judiciaire dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'extrait de jugement au BODACC. Pour extrait conforme, le Greffier. M2102361

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Par jugement en date du 21 septembre 2021, le tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE a ordonné l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la S.C.E.A. DU RAVEAU (N° RG 21/02264), 6 rue du Raveau - 51800 BINARVILLE, nommé en qualité de mandataire judiciaire Maître Isabelle TIRMANT, 34 rue des Moulins - 51100 REIMS. Les déclarations de créances doivent être déposées auprès du mandataire judiciaire dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'extrait de jugement au BODACC. Pour extrait conforme, le Greffier. M2102362

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Par jugement en date du 21 septembre 2021, le tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE a ordonné l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la S.C.E.A. DU MOULIN A VENT (N° RG 21/02265), 12 rue Basse - 51600 SOMMEPY TAHURE, nommé en qualité d'administrateur judiciaire Me Stéphane VERMUE, 35 rue Victor Basch - 02100 ST QUENTIN, avec mission d'assistance, nommé en qualité de mandataire judiciaire Maître Isabelle TIRMANT, 34 rue des Moulins - 51100 REIMS. Les déclarations de créances doivent être déposées auprès du mandataire judiciaire dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'extrait de jugement au BODACC. Pour extrait conforme, le Greffier. M2102368

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Par jugement en date du 21 septembre 2021, le tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE a prononcé la confusion du patrimoine et l'extension de la procédure de liquidation judiciaire ouverte à l'égard de

Mme JUNG Delphine concernant son époux M. François JUNG (N° RG 21/01235), 12 route de Blacy - 51510 COOLUS et nommé Me Arnaud CROZAT, 17 quai de la villa, B.P. 1014 - 51318 EPERNAY RD, en qualité de liquidateur. Les déclarations de créances sont à déposer auprès du liquidateur dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'extrait de jugement au BODACC. Pour extrait conforme, le Greffier. M2102376

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

EPOUX FAUCHERET Aménagement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Jeremy MARSAN, Notaire à BLANCS COTEAUX VERTUS (Marne), le 15 septembre 2021, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial entre : Monsieur Thierry Louis FAUCHERET, retraité, et Madame Marie-Claire UMMENHOVER, retraitée, demeurant ensemble à ARS SUR MOSELLE (57130), 26 rue de Lorraine. Monsieur est né à VERTUS (51130) le 23 mars 1959 et madame est née à PAGNY SUR MOSELLE (54530) le 19 janvier 1959. Mariés à la Mairie de VERTUS (51130) le 29 octobre 1983 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Maître Jeremy MARSAN, le Notaire. M2102520

SUCCESSION VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de REIMS en date du 12/05/2021 la Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme MARINA Sylvie décédée le 29/10/2019 à REIMS (51). Réf. 0808076608. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. M2102311

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, curatrice de la succession de M. MERIAUX Daniel décédé le 21/02/2020 à CHALONS-EN-CHAMPAGNE (51) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0808071963/RDSR. M2102340

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHALONS-EN-CHAMPAGNE en date du 23/08/2021 la Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. JUY Gervais, Serge décédé le 10/07/2018 à SAINT DIZIER (52). Réf. 0808076555. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. M2102347

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHALONS-EN-CHAMPAGNE en date du 26/08/2021 la Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme CRESENT Virginie, Claire, Fanny décédée le 28/12/2020 à MONTMIRAIL (51). Réf. 0808076625. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. M2102349

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHALONS-EN-CHAMPAGNE en date du 13/08/2021 la Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. LEGLISE Philippe décédé le 19/08/2020 à MONTMIRAIL (51). Réf. 0808076005. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. M2102514

AVIS DIVERS

MME NICOLE JAUNET VEUVE MALLINGER

Par testament olographe, en date du 23 juin 2021, Mme Nicole Yolande Céline JAUNET veuve de Mr René Marcel MALLINGER, née à CHALONS SUR MARNE (Marne) le 13/02/1931, décédée à CHALONS EN CHAMPAGNE, le 11/08/2021, a institué un légataire universel. Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Emilio D'ANZI, Notaire chargé de la succession dans le délai d'un mois. Pour avis. M2102513

Plurial Novilia Groupe ActionLogement

PLURIAL NOVILIA

CHALONS : APPARTEMENT : - 16 rue Pierre de Coubertin - T4 - 56.42 M² environ - DPE : En cours - 68.900 € - réf : ER.03344. Frais de Notaire réduits et frais de Notaire offerts aux locataires PLURIAL NOVILIA. Renseignements : 06.10.60.16.61. Vente ouverte à titre de résidence principale. Visites sur RDV, renseignements et dépôt des dossiers complets en contactant le commercialisateur. Délais de remise des offres prioritaires : 1 mois à compter de la dernière annonce légale. Remise des offres : Par mail, remise en main propre ou par tout autre moyen. Offre et prix soumis à condition de ressources. Les délais de remise de offres, priorités des candidatures, le prix et les conditions de ressources relèvent de l'article L443-11 et suivants du CCH. Frais de Notaire réduits et frais de Notaire offerts aux locataires PLURIAL NOVILIA. M2102426

Plurial Novilia Groupe ActionLogement

PLURIAL NOVILIA

TINQUEUX APPARTEMENT : - 3 rue JB Motte - T4 au 2ème étage - 65 m² environ - lot 45 - DPE : en cours - cave - 105.400 € - réf. ER.01833. Ventes ouvertes à titre de résidence principale, réservées en priorité pendant 1 mois aux locataires du parc social du département (à compter de la date de parution). Frais de Notaire réduits et frais de notaire offerts aux locataires PLURIAL NOVILIA. Renseignements : 06.16.08.92.32. Visites sur rendez-vous, renseignements et dépôt des candidatures avec dossier complet en contactant le commercialisateur. Délais de remise des offres prioritaires\* : 1 mois à compter de la parution de l'annonce légale. Remise des offres\* : Par mail, remise en main propre ou par tout autre moyen. Offre et prix soumis à condition de ressources\*. Les délais de remise de offres, les priorités des candidatures, le prix et les conditions de ressources sont établis conformément aux dispositions de l'article L443-11 et suivants du CCH. M2102552



MME REKAB VIVIANE

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition

Suivant testament olographe en date du 26 septembre 2018, Madame Viviane Renée Marie REKAB, retraitée, demeurant à BLESME (51340), 7 rue d'Haussagement. Née à SAINT DIZIER (52100), le 13 avril 1954. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à WASSY (52130), le 25 avril 2021. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Anaud LEFEVRE, Notaire à VITRY LE FRANCOIS (Marne), 28 rue Aristide Briand, le 24 septembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession, référence CRPCEN : 51081, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. M2102434

VOTRE MAPA EN LIGNE ?

CONTACTEZ FLORA DURVILLE POUR PLUS D'INFORMATIONS 06.50.63.38.35 relationclient.pamb@forumeco.com

AVIS ADMINISTRATIF

COMMUNE DE VAL DE VESLE

Avis d'enquête publique

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n°CUGR-DUAUA-PTVCMR-2021-30, la communauté urbaine du Grand Reims a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la modification du PLU de VAL DE VESLE. Pour faire face à l'épidémie de COVID-19, la présente enquête publique respectera le protocole sanitaire mis en place, dont le détail sera consultable pendant la durée de l'enquête sur le site internet du Grand Reims et au siège de l'enquête publique. L'enquête publique se déroulera pour une durée de 15 jours : Du samedi 2 octobre 2021 à 10h00 au samedi 16 octobre 2021 à 12h00. Le principal objectif de la modification est de déplacer un projet d'espace vert, pour une même surface avant et après, dans l'OAP « boucle verte » afin de renforcer une continuité écologique. Monsieur Alain Louis GOURDY, cadre supérieur honoraire de la SNCF, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif. Les pièces du dossier, la décision de l'autorité environnementale, l'avis des personnes publiques associées et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Mairie pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : lundi de 15h à 19h, mercredi de 9h à 11h, jeudi 14h à 16h, vendredi 15h à 17h. Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier et sur un poste informatique à la mairie de VAL DE VESLE 16 rue du Général de Gaulle - 51360 VAL DE VESLE et/ou sur le site : www.grandreims.fr

Il pourra y consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la communauté urbaine du Grand Reims. Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées sur le formulaire en ligne disponible sur le site www.grandreims.fr. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la communauté urbaine du Grand Reims et sur le site www.grandreims.fr dès la publication de l'arrêté. Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes : - Samedi 2 octobre 2021 de 10h00 à 12h00 - Samedi 16 octobre 2021 de 10h00 à 12h00. En raison, du contexte sanitaire actuel lié à l'épidémie de COVID-19, le public est invité à prendre rendez-vous auprès du commissaire-enquêteur en contactant le pôle territorial Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims au 03 26 49 19 06. Le public est invité également à privilégier la voie dématérialisée. A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la communauté urbaine du Grand Reims, à la Mairie de VAL DE VESLE, sur le site internet de la communauté urbaine du Grand Reims et à la Sous-préfecture et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, le projet de modification, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération de la Communauté urbaine du Grand Reims après avis de la commune. L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la Communauté urbaine du Grand-Reims. La Présidente de la communauté urbaine du Grand Reims. M2100852

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS

COMMUNE DE GERMIGNY Instauration du droit de préemption urbain

Par délibération en date du 30 septembre 2021, le Conseil Communautaire a instauré le Droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) définies au Plan Local d'Urbanisme de Germigny. Ladite délibération ainsi que les plans des zones U et AU du PLU de Germigny peuvent être consultés à la mairie de Germigny et sur le site internet du Grand Reims. La Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims. M2102561

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS

COMMUNE DE BOUILLY Prescription de la révision alléguée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération n°CC-2021-256 en date du 30 septembre 2021, la Communauté urbaine du Grand Reims a prescrit la révision alléguée n°1 du PLU de Bouilly. Cette délibération fait l'objet d'un affichage durant un mois au sein de la mairie de Bouilly et au siège de la Communauté urbaine. La Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims. M2102562

COMMUNE DE LE GAULT SOIGNY

Enquête publique ouverte en Mairie de LE GAULT SOIGNY 51210 du 19 octobre 2021 au 02 novembre 2021 pour l'aliénation d'une sente. Un registre sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit les mardis et jeudis de 17 à 19 heures pour l'enregistrement des éventuelles observations du public. Pour tous renseignements, Madame la commissaire enquêtrice sera présente les mardis 19 octobre et 02 novembre 2021 de 17 à 19 heures. Les mesures de protection sanitaire en vigueur seront respectées. M2102577

PENSEZ À FAIRE PUBLIER VOTRE ANNONCE PARTOUT EN FRANCE



annoncelegale.pamb@forumeco.com

PUBLICITE

LUDWIG CAQUOT Tél. : 03.26.08.38.30 regiepublicitaire.pamb@forumeco.com

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

## Marne / Ardennes



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE SUIPPES

## Avis d'enquête publique

## Enquête publique relative à l'élaboration des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales des 16 communes de l'intercommunalité

En application des dispositions de l'arrêté N°2021/66 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région de Suippes, le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales des communes de BUSSY LE CHÂTEAU, CUPERLY, JONCHERY SUR SUIPPE, LA CHEPPE, LA CROIX EN CHAMPAGNE, LAVAL SUR TOURBE, SAINT HILAIRE LE GRAND, SAINT JEAN SUR TOURBE, SAINT RÉMY SUR BUSSY, SAINTE MARIE À PY, SOMME SUIPPE, SOMME TOURBE, SOMMEPEY TAHURE, SOUAIN PERTHES LES HURLUS, SUIPPES et TILLOY BELLAY sera soumis à l'enquête publique durant 34 jours du vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021 à 10 h 00 au mercredi 3 novembre 2021 à 17 h 00.

L'autorité environnementale a émis la décision de ne pas soumettre le zonage d'assainissement à évaluation environnementale.

Monsieur Edoire SYGUT, Ingénieur divisionnaire des TPE retraité, désigné par le tribunal administratif de CHÂLONS EN CHAMPAGNE, assumera les fonctions de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier déposé à la Communauté de Communes de la Région de Suippes, siège de l'enquête : 15 place de l'Hôtel de Ville - 51600 SUIPPES aux heures et jours habituels d'ouverture : mardis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 16 h 00.

Il sera également consultable sur le site dédié <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GC51007.html> ainsi que dans les mairies des 16 communes aux heures et jours habituels d'ouverture.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions sur les registres d'enquête papier, les adresser par courrier postal à : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Communauté de Communes de la Région de Suippes, 15 place de l'Hôtel de Ville - 51600 SUIPPES, ou par courriel à l'adresse suivante : [environnement@cc-regiondesuippes.com](mailto:environnement@cc-regiondesuippes.com), ou les saisir de manière dématérialisée sur le site dédié à l'adresse suivante <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GC51007.html>.

Elles seront par la suite annexées au registre d'enquête. Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public les jours et heures suivants :

- Le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021 de 10 h 00 à 12 h 00 au siège de la Communauté de Communes de la Région de Suippes, 15 place de l'Hôtel de Ville - 51600 SUIPPES ;
- Le lundi 18 octobre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00 à la Mairie de SOMMEPEY TAHURE ;
- Le lundi 18 octobre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00 à la Mairie de LA CHEPPE ;
- Le mercredi 20 octobre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00 à la Mairie de SAINT JEAN SUR TOURBE ;
- Le mercredi 3 novembre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00 au siège de la Communauté de Communes de la Région de Suippes, 15 place de l'Hôtel de Ville - 51600 SUIPPES.

Dans le contexte sanitaire lié au COVID-19, la mise en œuvre des mesures barrières lors des permanences est la suivante : Port du masque obligatoire, venue sur site avec son propre stylo, respect de la distanciation, application du gel hydroalcoolique mis à disposition.

Le rapport du commissaire enquêteur annonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public pendant un an, à l'issue de l'enquête, au siège de la Communauté de Communes de la Région de Suippes, 15 place de l'Hôtel de Ville - 51600 SUIPPES. Toutes les modalités de l'enquête publique sont précisées dans l'arrêté dont le public trouvera copie dans les panneaux d'affichage de la Communauté de Communes de la Région de Suippes et des 16 communes qui la compose. Les informations seront également consultables sur le site internet de la Communauté de Communes de la Région de Suippes. M2101575

## Ardennes

## VENTE CESSIION

## ATTRIBUTION D'APPORTS



Vetea GRIMOD  
Ludivine MARCHAND  
8 avenue Gambetta - 08300 RETHEL

## SARL GARAGE MON JOLI/ SAS GARAGE DE LA VENCE

## Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître Vetea GRIMOD, Notaire à RETHEL, le 20 septembre 2021, enregistré à CHARLEVILLE MEZIERES 1 le 22 septembre 2021 sous le n° 2021N00620,

La SARL GARAGE MON JOLI, rue Joly - 08430 LAUNOIS SUR VENCE, R.C.S. SEDAN n° 337671812

A CÉDÉ À : La SAS GARAGE DE LA VENCE, rue Joly 08430 LAUNOIS SUR VENCE, R.C.S. SEDAN n° 900901125.

Un fonds de commerce d'achat, vente, location, réparation, transformation, entretien de tous véhicules automobiles, vente de pièces détachées, accessoires, carburants et lubrifiants..., achat, vente, location, réparation et entretien de véhicules d'occasion, poids lourds, motos, cycles, carrosserie, dépôt de gaz, transports de colis, de personnes, taxi, à 08430 LAUNOIS SUR VENCE, 5 avenue Louis Joly, RCS Sedan n° 337671812.

PROPRIÉTÉ : 20/09/2021.

Jouissance : 01/07/2021.

PRIX DE CESSIION : 25.000,00 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion : Le Notaire.

M2102480

## CONSTITUTION

## DE SOCIETE

## SCI SERKO

La SCI SERKO a été constituée. Capital : 2.000 €, siège : 31 avenue De La Marne - 08200 SEDAN 08. OBJET : Acquisition, vente à titre exceptionnel, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant. DURÉE : 99 ans. GERANCE : Mehmet Gencler, 31 avenue De La Marne - 08200 SEDAN 08. Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas. R.C.S. : SEDAN. M2102075

## AUX DELICES D'ETION

## Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : AUX DELICES D'ETION.

FORME : Société à responsabilité limitée.

SIÈGE SOCIAL : 8 rue Herbière - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES.

OBJET : La société a pour objet en France et à l'étranger : La boulangerie, boulangerie - pâtisserie, pâtisserie salée, préparation ou fabrication de glaces alimentaires artisanales, chocolaterie, confiserie et produits similaires, biscuits, l'activité de traiteur, la vente de sandwichs, salades à emporter, boissons alcoolisées ou non et généralement toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

DURÉE : 99 ans.

CAPITAL : 1.000 €.

GERANCE : Monsieur BOUCHER Jonathan, demeurant 36 bis avenue Gustave Gailly - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES ; Madame BOUCHER Cindy, demeurant 36 bis avenue Gustave Gailly - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de SEDAN. M2102191

## LINGÉE LUCIE

DÉNOMINATION : LINGÉE LUCIE.  
FORME : EURL.  
OBJET : Thanatopraxie.  
SIÈGE : 6 rue Micheline Huck - 08300 RETHEL.  
CAPITAL : 1.000 €.  
DURÉE : 99 ans.  
GÉRANT : LINGÉE Lucie, 6 rue Micheline Huck - 08300 RETHEL.  
R.C.S. SEDAN.  
M2102508

## IDEA

Expertise comptable  
15 rue du Président Kennedy  
08000 CHARLEVILLE MEZIERES  
Tél. : 03.24.59.70.41

## HOLDING PF2A

Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros  
Siège social :  
23 rue Notre Dame - 08400 FALAISE

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 22/09/2021 à FALAISE du 22/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.

DENOMINATION SOCIALE : HOLDING PF2A.

SIÈGE SOCIAL : 23 rue Notre Dame - 08400 FALAISE.

OBJET SOCIAL : La prise de participations, dans toutes entreprises ou sociétés, qu'elle qu'en soit la nature juridique ou l'objet, par voie d'acquisitions de parts sociales ou d'actions, de souscriptions, d'apports ou tout autres moyens.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL SOCIAL : 5.000 €.

GERANCE : Monsieur Alexandre ADAM, demeurant 23 rue Notre Dame - 08400 FALAISE, assure la gérance. Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN.

Pour avis : La gérance. M2102305



Étude M<sup>e</sup> Séverine FILAINE  
Notaire  
3 rue des Jardins Laramé  
08 230 ROCROI  
03.24.54.13.29

## M3A

## Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Séverine FILAINE, notaire de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «SEVERINE FILAINE» titulaire d'un office notarial dont le siège est à ROCROI (Ardennes), 3 rue des Jardins Laramé, le 2 septembre 2021, a été constituée la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

DENOMINATION : M3A.

FORME : Société civile.

CAPITAL SOCIAL : mille euros (1.000,00 €).

SIÈGE SOCIAL : 1013 Grande Rue à DEVILLE (Ardennes).

OBJET SOCIAL : l'acquisition, la gestion, l'exploitation par location, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions, au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

GERANCE : Monsieur Geoffroy GILLARD, demeurant à DEVILLE (08800), 1013 Grande Rue.

IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN.

CESSION DE PARTS SOCIALES - AGREMENT : Les parts sont librement cessibles entre associés, entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour avis : Maître Séverine FILAINE. M2102446



Société d'Avocats  
33 rue Dubois Crancé  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

## SCI HRX

## Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 24 septembre 2021, est constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile.

DENOMINATION : SCI HRX.

SIÈGE SOCIAL : 5 rue Waroquier - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES.

OBJET :

- L'acquisition, la propriété, la gestion et la cession éventuelle, à titre civil, de tous biens immobiliers ;

- La construction d'immeubles sur les terrains dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ;

- L'administration et l'exploitation par bail ou location de tous biens immobiliers ;

- La location de locaux nus ;

- L'apport en garantie de tout droit ou bien mobilier ou immobilier auprès de tous organismes bancaires pour permettre le financement des activités de la société ;

- Exceptionnellement, l'aliénation des immeubles devenus inutilisés à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

DURÉE : 99 années.

CAPITAL : 1.000 €.

APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 €.

GERANCE :

- Monsieur Renaud HUREAUX demeurant 5 rue Waroquier - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES ;

- Madame Agnès HUREAUX demeurant 5 rue Waroquier - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES.

Immatriculation au R.C.S. de SEDAN.

Pour avis :

M2102547



## MAISON DEMOIZET

Société par actions simplifiée au capital de 6.201.500 euros

Siège social : 1 rue Hippolyte Taine 08300 RETHEL

En cours d'immatriculation R.C.S. SEDAN

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP signé par voie de signature électronique via DocuSign en date du 30/09/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société par actions simplifiée.

DENOMINATION SOCIALE : MAISON DEMOIZET.

SIÈGE SOCIAL : 1 rue Hippolyte Taine - 08300 RETHEL.

OBJET SOCIAL : La prise de participations dans toutes sociétés civiles, commerciales, industrielles, agricoles, immobilières, financières ou de prestations de services, françaises ou étrangères, l'animation, la gestion administrative, juridique, comptable, fiscale et financière de ses filiales, l'octroi de prêts et d'avances en compte courant à ses filiales, la gestion de trésorerie pour ses filiales, la location et la mise à disposition à ses filiales de biens meubles ou immeubles, la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 6.201.500 €.

PRÉSIDENT : Monsieur Alban THEWYS, demeurant 2 Chemin de la Procession - 08300 RETHEL.

DIRECTEURS GÉNÉRAUX :

Madame Françoise DEMOIZET épouse THEWYS, Monsieur Guy THEWYS, demeurant ensemble 9 rue Pasteur - 08300 RETHEL et Madame Marie THEWYS demeurant 7 rue de la Paix - 93500 PANTIN.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN.

Pour avis.

M2102565

## SARL «CHARLES ERNOUX»

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021, il a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société à responsabilité limitée.

DÉNOMINATION : «Charles ERNOUX».

SIÈGE SOCIAL : 12 rue Neuve - 08250 MOURON.

OBJET : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La construction d'éléments préfabriqués en béton ;

- La vente de béton ;

- La prestation de travaux agricoles.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 5.000 € divisé en 500 parts d'un montant unitaire de 10 € chacune.

GERANCE : Monsieur Charles ERNOUX, demeurant 12 rue Neuve - 08250 MOURON, nommé pour une durée illimitée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de SEDAN.

Pour avis : Le représentant légal. M2102578

## BM INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros

SIÈGE : Chez Monsieur Mejkoune Bachir 21 allée des Bouleaux 08000 CHARLEVILLE MEZIERES

## Avis de constitution

FORME : SASU. DÉNOMINATION : BM Invest. CAPITAL : 10.000 € en 10.000 actions de 1 €. SIÈGE : Chez Monsieur Mejkoune Bachir, 21 allée des Bouleaux - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES. OBJET : Le transport de personne par taxis, navette aéroport, entrée & sortie d'hospitalisation, dialyse. DURÉE : 99 ans. Admission aux AG et droit de vote sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. 1 action = 1 voix. PRÉSIDENT : Mejkoune Bachir, 21 allée des bouleaux - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES. R.C.S. : SEDAN.

Pour avis.

M2102521

## MODIFICATION

## DE STATUTS



CHAMPAGNE-ARDENNE  
CONSEIL AUDIT REVISION  
EXPERTISE-COMPTABLE

1 bis rue de Lorraine  
08000 CHARLEVILLE MEZIERES  
Tél. : 03.24.56.30.90  
Fax : 03.24.56.20.64

## PILIFORM

Société par actions simplifiée au capital de 1.500 Euros porté à 201.500 Euros  
Siège social :  
15 bis rue Noires Terres  
08000 MONCY SAINT PIERRE  
R.C.S. 900 872 086 Sedan

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 27 septembre 2021 que le capital social a été augmenté de 200.000 € par voie d'apport en nature.

L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

Il est ajouté à cet article l'alinéa suivant : «Suivant décision de l'associé unique en date du 27 septembre 2021, le capital social a été augmenté de 200.000 € au moyen de l'apport effectué par Monsieur PILI Mathieu de 180 parts sociales de la SARL ARDENN'OUTILLAGES portant les numéros 1 à 120 et de 241 à 300 évaluées à 200.000 €. En contrepartie de cet apport, il a été attribué à Monsieur PILI Mathieu 2.000 actions de 100 €, entièrement libérées.»

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

ANCIENNE MENTION : Le capital social est fixé à mille cinq cents (1.500 €). Il est divisé en 15 actions de 100 € chacune, de même catégorie.

NOUVELLE MENTION : Le capital social est fixé à deux cent un mille cinq cents euros (201.500 €). Il est divisé en 2.015 actions de 100 € chacune, de même catégorie.

Pour avis, Le Président.

M2101763



Bureau de Charleville Mézières  
6, Place de la gare  
CS 30747  
08 013 Charleville-Mézières Cedex

## SAS I.D.S.

SAS I.D.S., société par actions simplifiée au capital de 1.519.916,70 €, siège social : 7 rue Camille Didier, 21 de Mohon - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES, 399 093 970 R.C.S. SEDAN. Aux termes d'une décision en date du 29 juillet 2021, le président a pris acte de la démission des fonctions de directeur général de Monsieur Jean-François AERTGEETS, demeurant Au dessus de la Ville, 31, B-6870 BOUILLON, Belgique, à compter de ce jour.

Pour avis et mention, le président. M2102367

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

## Ardennes

**FCN**  
EXPERTISE  
AUDIT  
CONSEIL  
Nord Ardennes

1 rue du Val de Vence - BP 10015  
08005 CHARLEVILLE MEZIERES CX  
7 rue Pasteur - BP 14  
08800 MONTHERME  
30 rue Contamine - 08600 GIVET

**J'IMAGINES**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 1.000 €uros  
Siège social :  
48 rue du Poteau  
08600 FROMELENNES  
834 073 124 R.C.S. Sedan

Aux termes d'une délibération du 20/09/2021, l'AGE des associées de la SAS J'IMAGINES a décidé de transférer le siège social Ruelle Joly - 08600 GIVET à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.  
M2101908

**AGENCE YAK@PRINT**  
AGENCE YAK@PRINT. Société par actions simplifiée au capital de 37.000 €. SIÈGE SOCIAL : 30 rue de l'Avenir - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES 440 916 435 R.C.S. SEDAN. Aux termes d'une décision en date du 30 juillet 2021, le président a pris acte de la démission des fonctions de directeur général de Monsieur Jean-François AERTGEETS, demeurant Au dessus de la Ville, 31, B-6870 BOUILLON, BELGIQUE, à compter du 28 juillet 2021. Pour avis et mention, Le président.  
M2102365

**SC ASKK LA CACHETTE**  
au capital de 2.000 €uros  
SIEGE SOCIAL :  
4, rue Camille Pelletan  
08000 CHARLEVILLE MEZIERES  
R.C.S. Sedan N° 492 309 687

L'assemblée générale extraordinaire du 22/09/2021 a décidé à compter du 25/09/2021 de :  
- Transférer le siège social de la société au : chez Mme LEROUGE Annie 18 rue des Tréfiles Blancs - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES  
- Nomination en qualité de CO-GERANTE, Mme LEROUGE Annie demeurant 18, rue des Tréfiles Blancs - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES.  
Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
Inscription modificative sera portée au R.C.S. de SEDAN.  
M2102450

**FIDAL**  
Société d'Avocats  
33 rue Dubois Crancé  
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

**IMMOBILIERE COLLEAUX**  
Société civile  
au capital de 45.735 €uros  
Siège social :  
Boulevard de l'Europe - 08200 SEDAN  
402 541 643 R.C.S. Sedan

Aux termes d'une décision du 23 septembre 2021, les associés ont décidé d'étendre l'objet social de la Société à la prise de participation en France et à l'étranger dans toutes entreprises ou sociétés quel qu'en soit la nature juridique ou l'objet, par voie d'acquisition de parts ou d'actions, souscription, apport ou autrement ; l'achat ou la vente de tous titres ou valeurs mobilières cotées ou non cotées ; la gestion d'un portefeuille de titres de participation.  
Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
Mention sera faite au R.C.S. de SEDAN.  
Pour avis.  
M2102475

**GARAGE MON JOLI**  
SARL au capital de 7.622,45 €uros  
Siège social : Rue Joly  
08430 LAUNOIS SUR VENCE  
R.C.S. Sedan n° 337 671 812

**Transfert de siège social**  
Suivant délibération en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social à 08460 SIGNY L'ABBAYE - 1 route de Rocroi, à effet du 01/07/2021 et de modifier l'article 3 des statuts.  
Mention au R.C.S. de SEDAN.  
M2102489

**SAUTER EN PARACHUTE**  
Société par actions simplifiée  
au capital social de 10.000 €uros  
Siège social :  
33 rue Dubois Crancé  
08000 CHARLEVILLE MEZIERES  
R.C.S. Sedan 850 956 327  
Siret 850 956 327 00017

Suivant décisions en date du 27 Août 2021, la collectivité des associés a constaté la démission de ses fonctions de directeur général de Monsieur Cyril LANCERY, demeurant à (75011) PARIS, 2 boulevard Jules Ferry.  
Le Président.  
M2102506

**FERRARI**  
FERRARI, SAS au capital de 630.600 €, siège social : Chemin de la Comtesse - 08300 RETHEL, 444 545 768 R.C.S. SEDAN. Aux termes d'une assemblée générale ordinaire du 31/05/2021, la société par actions simplifiée B.R.C dont le siège social est 15 allée Isadora Duncan - 75015 PARIS, R.C.S. : 381 144 864 PARIS a été nommé commissaire aux comptes suppléant en remplacement de M. GUIMARD Pascal, demeurant 3 rue Etienne Oehmichen - 51100 REIMS. Mention sera faite au R.C.S. de SEDAN.  
M2102537

**SCP Pascale GUERIN, Damien DELEGRANGE**  
Notaires associés  
8 place Charlemagne - 08130 ATTIGNY

**«SCI CHARLEVILLE MEZIERES 1»**  
au capital de 1.000,00 €uros  
Siège social à :  
REIMS (51100), 18 rue Gerbault transféré à :  
CHARLEVILLE MEZIERES (08000) 1 rue Jules Lobet  
R.C.S. Reims 798 007 738

**Démision et changement gérant - Transfert du siège social**  
Suivant acte reçu par Maître Damien DELEGRANGE, Notaire à ATTIGNY, le 27 septembre 2021, en cours d'enregistrement au SPFE de CHARLEVILLE MEZIERES, les associés ont :  
- Accepté la démission de M. Damien JEANNE et Mme Candy RAVILLION de leur fonction de gérant en date du 27 septembre 2021 ;  
- Désigné à compter de la même date Mme Christelle SAINTPERE demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES (08000), 22 rue Marcel Pagnol, en qualité de gérante pour une durée indéterminée ;  
- Transféré le siège social à CHARLEVILLE MEZIERES (08000), 1 rue Jules Lobet.  
Pour avis.  
M2102544

**IDEA**  
Expertise comptable

15 rue du Président Kennedy  
08000 CHARLEVILLE MEZIERES  
Tél. : 03.24.59.70.41

**OJ2B**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 1.000 €uros  
Siège social :  
111 boulevard Gambetta  
08000 CHARLEVILLE MEZIERES  
827 524 737 R.C.S. Sedan

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 1<sup>er</sup>/08/2019 a décidé de modifier, à compter de ce jour, l'objet social et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts comme suit :  
ANCIENNE MENTION : La société a pour objet, en France et dans tous pays : Edition et vente en e-commerce de programmes de coaching « sports, loisirs, & bien-être » pour sénior.  
NOUVELLE MENTION : La société a pour objet, en France et dans tous pays la conception et la mise en œuvre de programmes de prévention de la santé des séniors par les activités physiques adaptées et de bien-être.  
La société a plus particulièrement vocation à accompagner les séniors les plus fragiles dans leur pratique d'une activité physique ou de bien être avec l'objectif de :  
- Améliorer leur état de santé ou retarder les effets d'une pathologie ;  
- les faire gagner en autonomie et favoriser le maintien à domicile ;  
- (re)créer du lien social sur leur territoire en facilitant les échanges avec d'autres séniors, des associations ou des structures publiques.  
Pour avis : Le président.  
M2102583

**IDEA**  
Expertise comptable

15 rue du Président Kennedy  
08000 CHARLEVILLE MEZIERES  
Tél. : 03.24.59.70.41

**DAGIBAT**  
Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée  
au capital de 150.000 €uros  
Siège social :  
27 rue de la Gare - 08090 TOURNES  
790 741 581 R.C.S. Sedan

**Avis de transformation**  
Aux termes d'une délibération en date du 29/09/2021, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.  
La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.  
Le capital social reste fixé à la somme de 150.000 €.  
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.  
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, aux conjoints, aux héritiers en ligne directe, aux membres de la famille du titulaire, doit être autorisée par la société.  
Monsieur Dagistan TAYLAN, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la société.  
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par : Monsieur Dagistan TAYLAN, demeurant 6 route du Stade, président de la société.  
Pour avis : Le président.  
M2102593

**FIDAL**  
Société d'Avocats  
33 rue Dubois Crancé  
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

**SMC INVESTISSEMENTS**  
Société par actions simplifiée unipersonnelle  
au capital de 350.160 €uros  
Siège social :  
33 avenue Charles de Gaulle  
08000 CHARLEVILLE MEZIERES  
442 776 720 R.C.S. Sedan

Aux termes d'une décision en date du 14 septembre 2021, l'associée unique à augmenté le capital social de 449.840 € pour être porté à 800.000 €, par incorporation de réserves.  
L'article 7 a été modifié en conséquence.  
ANCIENNE MENTION : CAPITAL SOCIAL : 350.160 €.  
NOUVELLE MENTION : CAPITAL SOCIAL : 800.000 €.  
Mention sera faite au R.C.S. de SEDAN.  
Pour avis.  
M2102598

**MS CHARLEVILLE**  
Additif à l'annonce publiée dans Les Petites Affiches Matot Braine du 20/09/2021 concernant MS CHARLEVILLE : Il fallait ajouter : La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTES, et sera radiée du R.C.S. de SEDAN.  
M2102387

**POURSUITE D'ACTIVITE**

**FCN**  
EXPERTISE  
AUDIT  
CONSEIL  
Nord Ardennes

1 rue du Val de Vence - BP 10015  
08005 CHARLEVILLE MEZIERES CX  
7 rue Pasteur - BP 14  
08800 MONTHERME  
30 rue Contamine - 08600 GIVET

**SHARIF RESTAURATIONS**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 1.000 €uros  
Siège social :  
11 rue Méhul - 08600 GIVET  
881 125 736 R.C.S. Sedan

Aux termes d'une délibération du 22/09/2021, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.  
M2102040

**LE MODERNE**  
SARL au capital de 5.000 €uros  
Siège social :  
2 place Victor Hugo - 08300 RETHEL  
789 215 803 R.C.S. Sedan

L'AGE du 23/09/2021, statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.  
M2102219

**MARAGE TRANSPORTS**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 50.000 €uros  
Siège social :  
20 rue du Chellois  
08430 POIX TERRON  
392 596 193 R.C.S. Sedan

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.  
Pour avis : La gérance.  
M2102407

**FINANCIERE TASKY**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 50.000 €uros  
Siège social :  
20 rue du Chellois  
08430 POIX TERRON  
818 970 808 R.C.S. Sedan

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.  
Pour avis : La gérance.  
M2102415

**ETF ARNOULD BOIS**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 3.000 €uros  
4 place de l'Eglise - 08270 WAGNON  
521 569 715 R.C.S. Sedan

Additif à l'annonce n° M2100591 du 02/08/2021 : Il convenait de lire qu'il y avait eu reconstitution des capitaux propres.  
M2102447

**DISSOLUTION DE SOCIETE**

**M & R BUSINESS**  
Société par actions simplifiée  
au capital social de 2.000 €uros  
Siège social :  
Galerie marchande INTERMARCHÉ Centre Commercial Rives d'Europe  
Route de Beauraing  
08600 GIVET  
(R.C.S. Sedan 841 030 778)

**Avis de dissolution**

Suivant décisions en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, l'assemblée générale extraordinaire des associés :  
- A décidé la dissolution volontaire anticipée de la société, avec effet au 1<sup>er</sup> Juillet 2021 ;  
- A nommé en qualité de liquidateur Monsieur Li Hui, demeurant à Rugeveddlaan 609-611 B8 2100 DEURNE - Belgique ;  
- A fixé le siège de la liquidation à GIVET (08600), Galerie Marchande INTERMARCHÉ, Centre Commercial Rives d'Europe, Route de Beauraing.  
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SEDAN.  
Le président.  
M2102396

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

**SCI IGINO**  
SC en liquidation  
au capital de 12.000 €uros  
Siège social et de liquidation :  
1 rue Thiers - 08300 RETHEL  
439 547 951 R.C.S. Sedan

L'AG du 23/09/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Ezio BOTTONI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SEDAN.  
M2102265

**SCI EAM**  
SCI EAM, société civile immobilière au capital de 62.810 €, siège social : 4 avenue Lucien Lelarge - 08390 LE CHESNE, 410 581 011 R.C.S. SEDAN. Le 1<sup>er</sup> octobre 2021, l'assemblée générale a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus au liquidateur, Monsieur PAILLARD Eric pour sa gestion et le décharge de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Radiation au R.C.S. de SEDAN.  
Pour avis et mention.  
M2102455

**CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF**

Par jugement en date du 23/09/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :  
**SARL S.F.D**  
Les Fossés Rousseaux - 08380 SIGNY LE PETIT. Activité : L'activité de terrassement, travaux publics, travaux agricoles, vente de matériaux, location de matériel tant en France qu'à l'étranger. R.C.S. SEDAN B 512 722 257 (2009 B 00210).  
Le Greffier : C. HARDY.  
M2102316

Par jugement en date du 23/09/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :  
**SARL OD**  
97 cours a Briand - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES. Activité : Le commerce de détail d'articles d'optique, médicale ou non, d'appareils photographiques et de matériel de précision. R.C.S. SEDAN B 499 532 794 (2007 B 50263).  
Le Greffier : C. HARDY.  
M2102318

Par jugement en date du 23/09/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :  
**SAS KYAIE**  
1 route de la Gare - 08350 NOYERS PONT MAUGIS. Activité : Vente sur internet de produits. R.C.S. SEDAN B 837 725 134 (2018 B 00068).  
Le Greffier : C. HARDY.  
M2102320

Par jugement en date du 23/09/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :  
**EURL MS EXPLOITATION FORESTIERE**  
26 rue Pierre Bérégovoy - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES. Activité : Sylviculture, travaux forestiers, travaux agricoles, élagage. R.C.S. SEDAN B 822 498 135 (2016600321).  
Le Greffier : C. HARDY.  
M2102321

Par jugement en date du 23/09/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :  
**SARL MS DEV-RENT 02**  
37 avenue Charles de Gaulle - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES. Activité : Location de véhicules sans chauffeur, achat, vente de véhicules, location, achat et vente de deux roues (cycles et motorisés). R.C.S. SEDAN B 803 162 981 (2014 B 00215).  
Le Greffier : C. HARDY.  
M2102322

Par jugement en date du 23/09/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :  
**SARL DFD**  
6 rue Bourbon - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES. Activité : Vente prêt à porter féminin, maroquinerie, chaussures, accessoires de mode. R.C.S. SEDAN B 821 155 223 (2016 B 00235).  
Le Greffier : C. HARDY.  
M2102323

Par jugement en date du 23/09/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :  
**SARL OBR**  
17 rue de la République - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES. Activité : Commerce de détail de l'habillement, confections hommes, femmes, enfants. Vente au détail d'accessoires de mode. R.C.S. SEDAN B 502 621 121 (2008 B 50075).  
Le Greffier : C. HARDY.  
M2102324

Par jugement en date du 23/09/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :  
**SARL ISO BAIAS ARDENNES**  
46 grand rue - 08430 POIX TERRON. Activité : Vente et pose de menuiserie. R.C.S. SEDAN B 840 700 025 (2018 B 00219).  
Le Greffier : C. HARDY.  
M2102325

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

## Ardennes / Aube

Par jugement en date du 23/09/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

**SARL LA PANCARTERIE**  
6 rue du Pressoir - 08300 AVANCON.  
Activité : Conception réalisation pose de tous supports de communication notamment le marquage publicitaire signalétique et création visuelle. R.C.S. SEDAN B 811 447 218 (2015 B 00141).  
Le Greffier : C. HARDY.  
M2102326

Par jugement en date du 23/09/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

**Monsieur Didier Hubert René BILLAUDELLE**  
4 rue de Rethel - 08300 PERTHES.  
Activité : Boulangerie pâtisserie commerce de détail confiseries et aliments divers. R.C.S. SEDAN A 753 187 285 (2012 A 00113).  
Le Greffier : C. HARDY.  
M2102327

Par jugement en date du 23/09/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

**SAS ROUMY AUTO LOCATION**  
12 avenue Georges Corneau - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES. Activité : Location de voitures et camionnettes de moins de 3,5 tonnes, l'achat et la vente de véhicules neufs et d'occasion. R.C.S. SEDAN B 345 335 897 (1988 B 50111).  
Le Greffier : C. HARDY.  
M2102328

Par jugement en date du 23/09/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

**SARL ALEXANDRE FORTUNE TRAITEUR ET RECEPTIONS**  
14 rue Diderot - 51430 TINQUEUX. Activité : Traiteur - Commerce d'alimentation de détail, charcuterie, plats à emporter, vins fins et épicerie. R.C.S. SEDAN B 810 974 386 (2015 B 00116).  
Le Greffier : C. HARDY.  
M2102319

Par jugement en date du 23/09/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

**SARL Vente de Biens d'Equipeement**  
Rue Paulin Richier à la Zac de la Croisette - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES. Activité : Vente de salons, tables, luminaires, tapis et objets de décoration. R.C.S. SEDAN B 840 290 431 (2018 B 00185).  
Le Greffier : C. HARDY.  
M2102317

Par jugement en date du 23/09/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

**SARL SMT - SARAZIN MARINELLI TRANSPORTS**  
Chemin de Gruyère - 08430 MONDIGNY. Activité : Transports, terrassements, maçonnerie et travaux publics. R.C.S. SEDAN B 391 309 390 (1993 B 50125).  
Le Greffier : C. HARDY.  
M2102315

**CLOTURE POUR EXTINCTION DU PASSIF**

Par jugement en date du 23/09/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a prononcé la clôture pour extinction du passif de la liquidation judiciaire de :

**Monsieur Julien GERARDOT**  
2 rue de la Cense - 08170 HAYBES. Activité : Bar plus petite restauration, articles de pêche, vente d'aliments pour animaux, épicerie. R.C.S. SEDAN A 750 856 650 (2012 A 00060).  
Le Greffier : C. HARDY.  
M2102329

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement en date du 23/09/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a converti la procédure en liquidation judiciaire de :

**SARL FONDERIE D'ALUMINIUM VIVAROISE**  
45 rue Lucien Sampaix - 08330 VRIGNE AUX BOIS. Activité : Création contrôle sous toutes ses formes prise de participations par achat souscription apport fusion de tous biens mobiliers et valeurs mobilières dans toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale. R.C.S. SEDAN B 392 092 177 (1993 B 00059).  
Ledit jugement a désigné : Liquidateur : SELARL BRUCELLE Charles, prise en la personne de Maître Charles BRUCELLE, 1 rue de Lorraine - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES.  
Le Greffier : C. HARDY.  
M2102330

Par jugement en date du 23/09/2021, le tribunal de commerce de SEDAN a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

**SA FONDERIES ARDENN ALU**  
ZAC du Boitron - 08440 VIVIER AU COURT. Activité : Toute production et toute commercialisation, industrielle de fonte d'aluminium. R.C.S. SEDAN B 333 964 294 (1985 B 50152).  
Ledit jugement a désigné : Liquidateur : SELARL BRUCELLE Charles, prise en la personne de Maître Charles BRUCELLE, 1 rue de Lorraine - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES.  
Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur judiciaire dans le délai de deux mois de l'insertion à paraître au BODACC.  
Le Greffier : C. HARDY.  
M2102331

**AVIS ADMINISTRATIF**

**COMMUNE D'ESCOMBRES ET LE CHESNOIS**

**Avis d'enquête publique portant sur le projet de zonage d'assainissement**  
Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le maire d'ESCOMBRES ET LE CHESNOIS a prescrit par arrêté n° 2021/13 en date du 16 août 2021 l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement d'ESCOMBRES ET LE CHESNOIS.  
Cette enquête publique n'est pas soumise à une évaluation environnementale.  
Elle se déroulera sur une période de 34 jours consécutifs 1<sup>er</sup> octobre au 3 novembre 2021 inclus.  
Le siège de l'enquête publique se situera à la Mairie d'ESCOMBRES ET LE CHESNOIS, 3 place de la Mairie 08110 ESCOMBRES ET LE CHESNOIS.  
Le Président du Tribunal Administratif de CHÂLONS EN CHAMPAGNE a désigné Monsieur Michel NEVEUX, Huissier de justice, retraité, en qualité de commissaire-enquêteur.  
Le projet de zonage d'assainissement sera consultable à la mairie d'Escombres d'ESCOMBRES ET LE CHESNOIS pendant toute la durée de l'enquête.  
Un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côté et paraphé préalablement à l'ouverture de l'enquête publique par le commissaire-enquêteur, sera mis à disposition.  
Le dossier d'enquête publique complet sous forme papier sera consultable à la mairie d'ESCOMBRES ET LE CHESNOIS aux jours, heures et conditions habituelles d'ouverture les lundis de 17h à 19h, les jeudis et samedis de 10h à 11h30.  
Le commissaire-enquêteur tiendra des permanences pour recevoir le public aux jours et horaires suivants :  
- Vendredi 1<sup>er</sup> octobre de 17 à 19 heures ;  
- Samedi 9 octobre de 10 à 12 heures ;  
- Lundi 25 octobre de 10 à 12 heures ;  
- Mercredi 3 novembre de 17 à 19 heures.  
Une copie du dossier d'EP peut être délivrée aux frais du demandeur.  
Des informations relatives au dossier d'EP peuvent être demandées à M. Philippe CHOISY, Maire, par courrier postal à Mairie - 3, place de la Mairie - 08110 d'ESCOMBRES ET LE CHESNOIS ou par courrier électronique aux adresses électroniques suivantes

**SUCCESSION VACANTE**

**SUCCESSION VACANTE**  
La Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, curatrice de la succession de M. ZIESING Claude décédé le 13/03/2020 à SEDAN (08) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808062222/JD.  
M2102518

**AVIS DIVERS**

**Maître Christelle JANIK**

**COMMUNE D'ETEIGNIERES**

**Vente de parcelles de bois**  
Conformément aux dispositions de l'Article L.331-19 du Code forestier, avis est donné de la vente des biens ci-après désignés.  
Des parcelles sises commune d'ETEIGNIERES (Ardennes), cadastrées section D n°367 et n°323, en nature de bois taillis, d'une contenance totale de 00ha37a45ca.  
Moyennant le prix de mille Euros (1.000,00€), payable comptant à la date de signature.  
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë aux biens vendus dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie d'ETEIGNIERES soit à compter du 07 septembre 2021 pour faire connaître à Me JANIK, Notaire à NOUZONVILLE (Ardennes), 37 rue Chanzy, mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence dans les conditions de l'article précité.  
M2101418

**Mlle ROSELINE DUVAL**

**Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016**  
Suivant testament olographe en date du 12 novembre 2018, Mademoiselle Roseline DUVAL a consenti un legs universel.  
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sophie LAUNOIS, le 16 septembre 2021, lequel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.  
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Me Sophie LAUNOIS, référence CRPCEN : 08050, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.  
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
M2102303

**AVIS ADMINISTRATIF**

**COMMUNE D'ESCOMBRES ET LE CHESNOIS**

**AVIS ADMINISTRATIF**

**COMMUNE D'ESCOMBRES ET LE CHESNOIS**

**Avis d'enquête publique portant sur le projet de zonage d'assainissement**  
Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le maire d'ESCOMBRES ET LE CHESNOIS a prescrit par arrêté n° 2021/13 en date du 16 août 2021 l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement d'ESCOMBRES ET LE CHESNOIS.  
Cette enquête publique n'est pas soumise à une évaluation environnementale.  
Elle se déroulera sur une période de 34 jours consécutifs 1<sup>er</sup> octobre au 3 novembre 2021 inclus.  
Le siège de l'enquête publique se situera à la Mairie d'ESCOMBRES ET LE CHESNOIS, 3 place de la Mairie 08110 ESCOMBRES ET LE CHESNOIS.  
Le Président du Tribunal Administratif de CHÂLONS EN CHAMPAGNE a désigné Monsieur Michel NEVEUX, Huissier de justice, retraité, en qualité de commissaire-enquêteur.  
Le projet de zonage d'assainissement sera consultable à la mairie d'Escombres d'ESCOMBRES ET LE CHESNOIS pendant toute la durée de l'enquête.  
Un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côté et paraphé préalablement à l'ouverture de l'enquête publique par le commissaire-enquêteur, sera mis à disposition.  
Le dossier d'enquête publique complet sous forme papier sera consultable à la mairie d'ESCOMBRES ET LE CHESNOIS aux jours, heures et conditions habituelles d'ouverture les lundis de 17h à 19h, les jeudis et samedis de 10h à 11h30.  
Le commissaire-enquêteur tiendra des permanences pour recevoir le public aux jours et horaires suivants :  
- Vendredi 1<sup>er</sup> octobre de 17 à 19 heures ;  
- Samedi 9 octobre de 10 à 12 heures ;  
- Lundi 25 octobre de 10 à 12 heures ;  
- Mercredi 3 novembre de 17 à 19 heures.  
Une copie du dossier d'EP peut être délivrée aux frais du demandeur.  
Des informations relatives au dossier d'EP peuvent être demandées à M. Philippe CHOISY, Maire, par courrier postal à Mairie - 3, place de la Mairie - 08110 d'ESCOMBRES ET LE CHESNOIS ou par courrier électronique aux adresses électroniques suivantes

**AVIS ADMINISTRATIF**

**COMMUNE D'ESCOMBRES ET LE CHESNOIS**

**Avis d'enquête publique portant sur le projet de zonage d'assainissement**  
Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le maire d'ESCOMBRES ET LE CHESNOIS a prescrit par arrêté n° 2021/13 en date du 16 août 2021 l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement d'ESCOMBRES ET LE CHESNOIS.  
Cette enquête publique n'est pas soumise à une évaluation environnementale.  
Elle se déroulera sur une période de 34 jours consécutifs 1<sup>er</sup> octobre au 3 novembre 2021 inclus.  
Le siège de l'enquête publique se situera à la Mairie d'ESCOMBRES ET LE CHESNOIS, 3 place de la Mairie 08110 ESCOMBRES ET LE CHESNOIS.  
Le Président du Tribunal Administratif de CHÂLONS EN CHAMPAGNE a désigné Monsieur Michel NEVEUX, Huissier de justice, retraité, en qualité de commissaire-enquêteur.  
Le projet de zonage d'assainissement sera consultable à la mairie d'Escombres d'ESCOMBRES ET LE CHESNOIS pendant toute la durée de l'enquête.  
Un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côté et paraphé préalablement à l'ouverture de l'enquête publique par le commissaire-enquêteur, sera mis à disposition.  
Le dossier d'enquête publique complet sous forme papier sera consultable à la mairie d'ESCOMBRES ET LE CHESNOIS aux jours, heures et conditions habituelles d'ouverture les lundis de 17h à 19h, les jeudis et samedis de 10h à 11h30.  
Le commissaire-enquêteur tiendra des permanences pour recevoir le public aux jours et horaires suivants :  
- Vendredi 1<sup>er</sup> octobre de 17 à 19 heures ;  
- Samedi 9 octobre de 10 à 12 heures ;  
- Lundi 25 octobre de 10 à 12 heures ;  
- Mercredi 3 novembre de 17 à 19 heures.  
Une copie du dossier d'EP peut être délivrée aux frais du demandeur.  
Des informations relatives au dossier d'EP peuvent être demandées à M. Philippe CHOISY, Maire, par courrier postal à Mairie - 3, place de la Mairie - 08110 d'ESCOMBRES ET LE CHESNOIS ou par courrier électronique aux adresses électroniques suivantes

**AVIS DIVERS**

**Maître Christelle JANIK**

**COMMUNE D'ETEIGNIERES**

**Vente de parcelles de bois**  
Conformément aux dispositions de l'Article L.331-19 du Code forestier, avis est donné de la vente des biens ci-après désignés.  
Des parcelles sises commune d'ETEIGNIERES (Ardennes), cadastrées section D n°367 et n°323, en nature de bois taillis, d'une contenance totale de 00ha37a45ca.  
Moyennant le prix de mille Euros (1.000,00€), payable comptant à la date de signature.  
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë aux biens vendus dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie d'ETEIGNIERES soit à compter du 07 septembre 2021 pour faire connaître à Me JANIK, Notaire à NOUZONVILLE (Ardennes), 37 rue Chanzy, mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence dans les conditions de l'article précité.  
M2101418

philippe.choisy@escombres-et-le-chesnois.fr ou mairie@escombres-et-le-chesnois.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête les observations sur le projet de zonage d'assainissement pourront être consignées par ceux qui le souhaitent sur le registre d'enquête déposé en mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête les observations peuvent également être reçues par écrit en s'adressant à M. Philippe CHOISY, Maire, par courrier postal à Mairie - 3, place de la Mairie - 08110 Escombres et Le Chesnois ou par courrier électronique aux adresses électroniques suivantes philippe.choisy@escombres-et-le-chesnois.fr ou mairie@escombres-et-le-chesnois.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête pendant un an à compter de la date de clôture de l'EP aux horaires habituels d'ouverture de la mairie les lundis de 17h à 19h, les jeudis et samedis de 10h à 11h30.

Au terme de cette enquête publique, des décisions favorables ou défavorables pourront être adoptées par le conseil municipal d'ESCOMBRES ET LE CHESNOIS, en tant qu'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation du zonage d'assainissement.  
M2101097

## Aube

**CONSTITUTION DE SOCIETE**

**JO & MEG**

Constitution SSP du 23/09/2021 de Jo & Meg, SNC au capital de 5.000 €, siège : 22 rue de l'Ile - 10340 LES RICEYS. DURÉE : 99 ans. GÉRANCE : Mlle Muller Solene, 4 rue des Crats - 10340 LES RICEYS. Mme Puissant (Bertholle) Joelle, 22 rue de l'Ile - 10340 LES RICEYS. OBJET : Café, restaurant, loto, jeux, presse, gérance d'un débit de tabacs et produits de loterie française des jeux, bimbeloterie. R.C.S. : TROYES. M2102294

**SCI JMJR**

**Avis de constitution**  
Suivant ASSP à BARBEREY SAINT SULPICE du 17/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
FORME SOCIALE : SCI.  
DÉNOMINATION SOCIALE : SCI JMJR.  
SIÈGE SOCIAL : 32 route de Troyes - 10600 BARBEREY SAINT SULPICE.  
OBJET SOCIAL : L'acquisition de biens immobiliers bâtis ou non bâtis, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens et droits immobiliers et de tous autres immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; Eventuellement et exceptionnellement l'aléation du ou des immeubles devenus inutilés à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.  
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans.  
CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.  
GÉRANCE : M. Julien MOUSSET, 12 route d'Auxerre - 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS et M. Jacky MOUSSET, 30 allée L'Angélique - 95800 CERGY.  
CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : agrément requis dans tous les cas à la majorité des trois quarts des parts sociales. Immatriculation de la société au R.C.S. de TROYES.  
M2102297

**SCI JMJR**

**Avis de constitution**  
Suivant ASSP à BARBEREY SAINT SULPICE du 17/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
FORME sociale : Société à responsabilité limitée.  
Dénomination sociale : VANESSA.  
Siège social : 32 route de Troyes - 10600 BARBEREY ST SULPICE. Objet social : La société a pour objet l'acquisition sous toutes formes, la création, la prise à bail, la gestion et l'exploitation de tous fonds de commerce notamment de boulangerie, pâtisserie, confiserie, glaces, salon de thé, traiteur, sandwichs et boissons à emporter et notamment l'acquisition d'un fonds de commerce de boulangerie pâtisserie sis 32 route de Troyes - 10600 BARBEREY SAINT SULPICE ; La prise de participation dans toutes entreprises, sociétés ou établissements ayant un objet similaire ou connexe. Durée de la Société : 99 ans Capital social : 10.000 €. Gérance : M. Julien MOUSSET, 12 route d'Auxerre - 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS Immatriculation de la Société au R.C.S. de TROYES.  
M2102402

**SCI JMJR**

**Avis de constitution**  
Suivant ASSP en date à BARBEREY SAINT SULPICE du 17/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
FORME sociale : Société à responsabilité limitée.  
Dénomination sociale : VANESSA.  
Siège social : 32 route de Troyes - 10600 BARBEREY ST SULPICE. Objet social : La société a pour objet l'acquisition sous toutes formes, la création, la prise à bail, la gestion et l'exploitation de tous fonds de commerce notamment de boulangerie, pâtisserie, confiserie, glaces, salon de thé, traiteur, sandwichs et boissons à emporter et notamment l'acquisition d'un fonds de commerce de boulangerie pâtisserie sis 32 route de Troyes - 10600 BARBEREY SAINT SULPICE ; La prise de participation dans toutes entreprises, sociétés ou établissements ayant un objet similaire ou connexe. Durée de la Société : 99 ans Capital social : 10.000 €. Gérance : M. Julien MOUSSET, 12 route d'Auxerre - 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS Immatriculation de la Société au R.C.S. de TROYES.  
M2102402

**FIDAL**

Société d'Avocats  
12 rue Aristide Briand - CS 13057  
10012 TROYES CEDEX

**ARGYRIS LECLERC**

**Avis de constitution**

Aux termes d'un acte s.s.p. en date à TROYES du 27/09/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
FORME : Société par actions simplifiée.  
DÉNOMINATION : ARGYRIS LECLERC.  
SIÈGE SOCIAL : 4 rue des Frères Breyer - 10000 TROYES.  
OBJET : L'accompagnement, par la pratique du massage bien-être, relaxation et harmonisation énergétique, de toute personne à la recherche d'un bien-être par la détente et le lâcher prise ; Le conseil et la formation à la pratique de massages de relaxation et l'harmonisation énergétique ; Le conseil et la formation au profit de toutes personnes en Géobiologie et Radiesthésie.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.  
CAPITAL : 1.000 €. AGREMENT : Toute transmission de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital entre associés est libre. Tout autre transmission doit être soumis à l'agrément de la société.  
PRESIDENT : Mme Irène LECLERC, demeurant 48 rue Principale - 10320 CRESANTIGNES.  
Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES.  
Pour avis : Le président.  
M2102334

**OLIVIER RIGOT CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT VITI-VINICOLE**

Par ASSP en date du 2/09/2021, il a été constitué une SASU dénommée : Olivier Rigot Conseil et Accompagnement Viti-vinicole. Sigle : ORCAV. Siège social : 2 impasse des fleurs - 10360 CUNFIN. Capital : 1.000 €. Objet social : Toutes prestations de conseils, d'études et d'audit en marketing, vente et stratégie commerciale, ainsi que tous services y attachés. Président : Monsieur Olivier RIGOT, demeurant 2 impasse des fleurs - 10360 CUNFIN élu pour une durée illimitée. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions et valeurs mobilières émises par la société sont librement cessibles et transmissibles. Durée : 99 ans Immatriculation au R.C.S. de TROYES.  
M2101550

**OLIVIER RIGOT CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT VITI-VINICOLE**

Par ASSP en date du 2/09/2021, il a été constitué une SASU dénommée : Olivier Rigot Conseil et Accompagnement Viti-vinicole. Sigle : ORCAV. Siège social : 2 impasse des fleurs - 10360 CUNFIN. Capital : 1.000 €. Objet social : Toutes prestations de conseils, d'études et d'audit en marketing, vente et stratégie commerciale, ainsi que tous services y attachés. Président : Monsieur Olivier RIGOT, demeurant 2 impasse des fleurs - 10360 CUNFIN élu pour une durée illimitée. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions et valeurs mobilières émises par la société sont librement cessibles et transmissibles. Durée : 99 ans Immatriculation au R.C.S. de TROYES.  
M2101550

**SCI JMJR**

**Avis de constitution**  
Suivant ASSP à BARBEREY SAINT SULPICE du 17/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
FORME SOCIALE : SCI.  
DÉNOMINATION SOCIALE : SCI JMJR.  
SIÈGE SOCIAL : 32 route de Troyes - 10600 BARBEREY SAINT SULPICE.  
OBJET SOCIAL : L'acquisition de biens immobiliers bâtis ou non bâtis, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens et droits immobiliers et de tous autres immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; Eventuellement et exceptionnellement l'aléation du ou des immeubles devenus inutilés à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.  
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans.  
CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.  
GÉRANCE : M. Julien MOUSSET, 12 route d'Auxerre - 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS et M. Jacky MOUSSET, 30 allée L'Angélique - 95800 CERGY.  
CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : agrément requis dans tous les cas à la majorité des trois quarts des parts sociales. Immatriculation de la société au R.C.S. de TROYES.  
M2102297

**VANESSA**

**SCI JMJR**

**Avis de constitution**  
Suivant ASSP en date à BARBEREY SAINT SULPICE du 17/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
FORME sociale : Société à responsabilité limitée.  
Dénomination sociale : VANESSA.  
Siège social : 32 route de Troyes - 10600 BARBEREY ST SULPICE. Objet social : La société a pour objet l'acquisition sous toutes formes, la création, la prise à bail, la gestion et l'exploitation de tous fonds de commerce notamment de boulangerie, pâtisserie, confiserie, glaces, salon de thé, traiteur, sandwichs et boissons à emporter et notamment l'acquisition d'un fonds de commerce de boulangerie pâtisserie sis 32 route de Troyes - 10600 BARBEREY SAINT SULPICE ; La prise de participation dans toutes entreprises, sociétés ou établissements ayant un objet similaire ou connexe. Durée de la Société : 99 ans Capital social : 10.000 €. Gérance : M. Julien MOUSSET, 12 route d'Auxerre - 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS Immatriculation de la Société au R.C.S. de TROYES.  
M2102402

**SCI JMJR**

**Avis de constitution**  
Suivant ASSP en date à BARBEREY SAINT SULPICE du 17/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
FORME sociale : Société par actions simplifiée unipersonnelle.  
SIÈGE SOCIAL : 4bis avenue des Tirverts - 10150 PONT SAINTE MARIE.  
OBJET : Achats, ventes de fromages et de produits laitiers en gros, demi-gros et détail, par voie traditionnelle ou distributeurs automatiques, ainsi que la vente sur internet.  
CAPITAL : 1.000 € divisés en 100 actions de 10 € entièrement. Souscrites et libérées.  
DURÉE : 99 ans, à compter de la date d'immatriculation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés.  
MONTANT DES APPORTS : En numéraire pour 1.000 €. GÉRANCE : A été désigné à la présidence : Monsieur POUILLLOT Julien, demeurant : 17 rue de la Providence - 10000 TROYES.  
ACTE CONSTITUTIF : Acte sous seing privé en date du 24 septembre 2021.  
IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés au greffe du tribunal de commerce de TROYES.  
Pour insertion, M. POUILLLOT Julien, Ayant reçu pouvoir à cet effet.  
M2102479

**OUISTIM**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à VAILLY du 12/08/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.  
DÉNOMINATION : OUISTIM.  
SIÈGE : 1A rue des Haies - 10150 VAILLY.  
DURÉE : 99 ans.  
CAPITAL : 15.000 €.

OBJET : Location de bornes et de cabines à photos ainsi que tous matériels et accessoires en lien avec cette activité.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.  
PRESIDENT : M. Alexandre VOLHNER, demeurant 1 A rue des Haies - 10150 VAILLY.  
La société sera immatriculée au R.C.S. du tribunal de commerce de TROYES.

Pour avis : Le président.  
M2102408

**SCI ILOVIN**

**Avis de constitution**  
Suivant acte SSP du 20 septembre 2021 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

OBJET : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.  
DÉNOMINATION : SCI ILOVIN.  
SIÈGE SOCIAL : 18 rue Pierre Brossolette - SAINTE SAVINE (10300).  
DURÉE : 99 années.  
CAPITAL SOCIAL : 1.000 € divisé en 100 parts de 10 € chacune numérotées de 1 à 100.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.  
Les gérants sont M. Franck DIDIER, et Mme Carole MAUGUIN demeurant ensemble à BREVIANDES (10450) 3 chemin de Carouge.  
La société sera immatriculée au R.C.S. de TROYES.  
Pour avis : La gérance.  
M2102451

**JP FROMAGES**

**AVIS DE CONSTITUTION**  
DÉNOMINATION : JP FROMAGES.  
FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle.  
SIÈGE SOCIAL : 4bis avenue des Tirverts - 10150 PONT SAINTE MARIE.  
OBJET : Achats, ventes de fromages et de produits laitiers en gros, demi-gros et détail, par voie traditionnelle ou distributeurs automatiques, ainsi que la vente sur internet.  
CAPITAL : 1.000 € divisés en 100 actions de 10 € entièrement. Souscrites et libérées.  
DURÉE : 99 ans, à compter de la date d'immatriculation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés.  
MONTANT DES APPORTS : En numéraire pour 1.000 €. GÉRANCE : A été désigné à la présidence : Monsieur POUILLLOT Julien, demeurant : 17 rue de la Providence - 10000 TROYES.  
ACTE CONSTITUTIF : Acte sous seing privé en date du 24 septembre 2021.  
IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés au greffe du tribunal de commerce de TROYES.  
Pour insertion, M. POUILLLOT Julien, Ayant reçu pouvoir à cet effet.  
M2102479

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

## Aube



**PAUPE-POUILLOT**  
NOTAIRES ASSOCIÉS

### LODGE DU BAYARD

#### Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Vincent POUILLOT, Notaire à TROYES (Aube), 4 place du Général Patton, le 28 septembre 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

**OBJET** : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : LODGE DU BAYARD.

Le siège social est fixé à : SAINT LYE (10180), 13 rue Marcel Chutry Grange l'évêque.

La société est constituée pour une durée : 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de mille Euros.

Les gérants : Monsieur Christophe Hervé Claude CHENILYER, né à TROYES, le 15/10/1970, et Madame Carole Renée CHENILYER, né à TROYES, le 10/08/1971 domiciliés ensemble au 13 rue Marcel Chutry Grange l'évêque - 10180 SAINT LYE.

Pour avis : Le Notaire.

M2102586

### CASMÉO

Par acte sous seing privé en date du 25/09/2021, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** : CASMÉO.  
**FORME** : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

**CAPITAL** : 2.000 €.  
**SIÈGE** : 20 rue du 14 juillet - 10410 THENNELIERES.

**OBJET** : Conseil, audit en système de management et performance des entreprises.

**DURÉE** : 99 années.  
**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT** :  
**AGREMENT** : Tant que la société demeure unipersonnelle, les cessions d'actions sont libres.

En cas de perte du caractère unipersonnel, les actions ne peuvent être cédées à quelque personne que ce soit qu'avec le consentement des associés pris à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

**PRESIDENT** : M. Guillaume OUDOT, demeurant 20 rue du 14 juillet - 10410 THENNELIERES.

**IMMATRICULATION** : Au R.C.S. de TROYES.

M2102536

### ALLIANCE ISOLATION

#### Avis de constitution

Acte sous seing privé en date du 29/09/2021.  
**DÉNOMINATION** : ALLIANCE ISOLATION.

**FORME** : Société par actions simplifiée.

**SIÈGE SOCIAL** : 12 rue Jean Baptiste Colbert - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC.

**OBJET** : Tous travaux de mise en œuvre d'aménagements intérieurs, cloisons, faux plafond, peintures.

**CAPITAL** : 2.000 € divisés en 200 actions de 10 € entièrement souscrites et libérées.

**DURÉE** : 99 ans, à compter de la date d'immatriculation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés.

**MONTANT DES APPORTS** : En numéraire pour 2.000 €.

**GÉRANCE** : A été désigné à la présidence : - M. JOURMAGOULOV Janat demeurant 19 rue Lucien Morel Payen - 10000 TROYES.

**IMMATRICULATION** : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés au greffe du tribunal de Commerce de TROYES.

Pour insertion :  
Mr JOURMAGOULOV J.

Ayant reçu pouvoir à cet effet.

M2102548

### MODIFICATION

### DE STATUTS



**FIDAL**

Société d'Avocats

12 rue Aristide Briand - CS 13057  
10012 TROYES CEDEX

### MAAT DATA

Société par actions simplifiée  
au capital de quinze mille Euros  
(15 000 Euros)

**Siège social** :

75 rue Jean Arson  
10430 ROSIERES PRES TROYES  
R.C.S. 890 209 240 Troyes

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 15/09/2021, il a été décidé l'augmentation du capital social de 85.000 € pour le porter de 15.000 € à 100.000 € par émission d'actions nouvelles.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de TROYES.

Pour avis,

Le représentant légal.

M2101899



**EXPERTS-COMPTABLES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### PRIEUR ET ASSOCIÉS

64 Mail des Charmilles

10000 TROYES

03 25 73 95 95

groupe-prieur.fr

### AUGUSTOBONA

Société civile immobilière  
au capital de 1.524,49 Euros

**Siège social** :

18 rue Général Saussier  
10000 TROYES  
R.C.S. Troyes 377 954 052

Aux termes d'une délibération en date du 23/08/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 18 rue Général Saussier à TROYES (10000) au 266 avenue Daumesnil à PARIS (75012) à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de TROYES.

Pour avis : La gérance.

M2101932

### STUDIO 3

Société à responsabilité limitée  
au capital de 1.000 Euros

**Siège social** :

50 rue Charles Delaunay  
10000 TROYES  
895 267 904 R.C.S. Troyes

Suivant procès-verbal en date du 24 septembre 2021, l'assemblée générale ordinaire a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 3 route de Verrières - 10450 BRÉVIANDES.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Mention sera faite au R.C.S. de TROYES.

Le représentant légal.

M2102372

### GAEC DEBIZE

GAEC DEBIZE, capital social : 44.200,00 €, siège social : 5 rue de la Voie de Villiers - 10210 PRASLIN, R.C.S. TROYES 320 952 948. Par AGE du 27/09/2021, les associés ont étendu l'objet social. ANCIENNE MENTION : OBJET SOCIAL : Exploitation agricole. NOUVELLE MENTION : OBJET SOCIAL : Exploitation agricole et production d'électricité photovoltaïque, en vue de sa commercialisation.

Pour avis : La gérance.

M2102378

### STUDIO 3

Entreprise unipersonnelle  
à responsabilité limitée  
au capital de 1.000 Euros

**Siège social** :

50 rue Charles Delaunay  
10000 TROYES  
895 267 904 R.C.S. Troyes

Suivant procès-verbal en date du 24 septembre 2021, l'assemblée générale extraordinaire a nommé en qualité de gérant : M. Julien CARPENTIER, demeurant 8 avenue de l'amazone - 1640 Rhodes Saint Genese Belgique en remplacement de M. David CLOQUEMIN.

Le représentant légal.

M2102386



**e.c.d. conseil**

Expertise-comptable  
Audit - Conseil

**1, rue Louis Mony**

10000 TROYES

03 25 73 82 92

### SARL LES SAULES

#### Augmentation et réduction du capital social

Aux termes d'une délibération en date du 01/09/2021, l'associée unique de la société SARL LES SAULES, société à responsabilité limitée au capital de 401.000 €, dont le siège est Ferme de Panais - 10410 SAINT PARRÉS AUX TERTRES, R.C.S. Troyes 790 098 156, a décidé d'augmenter son capital social de 401.000 € à 801.000 € par compensation relative à une créance liquide et exigible sur la société et création de parts sociales nouvelles. Ensuite, il a été décidé de réduire son capital social de 801.000 € à 571.000 € par voie de réduction de la valeur nominale des parts sociales. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis : Le gérant.

M2102403

### GFA DE LA GLOIRE DIEU

Groupement foncier agricole  
au capital de 457.347,05 Euros  
2 allée de la Garenne  
10280 SAINT MESMIN  
R.C.S. Troyes n° 330 466 822

Par assemblée générale du 27 septembre 2021, en complément de l'assemblée générale du 5 juillet 2021, il a été constaté la cessation des fonctions de gérant de Monsieur Edgar FANDART, suite à son décès survenu le 1<sup>er</sup> février 2020, ayant donné lieu au changement de gérant au profit de Monsieur Corentin CUVILLIER et Madame Cathy RICHARD, aux termes de ladite assemblée générale.

Pour avis et mention, la gérance.

M2102406

### BARBUS

Société par actions simplifiée  
au capital de 60.000 Euros

**Siège social** :

64 bis Mail des Charmilles  
10000 TROYES  
R.C.S. Troyes 392 279 782

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés de la société susvisée en date du 29 juin 2021, les associés ont pris acte de la démission du commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Gilles CASAUBON, et conformément à l'article 24 « COMMISSAIRES AUX COMPTES » des statuts de la société qui stipule que les commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont nommés et exercent leur mission conformément à la loi, ainsi qu'à l'article L. 823-1 alinéa 2 du code de commerce qui dispose que lorsque le commissaire aux comptes ainsi désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle, un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants, appelés à remplacer les titulaires en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès sont désignés dans les mêmes conditions, et après avoir constaté que la société ERIC MAERTE AUDIT, est une société pluri personne, ont décidé de ne pas procéder au remplacement du commissaire aux comptes suppléant de la société.

Inscription modificative en sera demandée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES.

Pour avis : Le président.

M2102572

### SCI COPLIOWE

Société civile  
au capital de 152,45 Euros  
4 rue de la Fontaine  
10270 LUSIGNY SUR BARSE  
R.C.S. Troyes n° 424 799 351

Par assemblée générale du 14 mars 2021, les associés ont décidé d'accepter la démission de Monsieur François COSSON en sa qualité de gérant.

Pour avis et mention : La gérance.

M2102452

### EELAM MINI MARKET

EELAM MINI MARKET, SARL au capital de 1.000,00 €, 107 avenue Gallieni - 10300 SAINTE SAVINE, 889 470 522 R.C.S. TROYES. Aux termes de l'AGO du 10/09/2021, M. MYLVAGANAM Balakidinar demeurant 2 esplanade de Chantilly - 93330 NEUILLY SUR SEINE a été nommé gérant en remplacement de M. SURENDRAN Logeswaran, démissionnaire. Mention au R.C.S. de TROYES.

M2102495

### JEAN ESTAGER ET CIE

#### Avis de modification partielle de location gérance

Par acte sous seing privé en date du 23 août 2021, la société JEAN ESTAGER ET CIE, société anonyme au capital de 3.961.800 Euros, dont le siège social est à MONTBONNOT (38330), 180 avenue de l'Europe, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 858 200 611, loueur de fonds et la société EUROMASTER FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 79.308.860,64 Euros ayant son siège social 180 avenue de l'Europe - 38330 MONTBONNOT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 392 527 404, locataire-gérant ont décidé de modifier partiellement le contrat de location gérance les liant, en transférant à compter du 30 septembre 2021, l'établissement jusqu'alors situé 223 rue Aristide Briand à ROMILLY SUR SEINE (10100), à R19 Carrefour Diderot à ROMILLY SUR SEINE (10100).

Pour avis.

M2102509

### GUILOR

Société par actions simplifiée  
au capital de 80.000 Euros

**Siège social** :

64 bis Mail des Charmilles  
10000 TROYES  
R.C.S. Troyes 824 541 619

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés de la société susvisée en date du 29 juin 2021, les associés ont pris acte de la démission du commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Gilles CASAUBON, et conformément à l'article 19 « COMMISSAIRES AUX COMPTES » des statuts de la société qui stipule que les commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont nommés et exercent leur mission conformément à la loi, ainsi qu'à l'article L. 823-1 alinéa 2 du Code de commerce qui dispose que lorsque le commissaire aux comptes ainsi désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle, un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants, appelés à remplacer les titulaires en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès sont désignés dans les mêmes conditions, et après avoir constaté que la société ERIC MAERTE AUDIT, est une société pluripersonnelle, ont décidé de ne pas procéder au remplacement du commissaire aux comptes suppléant de la société. Inscription modificative en sera demandée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES.

Pour avis : Le président.

M2102569

PETITES AFFICHES

# Matot Braine

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO

CHAMPAGNE-ARDENNE

PETITES AFFICHES

## OPTIMISEZ L'IMPACT DE VOTRE COMMUNICATION AUPRÈS DES PRINCIPAUX DÉCIDEURS DE LA RÉGION

CHAMPAGNE-ARDENNE

► Visibilité parfaite ► Lectorat ciblé ► Tarifs attractifs

Contactez Ludwig Caquot :

03 26 08 38 30 ou 06 24 99 12 36

[regiepublicitaire.pamb@forumeco.com](mailto:regiepublicitaire.pamb@forumeco.com)



52 numéros par an +  
suppléments hors-série

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

## Aube

Me DEPOISSON, ROYER et  
NICOLAS,  
Notaires à BAR SUR AUBE (Aube)

### BINON COQUARD

#### Avis d'augmentation de capital social

La SCEV « BINON-COQUARD », au capital social de 72.795 €, sis à SPOY (10200) 6 rue de la Fontaine, immatriculée au R.C.S. de TROYES n° 383 679 594 a procédé à l'augmentation de capital social d'un montant de 250.200,00 € par incorporation de compte courant d'associé par la création de 1.389 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 15,00 €, suivant acte reçu par Maître Jocelyn NICOLAS, Notaire à BAR SUR AUBE, le 30 septembre 2021.

Le capital social est suite à l'augmentation d'un montant de 93.630,00 €.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Les modifications statutaires seront publiées au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES.

Pour avis : Le Notaire.

M2102592

**ifac** avocats  
le bon conseil

28 boulevard du 14 Juillet  
10000 TROYES

### AUBE ACIER ASSOCIES

SARL au capital de 8.000 Euros  
Siège social :  
Zone Artisanale Coulmet  
Impasse Alexandre Yersin  
BREVIANDES (Aube)  
R.C.S. Troyes 432 217 644

L'AGE du 02/08/2021 a transféré le siège social d'Impasse Yersin, Zone Artisanale Coulmet (10450) BREVIANDES, au 8 rue Alexandre Yersin - (10450) BREVIANDES.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis.

M2102490

### POURSUITE D'ACTIVITE

#### HOLDING 47

SARL  
au capital de 5.000 Euros  
Siège social :  
10120 SAINT GERMAIN  
777 rue Louis Guillemin  
753 313 667 R.C.S. Troyes

Aux termes de l'AGE en date du 15/01/2021, il a été décidé qu'en application de l'article L.223-42 du code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de TROYES.

M2102313

**SF** CONSEIL  
et associés  
Vos droits, votre avocat.

42 bd Gambetta - 10000 TROYES  
Tél. : 03.25.71.46.30

### OPTIQUE FLORA

SAS au capital de 5.000 Euros  
Siège social :  
8 place Jean Jaurès - 10000 TROYES  
R.C.S. Troyes 879 476 059

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30/08/2021, il a été décidé, conformément à l'article L.225-248 du code de commerce, la poursuite de l'activité.

L'inscription modificative sera effectuée au R.C.S. de TROYES.

Pour avis : La présidente.

M2102414

### CLC 11

Société par actions simplifiée  
au capital de 20.000 Euros  
Siège social :  
8 place du Général Patton  
10000 TROYES  
853 316 974 R.C.S. Troyes

Aux termes d'une délibération en date du 28 septembre 2021, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis : Le président.

M2102459

### SAS LEGRAND CORPORATE SYNERGY

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2021, l'associé unique de la SAS LEGRAND CORPORATE SYNERGY, au capital de 10.000,00 €, ayant son siège social 2 chemin du Reau - 10290 FAUX VILLECERF, immatriculée au R.C.S. de TROYES sous le numéro 853 114 072, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

M2102539

### DISSOLUTION

### DE SOCIETE

### AGRICORP

AGRICORP, société civile, capital social : 2.000,00 €, siège social : 2 rue de la Liberté - 10700 CHAPELLE VALLON, R.C.S. TROYES 810 852 806. Par AGE du 01/10/2021, la société NEOCO, société civile au capital social de 1.271.200,00 €, ayant son siège social sis à CHAPELLE VALLON (10700), 2 rue de la Liberté, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES sous le numéro 751 237 959, associé unique de la S.C. AGRICORP, a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, la dissolution sans liquidation de la S.C. AGRICORP. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la S.C. AGRICORP au profit de la S.C. NEOCO. Les créanciers de la S.C. AGRICORP peuvent faire opposition à la dissolution dans les trente jours à compter de la publication du présent avis au tribunal judiciaire de TROYES. La disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES s'effectuera à l'expiration du délai d'opposition des créanciers.

Pour avis : La gérance.

M2102581

### CLOTURE

### DE LIQUIDATION

### MJB CONSEIL ET FORMATION

Société par actions simplifiée  
au capital de 2.000 Euros  
Siège social :  
11 rue du Docteur Bouquot  
10000 TROYES  
R.C.S. Troyes 824 881 429

#### Avis de clôture de liquidation

L'actionnaire unique, le 30 septembre 2021, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Marie José BERNAD de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de TROYES, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

M2102585

### SUCCESSION

### VACANTE

### SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. TSCHAEN Max Henri décédé le 25/05/2016 à TROYES (10) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218060507/JG. M2102332

### SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de TROYES en date du 09/08/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. NIEPS Jean-Claude Michel décédé le 17/10/2020 à TROYES (10). Réf. 0218076356/JG. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

M2102430

### SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de TROYES en date du 23/08/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme DJEWA Rolande-Vinciane décédée le 29/05/2019 à NOGENT SUR SEINE (10). Réf. 0218076623/JG. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

M2102465

**TOUTES  
LES SEMAINES  
VOTRE JOURNAL  
MATOT BRAINE  
POUR**

**1€ seulement**

OPTIMISEZ L'IMPACT DE VOS  
ANNONCES IMMOBILIÈRES  
AUPRÈS DES DÉCIDEURS RÉGIONAUX !

Rubrique spéciale  
IMMOBILIER

Visibilité parfaite

Dégressif multiparutions

Contactez Ludwig Caquot :

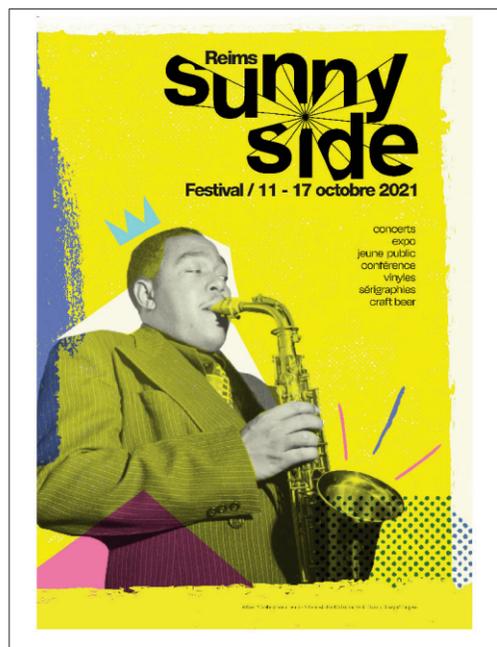
03 26 08 38 30 ou 06 24 99 12 36

[regiepublicitaire.pamb@forumeco.com](mailto:regiepublicitaire.pamb@forumeco.com)

# Sunnyside, le rendez-vous musical de la rentrée

**LE SUNNYSIDE FESTIVAL #7 QUI SE DÉROULERA DU 11 AU 17 OCTOBRE 2021 À REIMS EST LE RENDEZ-VOUS MUSICAL DE LA RENTRÉE À REIMS.**

**AU PROGRAMME : CONCERTS, RENCONTRES MUSICALES, JEUNE PUBLIC, PROJECTIONS ET CONFÉRENCES, EXPOSITION ET DE LA CONVIVIALITÉ... UN VÉRITABLE PARCOURS QUI MÈNE LES PUBLICS À LA DÉCOUVERTE DU JAZZ ET PLUS LARGEMENT DES MUSIQUES AFRO-AMÉRICAINES.**



Au cœur des musiques afro-américaines Michael Jackson, Billie Holiday, Marvin Gaye, Nina Simone, Aretha Franklin, Miles Davis, Snoop Doggy Dog... Nous avons tous un rapport intime, festif, affectif avec les musiques afro-américaines. Cette longue histoire musicale a débuté avec le jazz et le blues et s'est poursuivi avec le rhythm'n'blues, la soul, le funk mais aussi la house ou le hip-hop. Toutes ces musiques sont d'une même famille et le jazz en est le grand frère. Un grand frère qui a essaimé en Europe qui s'est réappropriée à sa manière cet héritage musical.

La programmation du Sunnyside Festival a un axe fort : le jazz et les musiques improvisées. Mais les propositions artistiques font également des liens avec cette musique afro-américaine : une conférence sur le label Stax, une installation sur le jazz dans les samples de hip-hop, une projection sur l'histoire musicale de Memphis, une Sunny Soul

Party avec Michelle David et Nick Waterhouse.

Les rendez-vous proposés pour ce Sunnyside Festival #7 sont donc un véritable parcours qui mènera le public à la découverte de l'incroyable richesse de ces musiques.

## DES MUSICIENS D'EXCEPTION

Un festival est l'occasion de vivre des moments d'exception. Le Sunnyside en propose chaque année en invitant des artistes prestigieux et de renommée internationale.

Le Sunnyside accueillera pour la première fois à Reims Brad Mehldau qui est, sans conteste, l'un des jazzmen les plus influents de ces vingt dernières années. De Cole Porter aux Beatles en passant par Bach et Radiohead, la musique de Brad Mehldau n'a pas de frontières.

Le saxophoniste Kenny Garrett est presque à lui seul un concentré de la musique afro-américaine : adoubé et héritier des plus grands (il a joué avec Miles Davis et au sein des Jazz Messengers d'Art Blakey), une proximité avec le sentimentalisme rhythm'n'blues de Grover Washington Jr., et une aisance dans le funk qui n'est pas sans rappeler Maceo Parker.

Le batteur Makaya McCraven est un des chefs de file de la nouvelle scène jazz américaine. Frappeur fascinant à la rythmique riche et précise, le jeune batteur de Chicago nous propulse dans une œuvre musicale actuelle, prescriptive, ponctuée de belles sonorités hip hop.

## FRANCE-BELGIQUE

La scène jazz belge est d'une incroyable richesse. Depuis plusieurs années, le Sunnyside tisse des liens avec des festivals et des musiciens belges. Cette édition sera l'occasion de mettre en avant ses talents les plus passionnants et de les mettre en dialogue avec l'effervescente actualité française.

Pendant deux jours (mercredi 13 et jeudi 14 octobre), les projets belges et français se croiseront sur la scène du Shed, des musiciens se rencontreront pour des duos inédits, des rencontres professionnelles permettront de construire l'avenir.

## LE SUNNYKIDS

Le Sunnykids, une programmation qui s'adresse aux enfants, est un des éléments de base du festival : du jazz pour tous les publics ! Chaque année, les ateliers et concerts rencontrent un très grand succès : nous avons donc décidé d'ajouter un jour de propositions jeune public. Le Serpent des Mers est un spectacle proposé par la récitante et chanteuse Angela Flahault en compagnie du flûtiste Joce Menniel. Trois contes aux origines très diverses qui permettent de découvrir des univers culturels très différents : une

promenade dans les imaginaires celtes, africains, chinois.

Du côté des ateliers, Improvisation Maestro rend l'impossible possible : donner son premier concert au bout de 45 min ! Sonoppée proposera une série d'installations musicales interactives.

## L'ÉVÉNEMENT BRAD MEHLDAU SOLO

Vendredi 15 octobre 20h30 - Opéra de Reims

Le pianiste de jazz Brad Mehldau se produit depuis le début des années 1990 avec son trio et en tant que récitaliste. Sa personnalité musicale forme une dichotomie, entre, d'un côté, l'improvisateur qui sait garantir l'effet de surprise et l'émerveillement, et de l'autre, un artiste fasciné par la construction formelle de la musique.

Avec un répertoire de rêve, où se pressent compositions originales et classiques du jazz ou de la pop (sous ses doigts, les mélodies de Radiohead ou des Beatles sont les germes d'improvisations sublimes). Si Brad Mehldau a peu enregistré en solo (trois albums studio seulement : Elegiac Cycle en 1995, After Bach en 2018 et le récent Suite : April 2020, gravé pendant le confinement), de nombreuses captations live (notamment le magnifique coffret 10 Years Solo Live) témoignent de la magie de ses concerts au répertoire éclectique et parfaitement équilibré, comme des moments suspendus entre douceur et fièvre.



## MAKYA MCCRAVEN

Lundi 11 octobre 21h - Le Shed



Le batteur Makaya McCraven est un des chefs de file de la nouvelle scène jazz américaine. Frappeur fascinant à la rythmique riche et précise, le jeune batteur de Chicago nous propulse dans une œuvre musicale actuelle, prescriptive, ponctuée de belles sonorités hip hop. Après la consécration avec « Universal Beings », le dernier projet de Makaya « We're New Again », réinvention autour de l'album mythique « I'm New Again » de Gil Scott-Heron, est sorti sur le label XL Recordings en février 2020, et est désigné comme une réécriture inventive et cosmopolite, entre samples et échos un prophète jazz de son temps.

au présent, et plaçant McCraven comme à découvrir de toute urgence !

## KENNY GARRETT QUINTET

Mardi 12 octobre 20h30 - La Cartonnerie

Kenny Garrett est considéré comme l'un des meilleurs souffleurs contemporains comme le démontrent ses passages remarquables aux côtés de Freddie Hubbard puis au sein des Jazz Messengers d'Art Blakey.

Mais difficile de parler de Kenny Garrett sans évoquer Miles Davis dont il a été le dernier saxophoniste. Miles le décrivait comme le saxophoniste l'ayant le plus impressionné depuis John Coltrane, tout simplement ! Par la suite, on l'entendra aux côtés de Ron Carter, de McCoy Tyner, de Marcus Miller, mais également avec Sting ou Peter Gabriel.

Enragé et funk, aussi à l'aise dans le hard bop le plus complexe que dans un jazz lyrique, Kenny Garrett se nourrit autant du hip hop que des musiques du monde pour créer un jazz allant perpétuellement de l'avant, capable d'exubérance comme d'une grande spiritualité.

**Nouveauté.** Cousin du T-Cross, le VW Taigo arrive en Europe après avoir fait ses débuts au Brésil. Il complète la riche gamme spécifique du constructeur d'un SUV coupé.

# VW Taigo, le 7<sup>e</sup> élément



La VW Taigo est le premier SUV coupé de la marque.

Et de sept : la gamme des SUV de Volkswagen compte désormais sept voitures. Point commun : leur nom commence toujours par un « T ». Après les T-Cross, T-Roc, T-Roc cabriolet, Tiguan, Tiguan Allspace et Touareg, énumérés par ordre de taille, voici le Taigo. C'est le premier SUV coupé de la marque, une sorte de T-Cross dont la partie arrière plongeante lui apporte un supplément de dynamisme. Mais les choses ne sont pas si simples. Si on s'en tient à une classification par la taille, ses 4,27m de long le situent au-dessus du T-Roc (4,23m) mais à distance respectable du Tiguan (4,51m) alors qu'en matière de tarifs, par le jeu des équipements et des finitions, il se situe plutôt comme un T-Cross plus abordable. Ambition avouée : attirer une

clientèle jeune, séduite par sa silhouette enlevée.

Pour rendre les choses encore plus compliquées, si le Taigo est 100% nouveau en Europe, il est déjà commercialisé depuis près de deux ans au Brésil où il est assemblé. Mais les versions destinées au Vieux continent seront construites en Espagne. Il faut suivre ! Globalement proche esthétiquement du T-Cross dont il partage la plate-forme MQB, il se distingue de son aîné par sa partie arrière. À partir du pied milieu, tout change : la ligne de toit devient plongeante pour s'achever par un hayon très incliné. De profil, une troisième vitre triangulaire allège le montant arrière latéral. Visuellement, la silhouette du Taigo est flatteuse.

Le constructeur situe le Taigo dans la catégorie des citadines même si

ses dimensions le hissent plutôt dans le segment des compactes. Une affaire de quelques centimètres qui ne devraient pas être la préoccupation majeure des clients potentiels. Ils seront par contre plus intéressés par le volume de son coffre de 438l, une excellente valeur très proche de celle du T-Cross alors que la partie arrière inclinée pouvait faire craindre une moindre contenance. Un bon point à mettre à l'actif du Taigo. Comme quoi il est possible de concilier style et qualités pratiques.

## CONDUITE ASSISTÉE

À bord, on retrouve une planche de bord très proche de celle de la Polo récemment restylée. Avec en particulier le « Digital cockpit »

entièrement numérique, constitué d'un double écran : un bloc-compteurs très lisible (8 pouces) derrière le volant et un écran central tactile (de 6 à 10,25 pouces) réunissant les fonctions d'info-divertissement et de connectivité. Le tout en série sur l'ensemble des versions. Des possibilités de personnalisation permettent d'améliorer et d'égayer une présentation qui respire le sérieux.

Le constructeur a choisi de proposer, en série ou en option, un niveau élevé d'équipement sur le Taigo. Cela vaut pour la dotation de confort comme pour les aides à la conduite : régulateur de vitesse adaptatif prédictif, maintien dans la voie de circulation, surveillance périmétrique « Front Assist », « Travel Assist IQ Drive » optionnel ouvrant sur la conduite semi-automatisée, assistance au stationnement, projecteurs matriciels LED IQ Light exclusifs.

En matière de motorisations, le Taigo mise exclusivement sur des blocs essence TSI turbo à injection directe, accouplés à des boîtes manuelles 5 ou 6 rapports et auto-

matique DSG 7, selon les niveaux de puissance. À la base, on retrouve un trois cylindres 1.0-95ch. Un trois cylindres 1.0l encore mais développant 110ch. C'est lui qui devrait concentrer l'essentiel des ventes. Avec au choix, une boîte mécanique ou DSG. Au sommet de la courte gamme Taigo : un quatre cylindres 1,5l-150ch.

Parmi les atouts du Taigo, les multiples possibilités de personnalisation, tant à bord qu'à l'extérieur, mises en avant par Volkswagen. Des packs divers dont un « Black Style » exclusif, des niveaux de finition multiples parmi lesquels la « R-Line », à tendance sportive : les offres sont multiples et permettent de se configurer un Taigo unique. Une façon de positionner le Taigo comme un concurrent des rares SUV premium disponibles sur le marché. On l'a compris, le Taigo joue les séducteurs pour trouver sa juste place sur un marché où le choix ne cesse d'être de plus en plus étendu.

DOMINIQUE MARÉE



La planche de bord avec ses dalles numériques est empruntée à la Polo restylée.

## Mini Vision Urbanaut : c'est déjà après-demain

Le concept dévoilé au récent salon de Munich synthétise les idées de la marque en matière de mobilité tout en s'inspirant de l'esprit Mini selon le constructeur. Une étude qui décoiffe.

Pas sûr que les amateurs de Mini trouvent à leur goût le concept Vision Urbanaut, vedette du stand de la marque au salon de Munich. Après une première étude en novembre dernier au salon Nextgen, le constructeur a dévoilé une version plus « physique » de la vision de l'avenir de la marque germano-britannique. Difficile de trouver la filiation entre la « new Mini » qui fête ses 20 ans et ce projet supposé incarner l'esprit de la marque sous la forme d'un petit monospace tout en rondeurs. Certes, il ne s'agit que d'une projection de ce que pourrait être une Mini un jour plus ou moins lointain avec



pour objectif « une utilisation intelligente de l'espace ». Une façon de revenir aux fondamentaux de la toute première Mini, conçue par Alec Issigonis, même si avec ses 4,46m le concept Vision Urbanaut n'a plus rien de mini.

Conçu au studio « Mini design » de la marque de Munich - ce qui confirme si besoin était que la Mini est bien plus germanique qu'anglaise - la Vision Urbanaut se distingue par sa porte coulissante et son grand pare-brise bombée articulée par le haut qui s'ouvre à l'aide de deux vérins. L'aménagement intérieur est proche de l'univers de l'ameublement avec

un accent mis sur le confort et la convivialité pour proposer « un véritable refuge, un havre de paix où se détendre ou travailler en toute concentration. » dit le constructeur.

La Mini Vision Urbanaut reste néanmoins une voiture qui se conduit. Elle dispose d'un volant rétractable qui peut à la demande s'effacer dans la planche de bord et dispose, une évidence, d'une motorisation électrique. Reste à deviner ce qu'on retrouvera de ce concept sur les prochaines générations Mini.

D.M.

**Camille Douay.** Pour lutter contre le gaspillage, elle a fondé la start-up Absoluthé, autour d'un nouveau concept de consommation.

# L'innovation est sa tasse de thé



Camille Douay est la fondatrice d'Absoluthé.

« **L**a volonté de faire un thé plus durable a finalement abouti à la création d'un produit plus sain, plus pratique et qui conserve sa saveur et ses bienfaits. Quand on va dans le bon sens, les avantages convergent ». C'est pendant un voyage d'études à Vancouver (Canada) que Camille Douay a découvert en 2014 le mouvement zero waste (zéro déchets) alors qu'on en parlait encore très peu en France. Depuis, cette problématique n'a cessé de la préoccuper. Au point de la faire s'interroger sur « notre façon de boire le thé, qui est un véritable gaspillage alimentaire : on jette chaque année en France plus de 15 000 tonnes de plantes comestibles, aux nombreux bienfaits et propriétés ». De ce constat naîtra son projet entrepreneurial. C'est ainsi qu'elle imaginera Absoluthé, un concept de thés et infusions biologiques finement moulus pour devenir solubles dans l'eau.

Ce nouveau rituel de dégustation du thé - inspiré de celui du Matcha,

mais adapté au goût européen -, Camille Douay aura mis le temps de le laisser infuser. Bac S en poche en 2006, la Picarde d'origine fera un an d'école d'ingénieur. Avant de

« **La volonté de faire un thé plus durable a finalement abouti à la création d'un produit plus sain, plus pratique et qui conserve sa saveur et ses bienfaits** ».

changer de voie et de suivre une classe prépa littéraire : « J'ai commencé à comprendre que je souhaitais œuvrer pour le développement durable par l'intermédiaire de l'aménagement du territoire. Je suis alors partie en région parisienne suivre des études d'urbanisme », se souvient la

jeune femme dont l'objectif était alors de contribuer à créer des villes durables et à préserver l'équilibre entre les villes et les campagnes. À la fin de ses études, des sujets de

recherches académiques menées dans des labos de recherche de Sciences Po et de Ponts et Chaussées l'amèneront à voyager à Vancouver (Canada) et à Amsterdam (Pays-Bas) pour des enquêtes de terrain. « Je trouvais le sujet passionnant mais la manière de travailler

assez solitaire », déplore Camille. C'est pourquoi, son orientation prend un virage à 180° lorsqu'elle décide d'aller travailler chez Kolibree, une start-up qui lancera la première brosse à dent connectée : « J'ai aimé travailler en équipe avec un objectif commun et un rythme de développement de projet soutenu. Je m'y suis beaucoup plu en termes de méthodologie de travail, mais moins dans les sujets car je m'éloignais des objectifs que je m'étais définis », explique-t-elle.

En 2016, suite à ce constat, elle décide de retourner sur les bancs de l'école pour suivre des études de RSE, Responsabilité sociétale des entreprises, à Saint-Quentin-en-Yvelines. « C'est le développement durable, côté entreprises », traduit-elle. Cette reprise d'études lui fera revenir à l'esprit la frustration générée par notre façon de boire le thé qui induit un important gaspillage alimentaire. « Pendant un an, le thé zéro déchet zéro gaspillage a été le sujet de mon projet étudiant », résume la passionnée.

## CONCRÉTISATION DU PROJET

Fin 2017, après avoir obtenu son master 2 RSE Environnement, elle s'attelle à la transformation de son projet étudiant en véritable projet d'entreprise : « la première étape a consisté à trouver un partenaire qui puisse me permettre de mouliner de manière ultrafine les feuilles de thé. Je me suis tournée vers le Food'Inn lab de l'université AgroParisTech ». Franchir ce cap lui permettra de créer sa micro-entreprise en 2018, avec un premier produit et un premier site de e-commerce. La mise en place des réseaux sociaux et la création d'événements pour faire découvrir Absoluthé dans une première version, artisanale, via le thé et les tisanes bio, sans additif, lui permettra de vérifier le concept. Parallèlement, l'incubation de l'entreprise en université lui facilitera la réalisation de tests biochimiques, afin de vérifier que les plantes conservent leurs bienfaits lors de la mouture ultrafine. « Les signaux étant au vert, j'ai souhaité être accompagnée par un associé ayant des compétences complémentaires, orientées vers la finance et la gestion », souligne la présidente et fondatrice d'Absoluthé. David Snanoudj deviendra ainsi directeur général et associé de l'entreprise.

## CRÉATION D'UN SITE DE PRODUCTION

Cette période de changement d'échelle sera marquée par la crise sanitaire, avec pour conséquence un ralentissement de l'installation de leur propre site de fabrication. Camille et David profiteront cependant de cette période pour suivre une formation dédiée à l'innovation agro-alimentaire. « On a également mis ce temps à profit pour opérer une refonte graphique et du

packaging d'Absoluthé », fait-elle valoir. Si les boîtes en métal dans lesquelles sont conditionnés les produits plaisent beaucoup esthétiquement parlant, leur qualité ne s'arrêtent pas là. « Elles sont conçues afin de conserver le produit et pour que la cuillère soit intégrée dans le couvercle - un petit dessiccant alimentaire absorbe l'humidité. Elles sont faciles à transporter, rechargeables et recyclables ».

Lauréate de Plug&Start en 2019, l'entreprise sera incubée à la Technopole de l'Aube. En 2021, après s'être installée à Nogent, en Haute-Marne, elle est récompensée par Innovafood, valorisant les entreprises engagées pour une alimentation plus naturelle, plus saine et plus durable. « Nous avons obtenu deux distinctions : nous avons été récompensés dans la catégorie boisson et la marque a décroché l'award d'or ». Les produits d'Absoluthé sont actuellement commercialisés via le site de e-commerce ainsi qu'en épicerie fine. « On projette maintenant d'être distribué en magasin bio et dans les enseignes spécialisées dans la vente en vrac. On a également des perspectives en ce qui concerne l'utilisation de nos produits en tant qu'ingrédients pour les métiers de bouche, les biscuiteries, les chocolateries ou autres industries agroalimentaires ».

NADINE CHAMPENOIS

**1989**

Naissance à Saint-Quentin (Aisne).

**2014**

Master 2 Urbanisme à L'Institut Français d'Urbanisme de Paris. Voyage à Vancouver (Canada).

**2017**

Master 2 RSE à Saint-Quentin-en-Yvelines.

**2018**

Création de sa microentreprise. Incubation à la technopole de l'Aube en 2019.

**2021**

Installation d'Absoluthé à Nogent (Haute-Marne). Salon Natexpo du 24 au 26 octobre.